SPÉCIAL RETRAITE

99 TRUC$ POUR S'ENRICHIR

FRÉDÉRIC ALLALI
ANDRÉ BOULAIS
STÉPHANE DESJARDINS
EMMANUELLE GRIL
GHISLAIN LAROCHELLE
FABIEN MAJOR
SYLVAIN MOREAU

LES ÉDITIONS DU JOURNAL

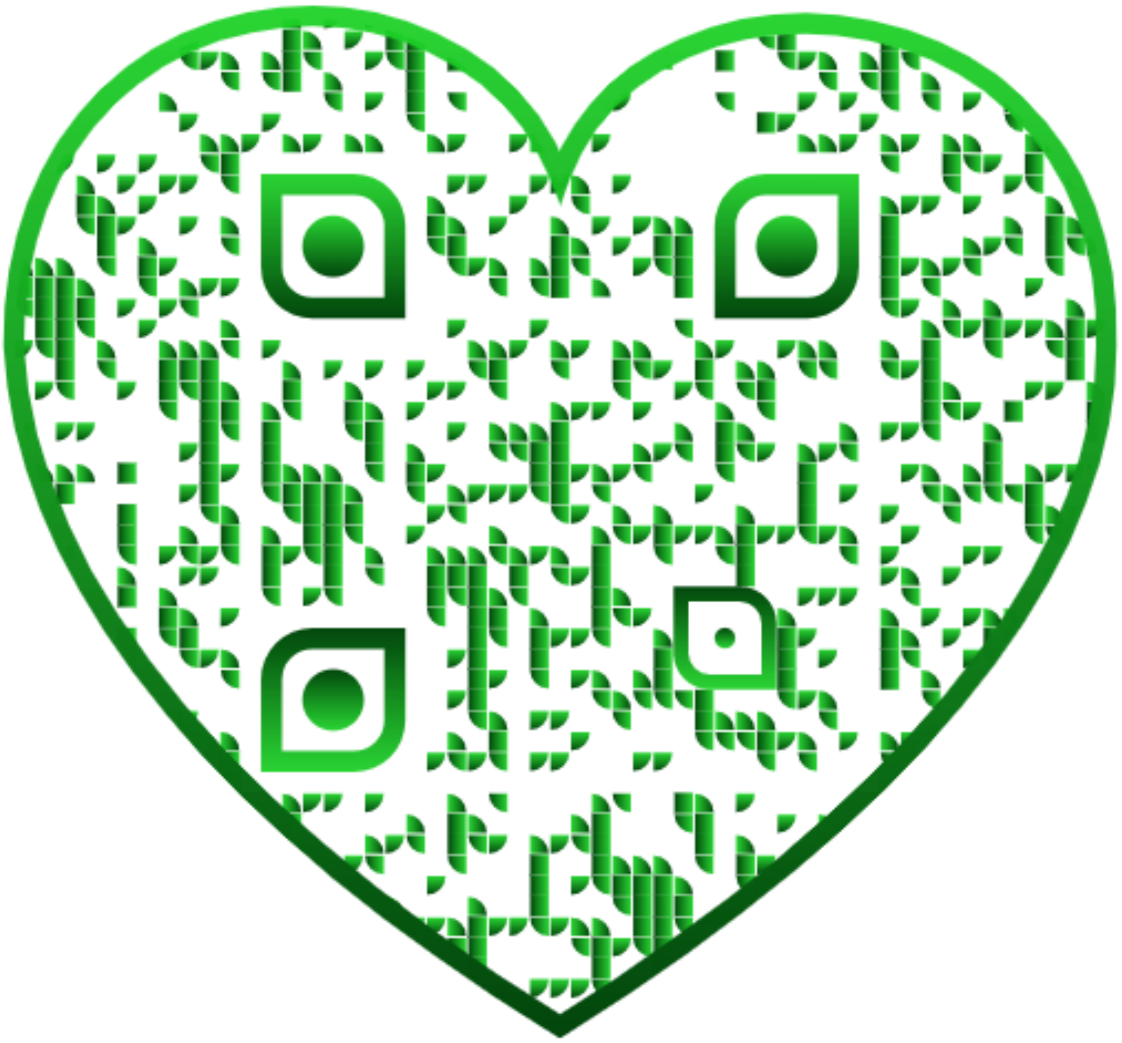

SPÉCIAL RETRAITE

99 TRUC$ POUR S'ENRICHIR

Directrice de l'édition: Mylène Des Cheneaux
Édition: Ariane Caron-Lacoste
Révision linguistique: Emmanuel Dalmenesche
Direction artistique: Johanna Reynaud
Couverture: Nathalie Samson
Mise en page: Louise Durocher
Correction: Carine Paradis

Les éditions du Journal bénéficient du soutien de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) pour son programme d'édition.
Gouvernement du Québec – Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres – Gestion SODEC.

Financé par le gouvernement du Canada | Canada

Dépôt légal: 1er trimestre 2020
©Les éditions du Journal, 2020
Tous droits réservés pour tous pays

leseditionsdujournal.com

ISBN 978-2-89761-101-9
ISBN EPUB 978-2-89761-115-6

Les éditions du Journal
Groupe Ville-Marie Littérature Inc.*
Une société de Québecor Média
4545, rue Frontenac, 3e étage
Montréal (Québec) H2H 2R7
Tel.: 514 523-7993
Téléc.: 514 282-7530
Courriel: info@leseditionsdujournal.com
Vice-président à l'édition: Martin Balthazar

Distributeur
Les Messageries ADP*
2315, rue de la Province
Longueuil (Québec) J4G 1G4
Tél.: 450 640-1234

Téléc.: 450 674-6937
*filiale du groupe Sogides
filiale de Québecor Média inc.

SPÉCIAL RETRAITE

99 TRUC$ POUR S'ENRICHIR

FRÉDÉRIC ALLALI
ANDRÉ BOULAIS
STÉPHANE DESJARDINS
EMMANUELLE GRIL
GHISLAIN LAROCHELLE
FABIEN MAJOR
SYLVAIN MOREAU

LES ÉDITIONS DU JOURNAL

Sommaire

INTRODUCTION

1. Cinq mythes sur la préparation à la retraite
2. Les chiffres nous parlent
3. Compter sur la chance pour bâtir son pécule de retraite
4. La génération X aura une retraire plus tardive
5. Les femmes craignent de manquer d'argent à la retraite

FINANCER SA RETRAITE

6. Le budget: votre meilleur allié!
7. Une recette de grand-mère pour économiser
8. Sept dépenses qui sabotent vos vieux jours
9. De grosses dépenses qui nuisent à l'épargne-retraite
10. Six mauvaises habitudes pour s'assurer une retraite de misère
11. Quand faut-il commencer à planifier sa retraite?
12. Des stratégies d'épargne pour tous les âges
13. Trois erreurs fréquentes lors de la planification de la retraite
14. Les cinq plus grandes erreurs de planification financière
15. Revoir ses besoins en assurances à l'approche de la retraite
16. Le CELI pour financer sa retraite
17. Combien dépenserez-vous lorsque vous serez à la retraite?
18. Le rôle de l'employeur lors de la retraite
19. Que faire de vos REER et CELI?
20. Combien épargner pour une retraite confortable?
21. Le fameux mythe du 70% de revenu
22. La magie des intérêts composés à long terme pour votre retraite
23. La retraite, c'est comme des vacances!
24. Les inquiétudes liées à une retraite de plus de 20 ans
25. Soyez audacieux: planifiez!
26. Être millionnaire n'est pas suffisant
27. Élever ses enfants pèse lourd sur la retraite
28. Planifier deux fois plutôt qu'une

29. À quel âge devriez-vous réclamer vos rentes de retraite?
30. Préserver ou épuiser son capital?
31. Faire durer ses économies le plus longtemps possible
32. Quand décaisser pour laisser un héritage?
33. Comment payer moins d'impôt à la retraite et éviter une baisse de revenus?
34. Cinq règles d'or pour prendre sa retraite plus tôt
35. Prendre sa retraite à 55 ans, est-ce encore possible?
36. Se préparer à la retraite en cinq points
37. Viser l'autonomie financière pour réaliser ses rêves
38. Transférer son entreprise tout en assurant sa retraite
39. Comment se bâtir un REER millionnaire?
40. Quand la Bourse plante… la veille de votre retraite
41. Oui, la valeur de votre fonds de pension peut fondre dramatiquement
42. Comment financer ses voyages?
43. Comment demeurer dans sa résidence le plus longtemps possible?
44. Que faire avec 50 000$ qui tombent soudainement du ciel?
45. Comment vivre une retraite dorée grâce à un héritage
46. Résidence fiscale, imposez votre rythme
47. Les incidences fiscales de la cohabitation pour les aînés

L'IMMOBILIER ET LA RETRAITE

48. Votre maison peut-elle financer votre retraite?
49. Emprunter sur la valeur de sa maison, est-ce une bonne idée?
50. REER et immobilier à la retraite
51. Utiliser l'argent de son REER pour acheter une propriété
52. Faut-il souscrire une hypothèque inversée à la retraite?
53. Investir dans l'immobilier à la retraite: une bonne idée?
54. Vendre sa maison: pour quoi faire?
55. Vendre ou agrandir sa maison?
56. Un triplex pour une retraite confortable
57. Options en gestion immobilière à la retraite
58. Acheter un condo sans y laisser sa chemise
59. Aider ses enfants sans mettre sa retraite en péril
60. Qui paie quoi dans une maison intergénérationnelle?
61. Comment envisager une vie libre d'hypothèque?
62. Louer ou acheter un condo en Floride?

63. Un pied-à-terre pour prendre sa retraite au soleil

TRAVAILLER, MÊME À LA RETRAITE

64. L'avantage de travailler plus longtemps
65. Reporter sa retraite pour améliorer son sort
66. Êtes-vous psychologiquement bien préparé pour la retraite?
67. Il vaut parfois mieux s'arrêter de travailler
68. Comment retourner sur le marché du travail à la retraite?
69. Les avantages du travail à temps partiel à la retraite
70. Quand travail à temps partiel et dettes font mauvais ménage

LE DANGER DES DETTES À LA RETRAITE

71. De plus en plus d'aînés au bord de la faillite
72. Se préparer une retraite sans dette
73. Le fardeau des dettes de consommation à la retraite
74. De la spirale de l'endettement à la faillite
75. S'endetter pour protéger son petit-fils
76. Se porter caution au risque de faire faillite
77. Une dette cachée en héritage
78. Des achats tentants mais ruineux
79. Une maison de rêve qui tourne au cauchemar
80. Des finances bouleversées par un chalet
81. Une succession mise en faillite
82. Le fardeau des dettes tardives
83. Les ravages de la maladie d'Alzheimer
84. Vendre sa maison pour se libérer de ses dettes
85. Aller en résidence de retraite libre de dettes
86. Libres de dettes et indépendants financièrement à 45 ans

PATRIMOINE, SUCCESSION ET DÉCÈS

87. Vos parents sont-ils inaptes à gérer leur argent?
88. Peut-on geler l'épargne d'un aîné?
89. Démence et finances
90. Grand ménage financier pour l'âge d'or
91. Comment protéger ses avoirs en cas de maladie d'Alzheimer ou d'inaptitude

92. Faut-il souscrire une assurance vie à 60 ans?
93. Assurer ses parents ou miser sur ses REER?
94. Léguer ses biens à pitou et minou
95. Comment partager sa caisse de retraite lors de la succession?
96. Combien coûtent des funérailles?
97. Tout savoir sur l'indemnité de décès de 2500$
98. Qu'advient-il du REER lors du décès?
99. Comment planifier sa mort numérique

INTRODUCTION

Ah, la retraite! Les voyages, le temps libre, les cadeaux… Nous faisons tous ce rêve de finalement nous la couler douce après des années et des années de dur labeur. Malheureusement, le moment venu, beaucoup de personnes déchanteront assez rapidement en voyant l'état de leur épargne. Pour éviter de tomber des nues, de devoir se serrer la ceinture ou même de se retrouver sans le sou, mieux vaut prendre tout de suite le taureau par les cornes!

1. Cinq MYTHES sur la préparation à la retraite

Beaucoup trop de gens cultivent des idées préconçues sur la retraite qui pourraient les mettre dans l'embarras. Déboulonnons-en quelques-unes!

1. LA VIE À LA RETRAITE ME COÛTERA MOINS CHER

Ce mythe a la vie dure! Enlevez-vous ça de la tête, rien n'est moins sûr. En effet, de nombreuses dépenses qui étaient inhabituelles dans la vie active font leur apparition à la retraite. Pensez aux médicaments non couverts et aux soins de santé. Et il n'est pas rare non plus que le coût des assurances monte en flèche. En général, les 10 premières années de la retraite sont assez actives. C'est à ce moment-là qu'on voyage le plus… et que les dépenses dépassent le budget prévu.

2. IL ME SUFFIT DE DÉTENIR DES PLACEMENTS PRUDENTS

Cette réflexion est erronée parce qu'elle sous-entend que la vie s'arrêtera à la retraite. Évidemment, ce ne sera pas le cas. Vos économies doivent produire du rendement afin de vous procurer des revenus le plus longtemps possible. Sans gains intéressants et récurrents, votre épargne va tout bonnement se tarir. Il faut donc miser sur une répartition stratégique bien dosée en fonction de votre situation et de vos besoins afin de vous assurer des vieux jours confortables. L'ennemi n^{o} 1 sera l'inflation. Si vos

rendements moyens ne sont pas supérieurs à l'inflation, vous grugerez votre capital.

3. MES ÉCONOMIES DOIVENT DURER 20 OU 25 ANS

Non, ce n'est assurément pas suffisant. Si vous prenez votre retraite à 60 ans et que vous calculez avoir des revenus jusqu'à l'âge de 80 ans, vous abusez de la pensée magique! On ne choisit pas la date de sa mort. Avec les progrès de la médecine et la révolution de la génomique, vous pourriez très bien vivre une décennie de plus. Survivre à vos économies deviendrait alors un cauchemar. Personne ne demande la charité de gaieté de cœur à ses enfants.

4. MA MAISON EST MON FONDS DE PENSION

Si vous n'épargnez jamais dans un REER ou un CELI, en vous disant que votre demeure financera vos vieux jours, vous jouez avec le feu. Par exemple, si vous pensez vendre votre demeure d'un demi-million et vous reloger dans un condo de 250 000$, ça ne vous procurera pas une rente annuelle bien plus élevée que 13 000$. Si c'est votre stratégie, révisez vos calculs.

5. JE DÉCIDERAI DU MOMENT IDÉAL POUR PRENDRE MA RETRAITE

Les choses se passent rarement ainsi. Il est hasardeux de prédire la date du début de sa retraite. La plupart s'imaginent qu'ils la prendront à 65 ans, mais dans les faits, c'est plus proche de 62 ans. Les réorganisations d'entreprise, la lassitude, la maladie, l'épuisement, etc., poussent de nombreux travailleurs vers la sortie trois ans plus tôt que prévu. Pourrez-vous y faire face? Vos ressources seront-elles suffisantes?

2. Les CHIFFRES nous parlent

La retraite évolue. Si vous en doutiez, voici des chiffres intéressants, tirés de divers sondages, analyses et informations provenant de Statistique Canada ou d'autres sources, qui vous le démontreront clairement.

- 65% des Canadiens de plus de 15 ans disent épargner en vue de la retraite.
- 35% des Canadiens n'épargnent pas pour leurs vieux jours. Ils choisissent plutôt de rembourser leurs dettes, de payer leur maison, de financer les études de leurs enfants, ou ils ne parviennent tout simplement pas à épargner.
- 74% des Canadiens âgés de 45 à 54 ans épargnent en prévision de leur retraite.
- 40% des Canadiens contribuent à un CELI. Ce régime est maintenant plus populaire que le REER.
- 63 ans: l'âge moyen de la retraite au Canada.
- 38 années: le temps que certaines personnes passeront à la retraite, soit davantage que le nombre d'années consacrées au travail.
- 28 années: le temps que vos capitaux doivent durer si vous vivez jusqu'à 90 ans.
- 460 000$: l'avoir NET moyen des ménages canadiens de plus de 65 ans, ce qui comprend la maison, les régimes de retraite, REER, CELI, voitures, meubles, etc.
- 61 ans: l'âge légal de la retraite en Suède.
- 70 ans: l'âge de la retraite théoriquement idéal pour être en mesure de soutenir les programmes sociaux et de financer adéquatement une retraite confortable.

- 46% des retraités ont laissé le travail plus tôt qu'ils ne l'avaient planifié. Les raisons sont nombreuses: maladie, mise à la retraite hâtive, fin d'un contrat, héritage, épuisement…
- 1 150 000$: la somme qu'un couple doit accumuler pour générer un revenu annuel moyen de 70 000$ à la retraite (ce qui inclut Sécurité de la vieillesse et RRQ).
- 2400$: la somme moyenne que dépense chaque mois un retraité canadien.

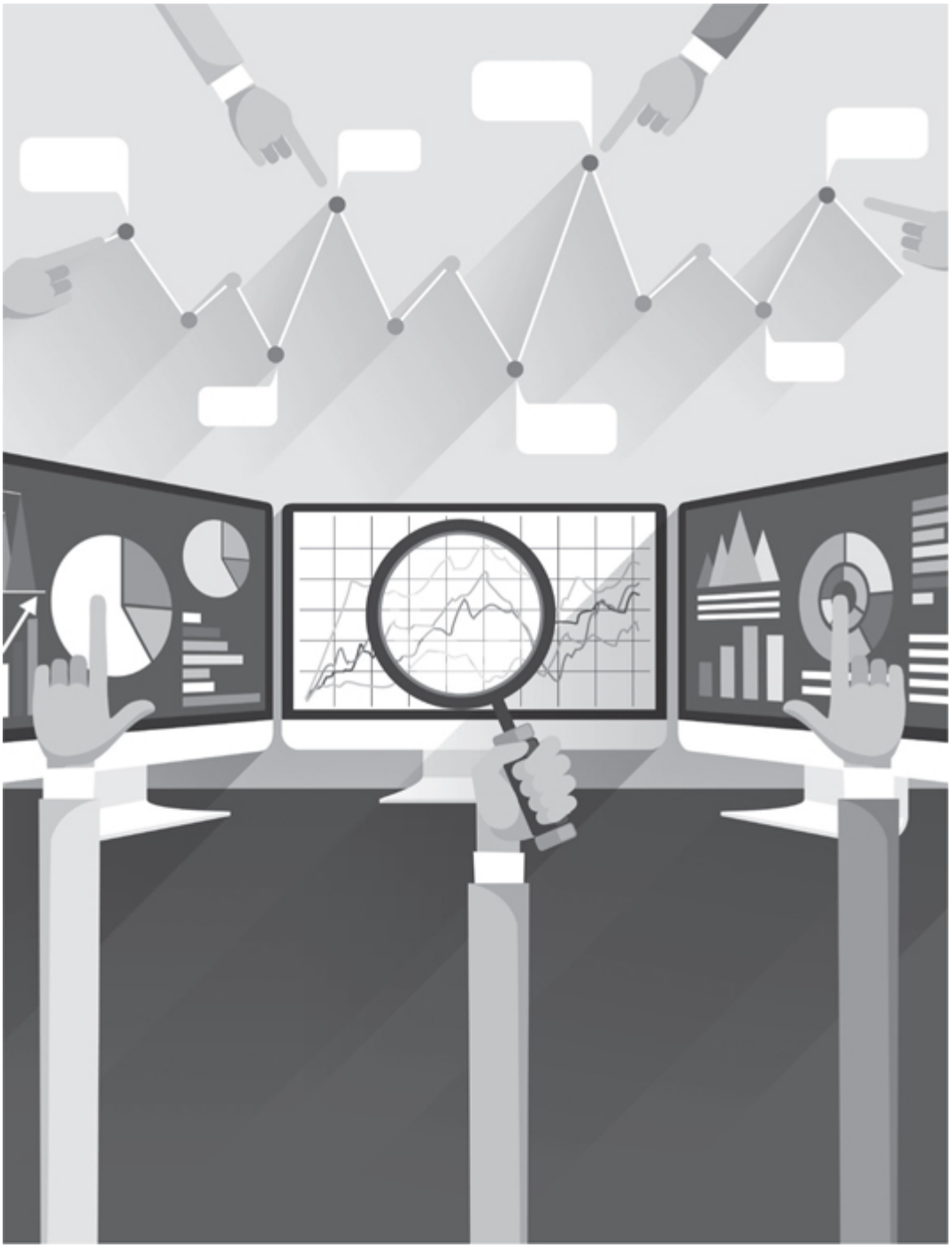

- 10% des retraités s’ennuient de leur travail, selon un sondage d’une société d’assurance du Massachusetts. Ils se sentent déprimés, seuls et ont perdu le sentiment d’accomplissement de soi.
- 72% des retraités sont heureux et même très heureux à la retraite, selon le même sondage.

- 1812$: le montant annuel dépensé en frais médicaux par les Canadiens, et ce, malgré les régimes d’assurance santé gouvernementaux.

3. Compter sur la CHANCE pour bâtir son pécule de retraite

Trop de Québécois recourent encore à la pensée magique pour prévoir leur retraite. D'ailleurs, à peine plus de la moitié d'entre eux ont déjà calculé les montants dont ils auront besoin pour avoir un revenu raisonnable à cette étape de leur vie. Même si la grande majorité des Québécois disent épargner chaque année pour leur retraite, la plupart mettent des montants de côté sans trop savoir si cela sera suffisant au bout du compte.

SÛRS D'EUX…

Avec un pourcentage plus faible encore, selon un sondage, seuls 48% des répondants disent avoir consulté un spécialiste pour les aider à planifier leur retraite. Paradoxalement, les Québécois semblent relativement sûrs d'eux lorsqu'on les interroge sur leurs plans. Ainsi, plus de 70% estiment qu'ils auront des revenus suffisants, près de 87% savent d'où proviendront ces revenus et plus de 62% ont pris le temps de réfléchir à leurs projets de retraite et à leurs besoins financiers. La grande majorité (84%) disent même savoir quelles mesures prendre pour répondre à leurs besoins financiers à la retraite.

… MAIS PAS PRÉPARÉS

Ces chiffres masquent cependant une toute autre réalité, puisqu'à peine 30% des Québécois affirment avoir déjà utilisé un outil de calcul sur internet pour planifier financièrement leurs vieux jours. À ce chapitre, les hommes semblent plus proactifs que les femmes, car 36% d'entre eux ont eu recours à un calculateur en ligne, comparativement à 23% pour les femmes. Enfin, plus du quart des personnes interrogées (28%) ont mentionné que la planification de retraite ne faisait pas partie de leurs préoccupations actuelles.

4. La GÉNÉRATION X aura une retraite plus tardive

Selon un récent sondage pancanadien sur les défis de la retraite, les membres de la génération X, nés entre 1961 et 1981, devront sans doute travailler plus longtemps que leurs parents. De multiples facteurs expliquent cette situation, mais le plus étonnant, c'est que 28% des Canadiens âgés de 37 à 57 ans n'ont encore rien économisé pour la retraite. Les raisons sont multiples. Des revenus insuffisants, des dépenses élevées et un lourd fardeau de dettes de cartes de crédit et d'hypothèque les empêcheraient de mettre de l'argent de côté.

Certains baby-boomers ne l'ont pas eu facile non plus, mais ils ont peut-être été renfloués à temps en vendant leur maison dans un marché haussier. Il ne faut pas oublier non plus que les baby-boomers ont connu les années fastes des régimes de retraite et une certaine sécurité d'emploi.

STRESS ET ANXIÉTÉ

La quasi-totalité (98%) des X sont préoccupés par leur mode de vie à la retraite. Ils s'inquiètent des moyens qu'ils devront prendre pour pouvoir régler les factures courantes et financer les soins médicaux et les médicaments. Près de 6 personnes interrogées sur 10 n'ont aucune idée de la manière dont elles parviendront à payer ces dépenses.

PORTRAIT DE LA GÉNÉRATION X

- 20% des baby-boomers n'ont pas encore pris leur retraite.
- 56% des X préfèrent retarder leur départ à la retraite.
- 65% des Canadiens affirment que l'épargne-retraite est source de stress et d'anxiété.
- Les Canadiens qui travaillent et qui ont un conseiller financier ont trois fois plus de chance d'épargner plus de 100 000 dollars.

- 48% des baby-boomers préfèrent réduire leurs dépenses plutôt que de retarder leur retraite.

5. Les FEMMES craignent de manquer d'argent à la retraite

Selon une enquête menée par la HSBC, 44% des Canadiennes ont peur d'être incapables de payer les biens de première nécessité à la retraite, comparativement à 37% pour les hommes. De plus, si leur conjoint décédait, 42% des Canadiennes craignent d'avoir du mal à s'en tirer financièrement, contre seulement 30% des hommes. Ces résultats sont inquiétants et démontrent que les femmes doivent davantage s'occuper de leurs finances.

UNE DIFFÉRENCE MARQUÉE

Comment peut-on expliquer une telle disparité? Celle-ci repose en partie sur les inégalités salariales entre les hommes et les femmes, ces dernières gagnant environ 88% du salaire de leurs collègues masculins. Les congés parentaux sont encore essentiellement pris par les femmes (62%, contre 22% pour les hommes, selon le sondage de la HSBC), ce qui a inévitablement un impact sur le revenu et sur le montant des cotisations effectuées en vue de la retraite.

Autre facteur à considérer: l'espérance de vie des femmes est plus longue que celle des hommes: 84,5 ans, comparativement à 80,6 ans, en 2017, selon l'Institut de la statistique du Québec. Par conséquent, elles auront besoin de plus d'argent pour cette étape de leur vie.

Enfin, avec la diminution du nombre de mariages, en cas de rupture, les conjoints tirent de moins en moins profit du partage des biens en vertu du patrimoine familial – notamment celui des REER –, ce qui peut être défavorable aux femmes. On note aussi qu'en général, les discussions sur l'argent demeurent un sujet tabou dans le couple. Une réalité qui, potentiellement, peut générer des déséquilibres financiers.

FINANCER
SA RETRAITE

Pour bien planifier sa retraite, il faut être en pleine possession de ses finances. Du budget jusqu'au décaissement du capital que vous avez amassé, de la belle jeunesse aux vieux jours, ce chapitre vous donne tous les outils pour préparer une retraite confortable.

6. LE BUDGET: votre meilleur allié!

Faites un budget et gardez vos factures pour calculer vos vraies dépenses chaque mois: vous serez surpris du résultat!

Le budget sera toujours votre meilleur allié financier. Ce sera en quelque sorte votre GPS économique tout au long de votre vie. Avec un budget mis à jour régulièrement, vous n'aurez pas de mauvaise surprise et saurez toujours si vous avez les moyens de vos ambitions. Ce n'est pas si difficile à faire: prenez les relevés de vos comptes bancaires et de vos cartes de crédit, puis inscrivez dans une colonne **toutes** vos dépenses et dans une autre **tous** vos revenus. Évidemment, les deux doivent s'équilibrer tous les mois. En visualisant où va chacun de vos dollars, vous aurez une gestion plus étroite sur votre argent.

FAITES VOTRE BUDGET SUR VOTRE ORDINATEUR

Pour plusieurs, faire son budget se compare à recevoir un traitement de canal. Heureusement, il y a moyen d'améliorer l'expérience grâce à plusieurs outils gratuits en ligne.

Le plus intéressant est celui de l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF)[1]. Il est simple et clair, concis et facile à utiliser. On y entre simplement les revenus, les dépenses, les dettes, les actifs et les passifs. L'ACEF offre aussi une application pour les grandes étapes de votre vie reliées à vos finances (bébé, auto usagée, retraite, achat ou location d'un logement), disponible en ligne, sur iPhone ou Android.

CONSEIL

- Attention, ne commettez pas l'erreur de faire votre budget en fonction de vos revenus bruts! Lorsque vous remplissez la colonne des revenus de votre budget, indiquez votre salaire net.

Le numéro deux de notre palmarès est l'outil de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada[2]. Il est vraiment complet et clair, et on peut aussi le télécharger en format Excel.

La troisième place revient au Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est[3] et à sa grille qui permet de calculer rapidement son budget de manière mensuelle ou hebdomadaire: pratique pour équilibrer ses finances en fonction de sa paie!

L'Autorité des marchés financiers (AMF) offre aussi une série de calculateurs: le nombre de rubriques est impressionnant et les sujets sont pertinents, notamment pour les placements et la retraite. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, quant à elle, propose le site gerezmieuxvotreargent.ca, qui couvre aussi tous les aspects de vos finances, avec les calculateurs appropriés. Ces sites sont gratuits et les outils offerts peuvent être téléchargés sous le format Excel.

---

1 acefbl.org

2 www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere.html

3 www.servicebudgetaire.com

7. Une RECETTE DE GRAND-MÈRE pour économiser

Comme bien des Québécois, Mylène a utilisé sa carte de crédit pour payer les dépenses des vacances d'été, puis celles de la rentrée scolaire. Mais quand la facture arrive, elle peine à faire face au paiement de cette dette, qui déséquilibre ses finances.

Mylène aimerait avoir des conseils afin d'établir un budget qui lui permette d'éviter de vivre des périodes stressantes sur le plan financier. De plus, les frais d'intérêts des cartes de crédit alourdissent la facture, car Mylène n'a pas la marge de manœuvre nécessaire pour payer plus que les montants minimums. Sur les 2000$ qu'elle a dépensés, cela finit par faire une coquette somme… Comment sortir de ce cercle vicieux?

UNE MÉTHODE ÉPROUVÉE

Autrefois, nos grands-mères utilisaient un bon vieux truc pour mieux gérer leur budget. Lorsque la paie arrivait, elles divisaient cette somme d'argent entre différentes enveloppes: une première pour le loyer, l'électricité et le chauffage, une deuxième pour la nourriture, une troisième pour l'habillement, etc. Lorsqu'on devait aller faire l'épicerie, on prenait l'argent dans l'enveloppe dédiée à cette fin et on faisait en sorte que la facture ne dépasse pas le montant qui s'y trouvait. En appliquant cette méthode, on ne courait donc pas le risque de dépenser davantage.

Aujourd'hui, l'accès facile à de l'argent qu'on ne possède pas vraiment a changé la donne. Les cartes de crédit, en particulier, vous incitent à aller bien au-delà de vos réelles possibilités financières. En revanche, le système des enveloppes permet de se reconnecter avec la valeur réelle de l'argent et de se souvenir qu'il ne pousse pas dans les arbres! Quand l'enveloppe est vide, vous cessez de dépenser, tout simplement. S'il en reste, vous pouvez soit le transférer dans l'enveloppe du mois prochain, soit le mettre de côté dans un compte d'épargne.

TRANSFERTS AUTOMATIQUES

Dans le cas de Mylène, il est évidemment trop tard pour répartir l'argent entre différentes enveloppes. Elle peut toutefois se préparer pour l'année prochaine. On peut évaluer à 3150$ le montant dont Mylène aura besoin pour faire face aux dépenses supplémentaires occasionnées par les vacances d'été, la rentrée scolaire et Noël. Cela signifie que, sur 12 mois, elle devra mettre 120$ de côté à chacune de ses 26 périodes de paie. Évidemment, vous pouvez recourir à un système un peu plus sophistiqué que les enveloppes! Par exemple, ouvrir un compte d'épargne et y programmer des transferts de fonds automatiques à chaque paie. C'est un excellent système pour épargner en vue de grosses dépenses prévisibles, comme l'achat de pneus, un congé parental, le remplacement de meubles ou d'électroménagers, etc.

CONSEILS

- Vous ne pensez pas que cette méthode puisse être efficace? Essayez-la durant un mois pour vos dépenses personnelles. Un cappuccino par-ci,

un muffin par là… Vous réaliserez à quel point ces petites sommes peuvent rapidement gruger un budget.

- Les dépenses personnelles sont le poste où il est possible de faire le plus d'économies rapidement. En n'ayant sur vous que le montant d'argent que vous vous autorisez à débourser, vous vous montrerez assurément un peu plus économe!

8. Sept dépenses qui SABOTENT vos vieux jours

Maintenant que vous savez comment faire un budget et que vous scrutez vos relevés de cartes de crédit ou de comptes bancaires, vous pouvez établir les dépenses récurrentes qui grèvent le plus votre budget et qui sabotent votre sécurité financière. Les sept catégories de dépenses qui suivent font des ravages insoupçonnés à vos finances…

1. LES TATOUAGES

Les bons tatoueurs demandent jusqu'à 200$ de l'heure pour transformer votre corps en fresque épique. En fonction de la complexité du tatouage et de la renommée du tatoueur, certains n'hésitent pas à débourser entre 2000$ et 16 000$ pour se faire tatouer UN SEUL bras. Juste un bras coûte… un bras!

2. LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

L'alimentation destinée aux animaux domestiques s'est autant raffinée que celle des humains. Un chien de taille moyenne qui mange du «cru» coûtera facilement 200$ par mois à son propriétaire. Sans compter les cours de dressage, le toilettage, le vétérinaire, les jouets, les gâteries et les accessoires. L'Association des médecins vétérinaires du Québec estime que le coût d'entretien annuel moyen d'un chien est d'environ 2300$.

3. LES CHAUSSURES

Ce n'est pas un mythe. Les Nord-Américains adorent les chaussures, et selon certains sondages, ils en possèdent en moyenne pas moins de 25 paires… dont plus de la moitié n'ont été portées qu'une seule fois.

4. LES SORTIES AU RESTAURANT

À la longue, la facture de restaurant peut être salée. Si vous additionnez les cafés quotidiens à 4$, les lunchs à 15$ deux fois par semaine, et les soupers

une fois par mois à 70$, vous aurez dépensé pour 48 800$ au bout de 20 ans.

5. LES JEUX DE HASARD

Les jeux de hasard et d'argent coûtent environ 400$ par année. Ceux qui jouent à la loterie vidéo y consacrent 2000$ annuellement, et la somme atteint 3000$ pour ceux qui fréquentent les salons de jeux de Loto-Québec. Ces montants seraient salutaires s'ils alimentaient un fonds d'urgence pour faire face à un revers de fortune.

6. LES CONSOLES ET LES JEUX

Selon une étude de PayPal réalisée en 2018, les «*gamers*» canadiens passent 52 heures par mois à jouer. Plus de la moitié (55%) sont des femmes. Sans compter le coût des consoles, ordinateurs ou appareils mobiles, les joueurs dépensent en moyenne 328$ par an pour télécharger des jeux ou en acheter en ligne.

7. LES SOINS ESTHÉTIQUES ET LE COIFFEUR

Une coupe avec coloration et mise en plis peut coûter facilement 160$. Quant à la manucure complète, on parle de 110$, plus taxes et pourboire. Si on ajoute les petits pots de crèmes de toutes sortes, shampooings, crèmes de rinçage et autres… certaines vont dépenser plus de 2500$ par an pour leurs produits et soins corporels.

CONSEILS

- Analysez soigneusement toutes vos dépenses au moins deux fois l'an.
- Vous avez plus de marge de manœuvre que vous ne le croyez.
- Pour éviter de dépenser rapidement votre paie, établissez des cotisations automatiques à votre CELI.
- En diminuant les sommes consacrées aux jeux et à la loterie, vous pourriez rapidement vous constituer un fonds d'urgence.
- À long terme, une bonne machine à café vous fera économiser des centaines de dollars.

9. De grosses dépenses qui NUISENT à l'épargne-retraite

Depuis 60 ans, le REER permet de réduire ses impôts et de gonfler son épargne-retraite. Mais cette opportunité incroyable ne séduit qu'un peu moins de la moitié des Québécois, alors que d'autres ne cotiseront rien du tout. Pourquoi? On l'aura compris, ils avouent avoir d'autres exigences financières concurrentes. Voici les quatre dépenses les plus coûteuses qui empêchent des milliers de Québécois de souscrire à un REER et d'atteindre l'autonomie financière.

1. UN MARIAGE HORS DE PRIX

Les alliances et bagues de fiançailles peuvent coûter aisément 5000$. Or, ce bijou de valeur sentimentale n'est jamais un investissement. Depuis 1990, 67% des mariages au Québec se soldent par un divorce. La moitié des couples mariés divorcent même AVANT la cinquième année d'union. Même si vous vous aimez beaucoup, pensez donc à un bijou de seconde main.

La célébration de leur mariage représente pour de nombreux Canadiens la journée la plus onéreuse de leur vie. Elle coûte en moyenne 20 000$ APRÈS impôt. Il vous faudra gagner près de 40 000$ brut pour vous l'offrir. Coupez donc la poire en deux! Célébrez votre mariage plus sobrement et investissez la moitié dans un REER de conjoint. Au moins, vous récupérerez 40% en déduction. De plus, le capital et les intérêts entreront dans le partage du patrimoine.

2. UNE MAISON TROP GRANDE

Trop de Québécois ont acheté une première maison trop grande, trop chère à entretenir, et à un coût d'acquisition au-dessus de leurs moyens. Pourtant, les chiffres sont limpides: être propriétaire, c'est 60% plus cher qu'être locataire. Devenir propriétaire exige une excellente sécurité d'emploi, une relation de couple solide et un bon coussin financier.

3. LES VOITURES DE LUXE

Les voitures de luxe coûtent un bras et une jambe. Ce segment représente les berlines et coupés allemands, mais aussi les gros *pick-ups* et 4 X 4, qui se vendent souvent plus de 60 000$. Pour se les offrir, les familles recherchant la gratification instantanée n'hésitent pas à amortir les paiements sur huit ans. Pas étonnant qu'il ne reste rien à la fin du mois pour l'épargneretraite, le régime enregistré d'épargne-études (REEE) et le fonds d'urgence.

4. VIVRE SA PASSION SANS COMPTER

Vivre votre passion peut grever votre budget. Il est tentant de suivre votre passion pour la musique, les arts, l'humour, la photo, etc., mais il est important de rester réaliste, surtout si vous avez de jeunes enfants. Gagner sa vie de manière totalement autonome tout en administrant efficacement ses finances n'est pas à la portée de tous. Évitez les ennuis financiers en limitant votre période d'essai comme travailleur autonome à un an ou deux, ou réservez vos activités artistiques pour vos temps libres.

CONSEILS

- Tous vos choix influencent votre avenir financier.
- Une fois vos impôts payés, constituer une épargne devrait être votre première obligation financière.
- Ne laissez pas les dépenses de maison empiéter sur l'épargne-retraite.
- Avant une dépense importante, demandez-vous si elle répond à un réel besoin ou à un désir éphémère.
- Les deux tiers des mariages se terminent par un divorce. Dépensez modestement pour cette célébration.

10. Six MAUVAISES HABITUDES pour s'assurer une retraite de misère

Comment augmenter vos probabilités d'avoir une retraite de misère? Rien de plus facile. Permettez que nous usions d'un peu d'ironie pour vous le démontrer. Les six comportements suivants augmentent dramatiquement vos chances de vieillir dans la pauvreté.

1. DÉPENSER TOUS SES REVENUS

Malgré un emploi à temps plein, vous ne mettez rien de côté? Pourtant, on sait que le plus tôt vous commencez, le plus facile ce sera. À 30 ans, en mettant 400$ par mois de côté, vous obtiendrez près de 394 000$* à 60 ans. Mais si vous ne commencez à épargner qu'à 40 ans, pour parvenir à accumuler la même somme, vous devrez mettre 860$ par mois.

2. TRAVAILLER AU NOIR LE PLUS POSSIBLE

Un conseil imparable pour s'appauvrir! Aucune personne sensée ne vous suggérera d'agir ainsi. En effet, en plus de vous priver de précieuses cotisations au Régime de rentes du Québec, travailler au noir vous fait perdre des droits de cotisations au REER. Tôt ou tard, les agences du revenu vous cibleront avec obligation de remboursement, intérêts et pénalités salés.

3. ÊTRE FAN DE LA FORMULE «ACHETEZ MAINTENANT, PAYEZ PLUS TARD»

Vous avez peut-être l'impression de faire de bonnes affaires parce que vous jouissez tout de suite de votre cinéma maison, de votre motoneige et de votre piscine creusée. En plus de payer trop cher vos bébelles (les prix sont majorés des coûts de financement), vous vous exposez au surendettement.

4. REFUSER DE COTISER AU RÉGIME DE RETRAITE DE L'EMPLOYEUR

Incroyable, mais vrai! Plusieurs entreprises offrent à leurs employés d'égaler leurs dépôts au REER collectif, par exemple jusqu'à concurrence de 4% de la paie. Et certains refusent! C'est pourtant un cadeau en or. C'est l'équivalent de faire… 100% de rendement.

5. SE FIER UNIQUEMENT AUX RENTES GOUVERNEMENTALES

À ne pas faire. Sauf si vous souhaitez flirter avec le seuil de la pauvreté. Dans le meilleur des cas, au fédéral, votre PSV fédérale n'atteindra que 876$ par mois. Quant aux prestations de Retraite Québec, moins de 10% des Québécois parviennent à obtenir le maximum, soit 1155$ par mois.

RAPPELS

- Le REER est encore un bon moyen de financer sa retraite: 400$ par mois cotisés en REER (au taux marginal de 40%), ne coûte que 240$.
- En négligeant de capitaliser et de planifier vos vieux jours, vous pourriez devoir travailler jusqu'à 75 ans.
- La retraite n'arrive pas toujours par choix. L'épuisement, la maladie ou les restructurations obligent à s'arrêter de travailler trois ans plus tôt qu'anticipé.
- Favorisez très tôt l'autonomie financière de vos enfants. Autrement, ils pourraient devoir compter sur vous jusqu'à l'âge d'or.

6. SE JETER SUR LES CPG LORSQUE LES MARCHÉS PLANTENT

Quand les marchés s'effondrent, pourquoi ne pas tout vendre et acheter des certificats de placement garanti (CPG)? Très mauvaise idée! En plus de perdre des milliers de dollars, vos rendements à long terme souffriront d'une carence de diversification. Pour vous convaincre, demandez-vous si un gestionnaire prudent comme la Caisse de dépôt et placement agit de la sorte. Non, car une répartition d'actifs optimale tient compte de l'inflation et du fait qu'à la retraite, on doit financer des décennies de retraits sans ajout de capital.

11. Quand faut-il commencer à PLANIFIER sa retraite?

Devrait-on y penser à 25, 35, 40 ou 50 ans? En fait, la réponse est simple même si elle n'est pas toujours facile à mettre en application: le plus tôt possible!

En matière de finances personnelles, les fourmis seront toujours plus riches que les cigales, et le même principe vaut pour la retraite: plus vous aurez été prévoyant pendant votre vie active et plus vous pourrez bénéficier d'un bon pécule pour vos vieux jours. Les statistiques le démontrent clairement: les 10 premières années d'épargne, celles au début de la vie active, sont cruciales car elles représentent, à terme, près de 50% du bas de laine pour la retraite.

Autrement dit, plus tôt vous mettez de l'argent de côté et plus il fructifiera. Par exemple, une somme de 5000$ économisée annuellement pendant 10 ans placée à un taux d'intérêt de 5% donnera 62 889$. Si on laisse ensuite croître ce montant pendant 25 ans à un taux de 5%, on obtiendra 212 964$. Comparativement, sachez que si vous mettez de côté 5000$ par an pendant 25 ans, à un taux d'intérêt de 5%, vous encaisserez 238 635$ au bout du compte. Voilà qui fait réfléchir…

COMMENCER TÔT

Pour s'assurer une retraite confortable, on devrait amorcer un processus de planification financière le plus tôt possible, idéalement dès sa première paie. Pour avoir des bases solides, on constitue en premier lieu un fonds d'urgence pour faire face aux imprévus. Ensuite, on élimine ses dettes de consommation, mais surtout on fait en sorte de prendre de bonnes habitudes en vue d'atteindre une indépendance financière.

En quoi cela consiste-t-il? À se payer en premier afin de faire travailler son argent. Il faut changer de mentalité, abandonner la vision du travailleur pour adopter celle de l'investisseur. Ainsi, on n'attendra pas la fin de

l'année pour voir combien on peut cotiser dans son REER. Au contraire, on prendra les devants et on prélèvera un montant sur chaque paie.

Vous n'avez pas de gros revenus et vous peinez à mettre quelques dollars de côté? Sachez qu'en épargnant la modique somme de 20$ par semaine, cela vous donnera 1040$ à la fin de l'année. C'est un bon début!

POUR LES RETARDATAIRES

Plus on laisse s'écouler les années avant de se retrousser les manches et plus cela aura un impact à la baisse sur les revenus disponibles à la retraite. Cependant, il n'est jamais trop tard pour prendre le taureau par les cornes. Bien sûr, le déficit d'épargne initial aura des conséquences et il faudra sans doute revoir ses plans. Dans ce cas, on devra repenser les paramètres, par exemple en faisant des placements plus risqués afin d'augmenter les rendements, en accroissant son taux d'épargne, en repoussant l'âge où l'on cessera de travailler ou encore en réduisant son niveau de revenus à la retraite.

CONSEILS

- Plus on est jeune et plus il est payant d'investir, car sur une longue période, l'intérêt composé permet d'accumuler des montants appréciables.
- Vous voulez accroître votre capacité d'épargne progressivement sans trop vous serrer la ceinture? Un bon truc est de mettre de côté les montants supplémentaires touchés à chaque augmentation de salaire. Vous étiez capable de vivre sans cet argent avant cette augmentation. Si vous l'épargnez, cela n'aura donc pas d'impact sur votre niveau de vie.
- Demandez conseil à un professionnel: des études ont démontré qu'à un horizon de 15 ans, avoir recours aux services d'un conseiller financier multiplie par trois la valeur des actifs.

12. Des STRATÉGIES d'épargne pour tous les âges

STRATÉGIE D'ÉPARGNE POUR LES 20 À 30 ANS

De 20 à 30 ans, c'est la période de la vie où l'on obtient son premier bon emploi à temps plein. C'est aussi durant cette décennie qu'on va choisir de s'établir dans sa première maison et qu'on voudra fonder une famille. Les choix que vous ferez alors seront déterminants. La mesure de votre participation ou de votre désintérêt laissera son empreinte jusqu'à votre retraite.

La première décision financière d'importance que vous devez prendre est de tout faire pour éviter les ennuis financiers. Cela débute par un énoncé très simple: vous devez dépenser moins que ce que vous gagnez! Nous ne vous le répéterons jamais assez: faire un budget est la clé. Ça semble facile comme ça, mais si le taux d'endettement des Canadiens est si important, c'est parce qu'une majorité de travailleurs ne font pas de budget.

PAYEZ-VOUS EN PREMIER

Voici un autre principe que nous ne cesserons de répéter à travers ce livre: la première dépense à inscrire dans votre premier budget doit être L'ÉPARGNE! Nous vous recommandons d'épargner au moins 15% de vos revenus NETS. Une fois qu'elle est déposée dans votre compte de banque, faites prélever automatiquement 10% de votre paie nette, qui seront destinés à votre épargne à long terme. Cela servira pour l'achat d'une maison, d'une voiture ou financera votre fonds d'autonomie financière. Les 5% restants devront être dirigés dans un compte d'épargne à haut rendement pour vous doter d'un fonds en cas d'urgence. Vous pouvez cotiser à ce fonds d'urgence jusqu'à ce qu'il corresponde à trois à six mois de vos dépenses mensuelles récurrentes. Ce fonds de prévoyance vous sera d'un grand secours en cas de maladie, d'accident, de perte d'emploi ou tout autre imprévu.

LE REER

Si vous gagnez plus de 35 000$, cotiser dans un REER peut vous convenir. L'épargne accumulée dans un REER ne vise pas que la retraite. Vous pourrez vous en servir pour financer l'achat de votre première maison avec le régime d'accession à la propriété (RAP) ou même faire un retour à l'école avec le régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP). Si vous vous sentez quelque peu nerveux devant l'investissement ou si la sécurité de votre emploi vous inquiète, ne souscrivez pas à des produits financiers non rachetables ou assortis de pénalités de retrait, ou encore optez pour des CELI rachetables.

CONSEILS POUR LES 20 À 30 ANS

- Faites un budget et respectez-le.
- Épargnez 15% de votre paie NETTE.
- Obligatoire: dépensez moins que ce que vous gagnez.
- Le REER vous servira de mise de fonds pour une maison.

- Le CELI servira de compte d'accumulation pour vos projets.
- Automatisez vos dépôts de placement pour éviter d'y toucher.

STRATÉGIE D'ÉPARGNE POUR LES 30 À 40 ANS

Comme pour les 20 à 30 ans, le premier poste de dépense de votre budget personnel et familial est de VOUS PAYER en premier, c'est-à-dire de placer l'épargne avant toutes les autres obligations. Après tout, vous êtes bien le pourvoyeur de votre foyer et il mérite la plus grande considération. Si au travail votre employeur propose un régime d'épargne, cotisez au maximum afin de profiter de tous ses avantages (par exemple, l'entreprise égale vos cotisations jusqu'à 5%).

Vous devrez aussi vous intéresser au choix des placements. À long terme, selon qu'ils rapportent 2% ou 5%, l'écart entre deux portefeuilles peut représenter des dizaines de milliers de dollars. Si vous n'avez pas de REER collectif, vous devrez vous ouvrir un REER individuel et y cotiser automatiquement toutes les deux semaines.

LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE PASSE AVANT TOUT

Votre épargne, c'est la «fondation» de votre sécurité financière. Votre fonds d'urgence personnel doit représenter de trois à six mois de vos dépenses courantes. Laissez cet actif dans un compte d'épargne à haut rendement sans échéance ni pénalité. Lorsque celui-ci est bien garni, passez aux autres catégories d'épargne.

Pour les jeunes familles qui ont des enfants, le REEE n'est pas un luxe. C'est une nécessité. Le REEE ne vous offrira pas de réduction d'impôt, mais c'est tout comme. Il sera bonifié par des subventions et des incitatifs totalisant 30%.

UNE DETTE INTELLIGENTE

Faites très attention au choix des REEE. Ne vous embarquez surtout pas dans un plan contraignant qui vous oblige à cotiser pour une décennie et demie sans possibilité d'en sortir sans de lourdes pénalités. Les aléas de la vie nécessitent une grande souplesse dans vos choix de placements et d'opportunités.

Quant à l'habitation, cela demeure une dépense. Donc, profitez des taux très avantageux pour étaler le plus loin dans le temps cette dette intelligente qu'est l'hypothèque. Si votre budget pour paiements hypothécaires est de 1500$ par mois, mais qu'en repoussant l'amortissement à 25 ans, vous parvenez à diminuer les versements à 1200$, placez les 300$ excédentaires dans votre REER ou dans un CELI.

Rien de mieux que se fixer des buts très précis pour augmenter ses chances de les atteindre. Une plus grande maison, un chalet, un voyage par an en famille, l'autonomie financière à 60 ans…

CONSEILS POUR LES 30 À 40 ANS

- Payez-vous en premier grâce à l'épargne automatique.
- Déterminez votre profil d'investisseur et de tolérance au risque.
- Maximisez vos cotisations aux régimes collectifs.
- Pensez à l'achat d'une maison seulement si vous gérez efficacement votre budget et que vos plans d'épargne sont bien en place.
- Ne négligez pas le REEE.
- Magasinez vos assurances vie et invalidité, car les prix varient énormément.

STRATÉGIE D'ÉPARGNE POUR LES 40 À 50 ANS

Vous dépensez moins que ce que vous gagnez? Vous avez compris l'essentiel. Ne lâchez surtout pas. Si vous avez plus de 40 ans et n'avez pas encore de plan d'épargne, il faut maintenant y voir. Avoir un régime d'épargneretraite d'employeur est certainement insuffisant si vous désirez garder le même rythme de vie une fois que vous serez à la retraite.

Pour savoir combien vous devez mettre de côté et dans quel type de placement, vous devrez évaluer votre besoin de liquidité mensuel comme retraité. Ce n'est pas votre beau-frère qui pourra vous le dire. Chacun a des besoins différents en fonction de ses obligations. Selon que vous êtes à loyer ou propriétaire, il faut anticiper ce que cela vous coûtera pour vous loger, vous chauffer, vous nourrir, vous vêtir, etc. Il faut aussi prévoir les paiements de taxes, les frais de transport, de télécoms, les loisirs, les assurances, les permis, les vacances, les cadeaux, les médicaments…

Par exemple, si vous estimez que vous aurez besoin de 3000$ par mois, il faudra que votre épargne, vos rentes de retraite et d'État puissent vous verser 36 000$ NET d'impôt jusqu'à la fin de vos jours, ce montant étant indexé sur l'inflation.

Tout un défi, n'est-ce pas? C'est pourquoi il vous faut un plan financier complet. En attendant de consulter un conseiller en finances personnelles de confiance, vous pouvez faire des simulations sur le site de la Régie des rentes du Québec[4].

CONSEILS POUR LES 40 À 50 ANS

- Évaluez la pertinence de vos placements REER et CELI.
- Faites-vous faire un VRAI plan par un professionnel.
- Ajustez vos cotisations en fonction des cibles.
- Automatisez vos cotisations, à raison d'un versement toutes les deux semaines.
- Votre actif liquide doit prendre de l'ampleur.

---

4 www.jeplanifie.gouv.qc.ca

13. Trois ERREURS FRÉQUENTES lors de la planification de la retraite

Vous croyez faire déjà les bons choix en matière d'épargne et de planification pour votre retraite? Réfléchissez-y à deux fois, car vous êtes peut-être en train de vous tirer dans le pied…

Durant la majeure partie de sa vie, on est amené à prendre toutes sortes de décisions en matière de finances personnelles et d'épargne. Faut-il cotiser dans un REER ou un CELI? Combien mettre de côté pour les études de ses enfants? Est-il préférable de rembourser son prêt hypothécaire le plus rapidement possible? Autant de questions auxquelles on répond souvent au cas par cas, sans vraiment réfléchir à une stratégie à long terme. Ce faisant, c'est toute sa planification de retraite qu'on met en péril. D'ailleurs, les conseillers en services financiers constatent que les gens qui viennent les consulter commettent fréquemment les mêmes erreurs. Voici quelques faux pas fréquents à éviter.

1. TOUT MISER SUR LES REEE

Souvent, on décide de consacrer toute sa capacité d'épargne aux REEE de ses enfants. Il faut dire que la subvention du gouvernement fédéral, qui peut atteindre jusqu'à 30%, permet de maximiser l'investissement dans les futures études de nos jeunes.

Cet incitatif puissant pousse donc certains parents à verser le maximum dans un REEE. Néanmoins, en mettant tous leurs œufs dans le même panier, ils négligent de mettre de l'argent de côté pour leur retraite, comme ils pourraient le faire en versant une partie de leur épargne dans un REER ou un CELI, par exemple.

2. REMBOURSER RAPIDEMENT SON PRÊT HYPOTHÉCAIRE

D'autres personnes, pressées de se débarrasser de cette lourde dette, mettent les bouchées doubles pour rembourser leur prêt hypothécaire. Une bonne idée? Ce n'est pas nécessairement la stratégie idéale. Bien sûr, se débarrasser de son hypothèque plus rapidement permet de dégager ensuite une bonne capacité d'épargne. Par contre, il faut se rappeler que plus on épargne tôt dans la vie, et plus on bénéficiera de l'effet cumulatif des intérêts composés. En effet, un régime d'épargne modeste, mais démarré tôt, rapportera davantage à la retraite qu'un régime établi plus tard, même si les cotisations sont beaucoup plus importantes à ce moment-là.

3. NE PAS CONSIDÉRER SA SITUATION MATRIMONIALE

Les couples de travailleurs et les familles reconstituées ont l'habitude de tenir deux budgets et de faire deux projections de retraite comme s'ils vivaient en célibataires. C'est très prudent en début de relation, mais si vous vous voyez passer le reste de votre vie avec la même personne, vous devez faire des plans financiers en couple. La maximisation des CELI et REER et des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), les besoins en assurances, et le fractionnement des revenus sont quelques exemples pertinents.

CONSEILS

- Une bonne stratégie consiste à répartir la somme que vous pouvez épargner dans plusieurs postes à la fois: REER, REEE, mise de fonds pour l'achat d'une maison, fonds d'urgence, etc.
- Avant de commencer à mettre de l'argent de côté, commencez par vous débarrasser de vos mauvaises dettes. Il est plus judicieux de rembourser vos soldes de cartes de crédit (20% d'intérêt en moyenne) avant de cotiser dans un REER.
- Pour éviter de s'en tenir à un plan de retraite opportuniste et au cas par cas, consultez un professionnel qui pourra vous conseiller dans votre démarche et vous proposer une stratégie globale.

Si vous gagnez plus que votre conjoint, vous pourriez avoir intérêt à cotiser à son REER, ce qui permettra au couple d'effectuer des retraits moins imposés, et ce, avant même l'âge de 65 ans. Prenons l'exemple d'un couple qui décide de prendre sa retraite à 62 ans sans réclamer les pensions gouvernementales. Monsieur et madame décident de vivre avec 36 000$ pour l'année, qui seront retirés des REER. Or, si chaque conjoint retire 18 000$ de son REER, ces deux retraits seront moins imposés qu'un retrait de 36 000$ effectué dans un seul REER. D'où l'importance que les deux conjoints puissent disposer d'une épargne suffisante. Cette stratégie fiscale peut, dans une certaine mesure, se révéler avantageuse durant votre vie active ainsi qu'à la retraite.

14. Les cinq plus GRANDES ERREURS de planification financière

Quand vient le temps de planifier leurs vieux jours, plusieurs se retroussent les manches et se créent un fichier Excel afin d'élaborer leurs stratégies. C'est un pas dans la bonne direction, mais ce n'est peut-être pas suffisant. Voici les cinq plus grandes erreurs observées chez ceux qui tentent de planifier eux-mêmes leur retraite.

1. NÉGLIGER L'INFLATION

C'est pourtant l'ennemi juré des retraités. À 1,5% en ce moment, le taux d'inflation au Canada est relativement faible, mais ce ne sera pas toujours le cas. Il dépasse parfois les 3%. Voici un exemple pour vous convaincre de l'effet désastreux de l'inflation: un panier d'épicerie qui coûtait 100$ en 1987 coûte 192,22$ en 2017.

2. EXAGÉRER SES RENDEMENTS

Il est irréaliste d'extrapoler en prenant le rendement d'une bonne année. Votre retraite durera des décennies. Vous devez donc vous servir d'un rendement moyen raisonnable pour faire vos projections. Avec la faiblesse des taux actuels, on peut convenir qu'avec un portefeuille diversifié, il est sage d'espérer un résultat entre 3% et 5%.

3. ESTIMER APPROXIMATIVEMENT SES DÉPENSES

Votre besoin de liquidité net à la retraite est LA cible principale d'un bon plan. Si vous ne savez pas précisément combien vous dépenserez, il vous sera impossible de déterminer les revenus dont vous aurez besoin. Plus vous serez précis dans l'analyse de vos besoins, plus votre objectif sera clair et atteignable. Pour prendre une image, ne pas le faire revient à conduire son automobile avec un pare-brise embué. Il est hasardeux de faire un long trajet quand on a la vue obstruée, n'est-ce pas?

4. SE FIER À DES OUTILS SIMPLISTES

Planifier exige de considérer de nombreuses variables et des centaines de scénarios. Un calculateur web gratuit a ses limites. Les puissants logiciels professionnels de planification sont conçus pour répondre à la complexité de la tâche. FP Solution, Naviplan, Kronos finance et Synchro sont des références en la matière.

5. NÉGLIGER LES MISES À JOUR

La vie est parsemée d'obstacles et de revirements de situation. Les héritages, les accidents, les maladies, les changements de carrière et les ruptures qui jalonnent notre vie modifient sans cesse nos plans. Il est donc nécessaire de mettre ces plans à jour et de les ajuster fréquemment.

RAPPELS

- Planifier sa retraite exige du temps et des efforts.
- Il est primordial d'identifier ses besoins mensuels avec précision.
- Il faut toujours tenir compte de l'inflation et de l'impôt.
- Planifier à deux procure de nombreux avantages.
- Pour planifier sa retraite et sa succession, il existe de précieux logiciels professionnels.

15. Revoir ses besoins en ASSURANCES à l'approche de la retraite

En vue de la planification de la retraite, il est sage de réviser les montants et composantes de toutes vos sources de revenus, comme le régime de retraite de votre employeur, le Régime de rentes du Québec (RRQ), la Sécurité de la vieillesse du fédéral, les REER transformés en FERR, etc. Mais ne négligez pas non plus la planification de vos besoins en matière d'assurance.

DES BESOINS DIFFÉRENTS

À la soixantaine, lorsque les enfants ont quitté le nid familial, les besoins d'assurance en cas de décès diminuent grandement, surtout si la majorité des dettes sont chose du passé. À ce moment de sa vie, le retraité constatera que ses besoins se sont grandement simplifiés. Souvent, il ne lui restera plus à couvrir que les frais funéraires, les frais du liquidateur, l'impôt, le solde de quelques petites dettes, sans oublier des dons spécifiques. La réflexion sur les besoins d'assurance est très personnelle et ne peut être généralisée.

Si vous aviez une couverture de 400 000$ et que vous croyez que 100 000$ font maintenant l'affaire, de grâce, n'annulez pas votre police trop vite. Vous pourriez le regretter. Rien ne dit que vous êtes encore «assurable». Il y a des milliers de produits d'assurance. Certains sont très complexes et offrent une certaine souplesse. Pensez à vérifier si vous pouvez diminuer le capitaldécès de votre police individuelle sans pénalité. Dans certains cas, les valeurs de rachat accumulées sont suffisantes pour payer les primes jusqu'au décès. De plus, il vous sera peut-être possible de conserver les assurances de la compagnie qui couvrait le collectif au travail. Il faut vérifier.

N'IMPROVISEZ PAS

Une certitude demeure: vous ne devez pas négliger vos protections d'assurance et l'improvisation n'a pas sa place. Ce n'est ni l'avocat, ni le notaire, ni le comptable, ni la téléphoniste de la banque qui pourront vous

aider. L'analyse et les conseils en matière d'assurances de personnes sont encadrés par l'AMF. C'est donc uniquement le «conseiller en sécurité financière» qui peut vous seconder. Son travail consiste aussi à évaluer si vous avez les moyens ou les protections adéquates pour faire face à une perte d'autonomie. Vous devez être en mesure d'assumer des frais médicaux ou des médicaments non couverts à la suite d'une hospitalisation. Vous pourriez aussi avoir besoin de recourir aux services de professionnels tels qu'un ergothérapeute, un physiothérapeute et un préposé offrant des soins de rétablissement et d'aide à domicile.

CONSEILS

- Vérifiez auprès de votre employeur quelles assurances peuvent être conservées et sous quelles conditions.
- À la retraite, il peut encore être judicieux d'avoir des assurances en cas de décès. Elles doivent couvrir vos impôts, vos dettes et vos frais funéraires.
- Les assurances complémentaires couvrent certains soins de longue durée, tels que les médicaments non remboursés, les orthèses, les services d'un chiropraticien, d'un massothérapeute et autres.
- Les assurances en cas de maladie grave ou en cas d'invalidité sont très coûteuses au-delà de 60 ans, mais grandement appréciées.
- Ne quittez pas le pays sans couverture d'assurance voyage.

16. Le CELI pour financer sa retraite

En finance, il n'y a pas de solution parfaite. Les stratégies d'épargne et le profil de tolérance au risque de l'un ne conviendront pas parfaitement à un autre.

Le CELI a plus de 10 ans et on peut maintenant utiliser ce véhicule comme fonds d'urgence ou comme compte d'accumulation pour financer un voyage, finir le sous-sol, agrandir la maison, ou pour mener à bien tout autre projet à moyen terme. Comme tous les gains sont et demeureront NON imposables, le CELI est parfait pour les investisseurs ayant un horizon à long terme: ils peuvent y investir des placements dynamiques, voire audacieux, comme les fonds sectoriels ou les actions de petites et moyennes capitalisations.

Mais voilà, des experts commencent à voir dans le CELI un instrument de choix pour certains salariés et travailleurs autonomes en vue de l'accumulation d'un fonds de retraite.

MIEUX QUE LE REER

L'avantage premier du REER, c'est qu'il réduit la somme de vos revenus gagnés dans l'année et engendre ainsi un remboursement d'impôt souvent équivalent à votre taux marginal d'imposition. Mais si votre taux est très faible? Et si, à la retraite, la somme de vos revenus devenait plus importante? Le REER sera alors beaucoup moins attrayant.

Récemment, l'Institut de recherches en politiques publiques (IRPP) démontrait que le REER pénalise injustement les aînés touchant le Supplément de revenu garanti (SRG). Privilégier le CELI pour accumuler ses futurs revenus de retraite n'est pas seulement recommandable pour les salariés à faibles revenus, c'est certainement une bonne option pour les travailleurs autonomes de toutes sortes, y compris ceux qui sont incorporés.

Pourquoi? Parce que de nombreuses personnes qui sont à leur compte ont des revenus très variables ou travaillent dans des industries cycliques. Par exemple, un photographe indépendant peut connaître une merveilleuse année

remplie de contrats lucratifs et finir avec 95 000$ en revenus déclarés, puis, l'année suivante, ne gagner que 43 000$. S'il concentre toute son épargne dans des REER dans lesquels il doit piger les années difficiles, il sera assurément pénalisé par l'impôt prélevé à la source.

CONSEILS

- Le CELI n'est pas un compte bancaire, c'est un régime d'accumulation libre d'impôt. C'est donc bien plus qu'un fonds d'urgence.
- Ce produit est mieux adapté que le REER pour les bas salariés et les travailleurs saisonniers à faibles revenus. Il peut convenir pour constituer le fonds de retraite des travailleurs autonomes, qu'ils soient incorporés ou non.
- Les retraits du CELI ne sont jamais imposables et ne pénaliseront pas les prestations de SRG. N'enfermez jamais votre précieux CELI dans un produit non rachetable.

EXEMPLE D'UN CELI-RETRAITE

Pierre-Luc est un musicien de 35 ans. Il cotise au CELI depuis l'âge de 25 ans. Il a accumulé 79 000$. S'il continue d'effectuer ses cotisations mensuelles de 500$ dans son CELI diversifié[5], il aura accumulé 600 000$ à 65 ans. C'est un montant suffisant pour lui offrir une rente LIBRE d'impôt de 3100$ par mois pendant 25 ans. Pas mal, n'est-ce pas?

---

5 Exemple basé sur un portefeuille contenant 50% de revenus fixes et 50% en actions, dont le rendement annualisé moyen est de 4%.

17. COMBIEN dépenserez-vous lorsque vous serez à la retraite?

C’est la question piège à laquelle peu de gens trouvent la bonne réponse. Voici un bon indice: fiez-vous à vos dépenses actuelles…

Des chiffres qui servent avant tout à faire peur circulent depuis des décennies: non, vous n’avez pas besoin d’accumuler 1 million de dollars pour bien vivre à la retraite; vous n’aurez pas non plus besoin de l’équivalent de 70% de vos revenus annuels de fin de vie active… C’est tout simplement faux. Si votre conseiller financier l’affirme, changez de conseiller.

En fait, une seule règle prévaut pour calculer vos besoins financiers à la retraite: il n'y a pas de règle! Chaque personne est unique. Nous avons tous des besoins différents, des rêves différents, des projets différents, des styles de vie différents, des réalités médicales, familiales et culturelles différentes.

Autre mythe qui a la vie dure: vos dépenses vont diminuer à la retraite. Là encore, c'est faux pour une majorité d'entre nous. Pourquoi? Parce qu'il y a peut-être des dépenses qui disparaissent à la retraite (cotisations syndicales et professionnelles ou aux régimes de retraite, trajets domicile-travail, assurance-emploi) ou qui diminuent (impôt, vêtements), mais elles sont compensées par d'autres qui, elles, augmentent (activités sociales, voyages, soins de santé).

En fin de compte, vos dépenses diminueront peut-être, mais vos revenus aussi.

SOYEZ PRÉVOYANTS

Calculer avec précision ses besoins financiers à la retraite n'est pas facile, car personne ne connaît la date de son décès, et l'espérance de vie s'allonge chaque année. Vous devez donc établir vos dépenses courantes à l'aide d'un budget basé sur vos besoins actuels[6], évaluer le coût de vos projets spéciaux et faire affaire avec un planificateur financier[7]. Cela représente un investissement de quelques centaines de dollars, mais il vous en fera économiser des dizaines de milliers à la retraite.

CONSEILS

- Une prévision préparée par un planificateur financier vous permettra de fixer une date de retraite, d'établir un budget avant et après la retraite, de déterminer l'épargne nécessaire pour bien vivre à la retraite et, surtout, calmera vos angoisses.
- Consultez les ressources de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada[1], d'Option consommateurs[2] et de l'ACEF du Grand-Portage[3].

1 bit.ly/2S9eG0r
2 bit.ly/30up2er
3 planifier.acefgp.ca

---

6 Voir les outils suggérés au truc 6, p. 16.
7 Pour trouver un planificateur financier, voir le site de l'Institut québécois de planification financière (IQPF): iqpf.org.

18. Le rôle de L'EMPLOYEUR lors de la retraite

Vous avez fait votre projection de retraite et planifié vos dépenses. Il faut maintenant vous informer auprès de votre employeur sur les conditions et modalités propres à votre régime de retraite.

Par exemple, aurez-vous droit à une pleine pension ou votre pension sera-t-elle réduite? Quel sera le montant de votre rente mensuelle? Sera-t-elle indexée? Sera-t-elle raccordée à votre prestation de Retraite Québec? Combien toucherez-vous en PSV au fédéral? Si le montant total semble insuffisant, c'est votre épargne personnelle qui devra combler la différence.

RAPPEL

- Contactez le département des ressources humaines de votre employeur afin d'en savoir plus sur les modalités propres à votre régime.

19. QUE FAIRE de vos REER et CELI?

Lorsque l'appel de la retraite sonne, vos placements méritent un peu plus d'attention. Certaines institutions bancaires font du tapage publicitaire pour vous inviter à concentrer auprès d'elles l'ensemble de vos placements, REER, CRI et CELI. Elles font valoir les mots-clés: simplification, facilité de consultation, réduction des frais, etc. Tout ça, c'est bien beau sur le papier, mais une même institution ne peut être la meilleure dans TOUTES les catégories de placement.

Rappelez-vous aussi que moins de frais ne signifie pas nécessairement plus de rendement NET et moins d'impôt. La diversification stratégique a fait ses preuves. Vous pouvez bien avoir UN seul conseiller principal qui sera le directeur gérant de votre portefeuille. Mais ce dernier, travaillant sans quota de vente ni bonification reliée à la vente de produits maison, verra à choisir avec vous les meilleurs éléments de divers fournisseurs et équipes de gestion, parfois naturellement en concurrence. Il vérifiera régulièrement les résultats de votre portefeuille par rapport au marché et aux médianes de l'industrie.

RAPPELS

- Rassembler l'ensemble de vos placements auprès d'une bannière qui ne vend que ses produits peut engendrer des carences de diversification ou des pertes d'opportunités.
- N'oubliez pas de rapatrier vos fonds de travailleurs (FTQ et CSN). Ce sont les généreux crédits d'impôt à la souscription qui les rendent attrayants. Une fois retraité, il n'y a plus de raison de les détenir.

20. Combien épargner pour une retraite CONFORTABLE ?

Il existe des centaines de définitions de ce qu'est une «retraite confortable». Pour évaluer les sommes nécessaires en REER, CELI et autres fonds de pension, la première donnée à prendre en compte est le montant total de vos dépenses annuelles. Cela représente votre «coût de vie».

Pour rendre une retraite confortable, il est fréquent qu'on ajoute des dépenses de voyage. Combien de voyages souhaitez-vous faire? Un, deux ou plus? Votre réponse peut changer significativement la somme nécessaire.

Dans votre évaluation, nous vous invitons à ne pas négliger les soins médicaux. Avec le vieillissement de la population, ce sont inévitablement les citoyens qui doivent payer certains médicaments ou simplement pour un accès dans un délai raisonnable à des soins de base.

METTRE À PROFIT TOUTES LES SOURCES DE REVENUS

Prenons un cas simplifié. Sylvain et Gina ont 50 ans et n'ont pas de fonds de pension. Ils souhaitent cesser de travailler à 65 ans et recevoir 50 000$ net annuellement. Au maximum, 26 736$ proviendraient de la Régie des rentes du Québec (RRQ) et 13 680$ de la PSV du fédéral. Il leur faudra donc combler la différence jusqu'à l'âge correspondant à leur espérance de vie, sans oublier de prévoir l'inflation et l'impôt. Dans ce cas, en misant sur un rendement moyen de 5%, Sylvain et Gina devront avoir économisé 714 000$ en REER à 65 ans afin d'atteindre leur objectif.

CONSEILS

- Une retraite confortable se calcule au cas par cas.
- Ne négligez jamais l'impôt et l'inflation dans vos projections.
- Faites des scénarios avec les outils disponibles sur le site www.retraite-quebec.gouv.qc.ca.
- Maximisez vos REER et CELI. Sans fonds de pension, il faut épargner le plus tôt possible.
- Épargner mensuellement est plus pratique et facile.

21. Le FAMEUX MYTHE du 70% de revenu

On entend souvent dire que pour vivre confortablement à la retraite, il faut prévoir un revenu équivalent à 70% de ce qu'on gagnait durant sa vie active. Est-ce un mythe ou une réalité?

Selon le principe des 70%, si une personne gagnait par exemple 45 000$ annuellement pendant qu'elle travaillait, elle devrait se fixer un objectif de revenus de retraite de 31 500$ par an. Toutefois, si elle est simple et facile à appliquer, cette règle n'est pas absolue. On ne peut pas s'y fier aveuglément, car chaque cas est différent.

ATTENTION AUX DETTES!

Pour commencer, si vous gagnez un salaire moins important, vous devrez viser un pourcentage de remplacement plus élevé. Ainsi, avec un revenu de 30 000$ par année, un ratio de 70% représente un maigre 21 000$. Dans ce cas, un taux de 85%, voire de 90%, serait plus approprié.

Autre facteur à considérer pour que ce calcul fonctionne: arrivé à la retraite, vous devrez vous être débarrassé de toutes vos dettes et de votre prêt hypothécaire, sans quoi votre revenu en sera amputé. C'est une difficulté majeure, car de plus en plus de gens achètent une propriété tard dans leur vie, et n'ont pas terminé de la payer quand ils arrivent à la retraite. Par contre, même si le prêt hypothécaire n'a pas été entièrement remboursé au moment de la retraite, il sera toujours possible de vendre sa résidence et de s'acheter un logement plus petit qu'on pourrait alors payer entièrement avec le fruit de la vente.

L'endettement constitue néanmoins un problème à long terme, et ce, même après la fin de la vie active. En effet, la société de consommation incite à dépenser toujours davantage pour se procurer toutes sortes de biens dont on n'a pas nécessairement besoin. Cela finit par causer un important endettement, même à la retraite. De plus en plus de personnes âgées sont aux prises avec d'importants problèmes financiers.

LE BON CALCUL

Le style de vie désiré a un impact direct sur les projections. Bien sûr, cela ne veut pas dire pour autant qu'on sera en mesure de s'offrir la retraite de ses rêves… Il faut donc accepter de faire des compromis: par exemple, si votre voiture est payée, conservez-la le plus longtemps possible au lieu de vous en offrir une nouvelle. Un séjour en Floride sera moins onéreux si vous séjournez dans une maison mobile ou un véhicule récréatif plutôt que dans un condo.

22. La magie des INTÉRÊTS COMPOSÉS à long terme pour votre retraite

Les conseillers et les planificateurs financiers recommandent de planifier la retraite dès que possible. Mais pourquoi insistent-ils tant pour vous faire épargner pour vos vieux jours même si vous êtes encore jeune?

Tout simplement parce qu'ils savent ce que peuvent produire des intérêts composés à long terme. C'est presque un tour de magie! Le grand physicien et prix Nobel Albert Einstein ne s'y était pas trompé puisqu'il avait déclaré que les intérêts composés sont l'une des plus grandes forces de l'univers: il les qualifiait même de «huitième merveille du monde».

L'EFFET BOULE DE NEIGE

Selon l'âge de départ à la retraite et d'autres facteurs, un régime d'épargne commencé tôt, même en mettant de côté des sommes modestes, aura rapporté beaucoup plus à la retraite en termes de croissance qu'un régime démarré plus tard avec des montants plus élevés.

Le principe est simple et repose sur un effet boule de neige: plus celle-ci dévale la pente longtemps et plus elle grossit. Il en va de même pour notre argent: pour le faire fructifier, il faut laisser le capital travailler à long terme, et ce, sans toucher les intérêts. Concrètement, cela signifie que les sommes que vous investissez produisent un intérêt. En l'ajoutant au capital, ce rendement travaille à son tour pour produire de nouveaux intérêts; ce sont les fameux «intérêts composés», autrement dit des intérêts produits sur les intérêts.

TROIS SCÉNARIOS

Comment mettre ce principe à profit pour planifier sa retraite? Il faut être rigoureux, commencer à épargner tôt et laisser fructifier capital et intérêts le

plus longtemps possible. Les trois scénarios ci-dessous vous en convaincront.

Prenons le cas d'une personne qui met de côté 200$ par mois à partir de 25 ans. À l'âge de 65 ans, avec un taux d'intérêt de 5%, elle aura récolté la somme rondelette de 296 505$, alors qu'elle n'aura investi que 96 000$. Elle bénéficie donc d'une croissance de 200 505$.

Pour sa part, un individu qui économise 350$ par mois à partir de l'âge de 35 ans, à 5% de taux d'intérêt, obtiendra 285 382$ à 65 ans, soit une croissance de 159 382$.

Enfin, si vous avez investi 750$ par mois à partir de 45 ans, toujours à 5% d'intérêt, vous toucherez à 65 ans la somme de 304 353$, mais vous n'aurez profité d'une croissance ne représentant que 124 353$.

Ces chiffres en disent long sur l'effet presque magique que peuvent avoir les intérêts composés sur votre capital. Comme quoi, pour la retraite comme pour bien d'autres choses dans la vie, les petits ruisseaux font les grandes rivières…

CONSEILS

- Utilisez l'une des nombreuses calculatrices proposées sur internet, notamment dans les sites web d'institutions financières, pour évaluer les fruits que vos investissements peuvent porter à long terme. Certains tiennent compte de l'inflation et du taux marginal d'imposition, ce qui permet d'obtenir un résultat plus précis.
- Si vous la déposez dans un REER, votre épargne s'accumulera à l'abri de l'impôt et vous serez doublement gagnant. Vivre longtemps aura un impact sur l'argent pour la retraite.

23. La RETRAITE, c'est comme des VACANCES!

Le plus grand risque que vous courez à la retraite n'est pas tant de mourir que de vivre très longtemps! C'est un facteur à prendre en considération au moment de la planification: en 1920, l'espérance de vie tournait autour de 60 ans. Aujourd'hui, elle est de plus de 80 ans pour les hommes et de près de 85 ans pour les femmes. Dans ces conditions, votre retraite pourrait durer bien plus longtemps que prévu, ce qui pourrait avoir de lourdes conséquences sur votre budget. Aurez-vous mis suffisamment d'argent de côté pour vous offrir le train de vie que vous espérez, ou devrez-vous vous serrer la ceinture?

DES VACANCES À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les premières années de la retraite sont importantes, car c'est pendant cette période qu'on se gâte le plus. Voyages, sorties, achat d'une nouvelle voiture ou même d'une motocyclette, tout semble permis! On est encore en bonne condition physique, alors on veut en profiter. Toutefois, ces dépenses pourraient mettre en péril la sécurité financière de vos vieux jours. Certes, à

80 ans, vos dépenses en loisirs vont diminuer, mais les dépenses liées à votre santé vont augmenter. Sans doute vous faudra-t-il de l'aide pour entretenir votre terrain, votre maison, pour préparer vos repas, pour prendre soin de vous, etc. La retraite, c'est comme des vacances à durée indéterminée. Dans ces conditions, il est difficile de prévoir à quel rythme on peut dépenser. Certains seront trop dépensiers, et d'autres, trop économes. Comment trouver le juste équilibre? En planifiant et en essayant de prévoir… l'imprévisible.

REPORTER LA RETRAITE

Quand on passe à côté de l'objectif d'épargne, on le paie très longtemps… Il est donc important de bien se préparer en envisageant une retraite de longue durée. Il faut adopter certaines stratégies pour s'assurer d'avoir le meilleur niveau de vie possible, et ce, même si l'on vit longtemps. Par exemple, on pourrait travailler quelques années de plus. Il sera probablement plus facile de rallonger sa vie active à l'âge de 65 ans que de devoir revenir sur le marché du travail à 70 ans parce qu'on manque d'argent. Retarder la retraite a aussi pour effet de bonifier les rentes gouvernementales d'environ 7% par an pour la PSV et de 8% par an pour la rente de la RRQ.

AUTRES STRATÉGIES

Une fois à la retraite, retarder le moment où vous réclamerez les rentes gouvernementales aura aussi pour effet de les bonifier. Pendant ce temps, décaissez vos FERR. Vous devrez combler le vide avec votre épargne pendant un certain temps, mais au moins, vous savez à l'avance combien de temps elle durera et vous pourrez mieux planifier vos dépenses. Par la suite, les rentes gouvernementales constitueront votre filet de sécurité, et ce, jusqu'à la fin de vos jours.

CONSEILS

- Le risque financier à la retraite est accru si l'on ne pense qu'au plaisir immédiat.
- Retarder le moment où vous bénéficierez des programmes sociaux, à moins que votre santé soit mauvaise ou que vous n'ayez pas d'épargne,

est la première façon de réduire le risque lié à une longue espérance de vie.

- La rente viagère n’est pas une solution miracle, mais elle fait partie des outils à envisager.

24. Les INQUIÉTUDES liées à une retraite de plus de 20 ans

Selon une récente enquête, le vieillissement de la population engendre de nouveaux défis et modifie la planification de la retraite des Canadiens.

Voici les principales préoccupations des Canadiens liées au fait de vivre jusqu'à 90 ou même 100 ans:

- 51% s'inquiètent des ennuis de santé à venir et des coûts élevés inhérents.
- 47% ont peur de manquer d'argent.
- 40% craignent de devenir un fardeau pour leurs enfants et petits-enfants.
- 20% appréhendent de finir leurs vieux jours seuls et de se sentir inutiles.
- 14% redoutent de ne rien avoir à laisser en héritage.

Pour éviter que ces craintes ne deviennent les vôtres, vous devez évaluer quels seront vos revenus et dépenses à la retraite, ainsi que la pertinence de vos protections d'assurance, et vous devez le faire dès la cinquantaine.

En projetant la croissance de votre épargne, évitez d'exagérer les rendements espérés. Pour un portefeuille équilibré, viser entre 4% et 5% serait réaliste.

RAPPELS

- Depuis 2016, le Canada compte plus de personnes âgées de 65 ans et plus que d'enfants de moins de 15 ans.
- C'est vers l'âge de 77 ans que la santé décline et que les coûts reliés aux soins augmentent.
- Le vieillissement de la population pose un défi de taille pour le financement des programmes sociaux et des soins médicaux.
- Un CELI et un REER bien garnis vous assureront une retraite plus confortable.

- Par prudence, les projections de revenus de retraite doivent aller au-delà de votre espérance de vie.

RÉDUIRE LES ÉCARTS

Il y a toutefois des façons de réduire ces écarts ou de les éliminer. Prenez vos finances en main, et dès que vous commencez à travailler à temps plein, voyez à vos affaires et allez consulter un conseiller. Faites réaliser une analyse retraite le plus tôt possible durant votre vie active, et mettez votre stratégie de planification à jour à chaque changement: nouvel emploi, mariage, naissance d'un enfant, etc. Toute bonne planification commence par la mise en place d'un budget, un outil qui constitue votre meilleur allié.

Dans un budget, si la première ligne est celle du revenu, la seconde devrait être celle de l'épargne. Payez-vous en premier en cotisant à un REER ou à un CELI, par exemple, avant même de penser aux autres dépenses.

En cas de congé parental, si la mère travaille à temps partiel ou quitte temporairement son emploi pour s'occuper des enfants, son conjoint pourrait contribuer à son REER ou à un CELI afin de compenser la perte de revenus et d'équilibrer les montants que chacun percevra à la retraite.

Les coûts reliés aux soins de santé peuvent aussi augmenter considérablement lorsqu'on vieillit, une dépense dont il faut tenir compte. Il existe à cet égard plusieurs produits d'assurance qui peuvent aider, par exemple des assurances pour les soins de longue durée.

25. Soyez audacieux: PLANIFIEZ!

De nombreux planificateurs financiers sont régulièrement témoins de deux types de situations délicates. D'un côté, des retraités de fraîche date doivent se priver parce qu'ils craignent de manquer d'argent et, de l'autre, des personnes de 69 ans doivent travailler à temps partiel pour réussir à joindre les deux bouts. Dans un cas comme dans l'autre, on est bien loin de la retraite idéale. Une bonne planification financière aide pourtant à éviter de telles déconvenues.

ADAPTER SA STRATÉGIE DE RETRAITE

Parce qu'elle permet de voir venir, la planification de retraite permet aussi d'adapter sa stratégie en fonction de son objectif et de l'évolution de sa situation. Avec un plan, on sait ce qu'on doit faire pour atteindre son but. Si l'on s'y prend plusieurs années avant la retraite, on aura à sa disposition tout un éventail de solutions: par exemple, limiter ses dépenses pour contribuer davantage à son REER avant la fin de sa vie active, diversifier ses placements, envisager de vendre sa propriété à partir d'un certain âge pour renflouer ses revenus, etc. Ne faites pas l'autruche et bâtissez votre plan de retraite dès maintenant!

«MANQUER DE GAZ»

Souvent, l'épargnant trop prudent en matière de placements «manquera de gaz» pour se rendre à destination, car il n'aura pas tenu compte des effets d'érosion du pouvoir d'achat par l'inflation. À l'inverse, l'investisseur trop agressif manquera de temps pour se refaire si une crise financière, un krach boursier ou une violente correction des marchés ampute ses valeurs accumulées.

Tous les logiciels de simulation de la retraite ou sites web offrant des calculateurs de projections financières vous demanderont d'estimer votre rendement moyen. Il faut être plus conservateur qu'audacieux. Si vous investissez en partie dans les actions, une projection de rendement de 5% environ est acceptable. Nous ne sommes pas en train de dire que vos placements rapporteront avec certitude 5% chaque année, mais simplement que la moyenne à long terme pourrait avoisiner ce rendement.

CONSEILS

- Vous vous êtes montré peu prévoyant et espérez rattraper le temps perdu en investissant des sommes plus importantes durant la dernière partie de votre active? Il n'est pas trop tard pour planifier votre retraite, mais sachez que vous ne pourrez pas autant bénéficier de l'effet positif des intérêts composés que si vous aviez commencé plus tôt. Il vous faudra faire davantage d'efforts financiers pour aboutir au même résultat ou presque.

26. Être MILLIONNAIRE n'est pas suffisant

Longtemps, on a répété qu'un magot de 1 million de dollars était suffisant pour vivre une retraite sans soucis financiers. Or, considérant le coût de vie, l'âge de la retraite, les pensions accumulées, l'inflation et les faibles rendements des placements sécuritaires, cette somme pourrait bien s'avérer insuffisante. Sans un apport significatif des pensions gouvernementales et des régimes privés, il sera TRÈS difficile d'y arriver avec seulement 1 million de dollars en épargne.

Prenons le cas de Darren, 53 ans. Ce travailleur autonome de l'industrie du cinéma se fait rémunérer par l'entremise de sa PME. Il se verse essentiellement des revenus de dividendes. Il n'a donc pas cotisé à la RRQ ni à des REER. Récemment, il est allé consulter son planificateur pour lui signifier que son état de santé le forcerait probablement à prendre une retraite anticipée vers 57 ans. En entrant dans le cabinet, il était très confiant, car il possède pour 1 million de dollars de placements de sa compagnie. Ce qui, à son avis, serait bien suffisant pour assurer ses vieux jours. Erreur. Selon des estimations sommaires, il faudrait qu'il accumule plus de 1,4 million pour que son épargne lui procure 60 000$ brut/an en valeur d'aujourd'hui pendant 30 ans.

REER ET CELI TOUJOURS PERTINENTS

Son planificateur lui explique que les revenus de ses investissements (à risque modéré) sont fortement imposables annuellement. Puis, ils le sont encore une fois lorsqu'il se verse des dividendes. Le principe d'«intégration fiscale au Canada» vise à ce que les rémunérations de toutes sources soient imposées équitablement dans les mains des citoyens. Il n'y a donc plus de grandes différences au net entre celui qui se verse des dividendes et celui qui reçoit un salaire. C'est encore plus vrai depuis la réforme Morneau de février 2018. Les propriétaires d'entreprise qui accumulent des revenus de placement passif seront pénalisés fiscalement dès que ceux-ci atteindront 50 000$ annuellement.

Darren ne peut changer le passé. Mais pour les plus jeunes travailleurs autonomes et les propriétaires de PME, il est maintenant plus sage de se verser un salaire équivalent au maximum des gains admissibles (MGA[8]) établi par Retraite Québec, et la différence en dividendes. On peut ainsi cotiser à la RRQ et en recevoir des rentes à partir de 60 ans (726$/mois au maximum). À 65 ans, la rente maximale est de 1134$. Le salaire permet également de cotiser à des REER. La combinaison des REER, CELI, dividendes d'entreprise, PSV du fédéral et RRQ procure souplesse et sécurité partielle de revenus la vie durant.

CONSEILS

- Les travailleurs autonomes ont intérêt à se verser un salaire.
- Cotiser à ses REER est toujours approprié.
- Le principe d'intégration rend l'incorporation moins pertinente.
- Les propriétaires de PME ayant des liquidités importantes doivent penser à investir dans des fonds en catégorie de société.
- Le RRI (régime de retraite individuel) est une belle option.

---

8 55 900$ en 2018.

27. Élever ses ENFANTS pèse lourd sur la retraite

À 58 ans, Léa s'inquiète beaucoup pour sa retraite. Elle a élevé ses quatre enfants, ce qui l'a éloignée du marché du travail pendant un certain temps. Aujourd'hui célibataire, elle se demande de quoi elle vivra durant ses vieux jours. Récemment, elle a décroché un emploi à temps plein qui lui rapporte 40 000$ par année.

LES MONTANTS À LA RETRAITE

Durant sa vie active, Léa a œuvré pour un employeur grâce auquel elle a accumulé 50 000$ dans un compte de retraite immobilisé (CRI). Le CRI est une sorte de REER avec des restrictions particulières, qui permet de transférer le montant accumulé du régime de retraite ou du fonds de pension d'un ex-employeur dans un compte à l'abri de l'impôt. Pour recevoir un revenu à la retraite, le détenteur d'un CRI peut notamment le transférer dans un fonds de revenu viager (FRV), et ce, au plus tard avant la fin de l'année où il atteint 71 ans.

Hormis ce CRI, Léa ne dispose pas d'économies ni de placements. Pour sa retraite, elle ne pourra donc compter que sur les pensions gouvernementales. À 65 ans, elle devrait toucher environ 7000$ par année en RRQ et une PSV de 7200$, soit des revenus totaux de 14 200$.

Pour vivre correctement, Léa aurait besoin de 21 000$ net annuellement. Il y a donc un manque à combler de 6800$. De quelle façon pourra-t-elle y parvenir?

STRATÉGIE PROPOSÉE

Compte tenu de ses faibles revenus, Léa aura droit au SRG versé par le gouvernement fédéral à partir de 65 ans. Elle touchera donc 6000$ de plus par an. Si l'on ajoute le SRG à la PSV et à la RRQ, on arrive à un total de 20 000$. Rappelons que grâce aux crédits auxquels les retraités ont droit, Léa

ne paiera pas d'impôt sur un tel revenu. Par ailleurs, son emploi actuel lui permet de mettre de côté 500$ par mois. Elle devrait déposer ces montants dans un CELI. Avec un rendement de 4% par an jusqu'à ses 65 ans, elle pourrait accumuler environ 48 000$, ce qui lui donnera un peu de latitude dans son budget à la retraite.

Quand devrait-elle penser à convertir son CRI en FRV et commencer à toucher une rente? Elle ne doit pas le convertir trop tôt, mais garder cet argent pour plus tard, sinon son revenu augmentera trop et le SRG sera amputé.

Il est préférable d'attendre le plus tard possible, c'est-à-dire l'année qui suit son 71e anniversaire. En revanche, les retraits du CELI étant non imposables, cela n'affectera pas le SRG.

CONSEILS

- Attention: si votre revenu annuel, hors PSV, dépasse 18 239,99$, vous n'êtes pas admissible au SRG. Ce montant est à jour pour 2019, mais il est ajusté chaque année. Pour en savoir plus, consultez le site du gouvernement fédéral.
- De nombreuses femmes sont pénalisées à la retraite, car pour élever leurs enfants, elles ont quitté le marché du travail pendant quelques années ou ont opté pour le travail à temps partiel. Non seulement elles épargnent moins dans leur REER et leur CELI, mais les rentes de retraite étant calculées en fonction du revenu gagné durant la vie active, il en résulte une iniquité supplémentaire.
- Comment combler le fossé? Le conjoint pourrait par exemple cotiser au REER de sa conjointe durant les années où elle demeure à la maison pour s'occuper des enfants. De plus, il faut se rappeler qu'en cas de séparation, contrairement aux femmes mariées, les conjointes de fait n'ont aucune protection relative au patrimoine familial. C'est d'ailleurs le cas de Léa. Faire un contrat de vie commune est une excellente façon de rééquilibrer la situation[1].

1 www.educaloi.qc.ca/capsules/le-contratde-vie-commune-entre-conjoints-de-fait

28. Planifier DEUX FOIS plutôt qu'une

Lorsqu'ils font un plan financier pour leur retraite, bien des gens oublient de tenir compte du taux d'inflation, qui érode progressivement les revenus des retraités. Même s'il n'est que de 2% par an, il faut comprendre qu'au bout de deux décennies, cela représentera 40%. Un plan financier aide à savoir ce qu'on peut se permettre de dépenser sans compromettre son revenu de retraite à long terme. Des outils de simulation de calcul permettent de faire des projections; ce sont de bons indicateurs pour savoir à quel moment nos économies seront épuisées. Certains paramètres changent constamment: le rendement des placements, le niveau de cotisation, par exemple. Il faut donc

refaire régulièrement l'exercice de planification, de préférence chaque année.

PLANIFIER, PLANIFIER, PLANIFIER…

Beaucoup de gens pensent que planifier sa retraite consiste à cotiser à son REER chaque année au mois de février. Vous savez maintenant vous aussi qu'en agissant ainsi, on est encore bien loin du compte. En effet, en naviguant à vue, comment savoir si l'on pourra bel et bien atteindre son but? Dans ce domaine, la planification est donc l'une des clés du succès, car elle permet de savoir de combien d'argent on aura besoin. Compte tenu de l'espérance de vie, vous pourriez être à la retraite pendant plus de 30 ans!

CONSEILS

- Réduire ses dépenses aide à épargner davantage avant la retraite et à avoir un niveau de vie moins coûteux après celle-ci. Pour y parvenir, il vous faut faire un budget et réfléchir à ce qui est important pour vous. Plusieurs outils très faciles à utiliser sont disponibles en ligne. Cet exercice aide à prendre conscience de ses dépenses excessives et des économies qu'on pourrait faire sans trop se priver.
- À long terme, de petits changements apportés à vos habitudes peuvent peser lourd dans la balance. Vous seriez surpris de voir ce que peut coûter, sur un an, un dîner pris à l'extérieur chaque semaine, et ce que ce montant, s'il était investi, pourrait vous rapporter.
- Pour que vos économies durent longtemps, à la retraite, il faut adapter les dépenses à la baisse de vos revenus. Par exemple, au lieu d'acquérir le modèle de l'année, gardez votre auto déjà payée ou achetez-en une d'occasion.

29. À QUEL ÂGE devriez-vous réclamer vos rentes de retraite?

Devriez-vous demander vos rentes de retraite à 65 ans ou attendre d'avoir 70 ans? Et dans le cas du Régime de rentes du Québec, que vous en coûterait-il de le faire plus tôt, dès 60 ans? Voici quelques éléments de réponse qui vous aideront dans votre réflexion.

Si certains voient arriver l'âge de la retraite avec soulagement, d'autres, au contraire, ne sont pas pressés de sauter le pas. Dans les deux cas, réclamer ses rentes de retraite à 70 ans, au lieu de 65 ans, aura un impact financier notable, mais ce choix ne convient pas à tout le monde.

RETARDER, OUI, MAIS…

Si vous êtes en bonne santé et que vous avez la possibilité de rester sur le marché du travail, vous pourriez reporter l'âge de votre retraite au-delà de 65 ans. Financièrement, il y a des bénéfices à le faire. Au niveau provincial, le programme de la RRQ est conçu pour démarrer à 65 ans, même si l'on peut le devancer à 60 ans. Lorsqu'on réclame sa rente après 65 ans, elle est bonifiée de 0,7% par mois écoulé depuis le 65^{e} anniversaire. À 70 ans, on atteindrait donc un maximum de 42%.

Concrètement, une personne qui toucherait 1000$ par mois à 65 ans bénéficierait d'une rente atteignant 1420$ en patientant cinq ans de plus. Ce montant lui sera versé jusqu'à la fin de ses jours. Du côté du programme fédéral de la Sécurité de la vieillesse, là aussi vous pourriez avoir droit à un bonus de 0,6% par mois écoulé à partir de votre 65^{e} anniversaire, jusqu'au maximum de 36% à l'âge de 70 ans. Pour une pension mensuelle actuelle de 586,66$, un report de cinq ans se traduirait par une majoration de plus de 210$ par mois, et ce, jusqu'à la fin de vos jours.

Précisons que les rentes fédérales et provinciales sont indexées et que leur montant augmente progressivement au fil des ans. L'indexation varie de 1 à 2% et peut être ajustée chaque trimestre. Est-ce que cela vaut la peine de

toucher vos rentes sans attendre? Tout dépend de votre situation. Si vous avez de bons revenus, vous devrez rembourser tout ou une partie de la PSV que vous percevrez. Dans ce cas, il pourrait être préférable de reporter le versement jusqu'à ce que vos revenus soient moins hauts afin de pouvoir conserver une part plus importante de votre pension.

CONSEILS

- Seule une analyse complète de votre situation vous permettra de savoir quelle solution est la mieux adaptée pour vous. Rappelez-vous: c'est du cas par cas.
- Personne ne lit l'avenir dans une boule de cristal, mais les logiciels de simulation utilisés par les planificateurs et conseillers en sécurité financière permettent d'établir différents scénarios. Cela vous aidera à prendre votre décision.

DEVANCER, POURQUOI?

Il est possible de demander les rentes de la RRQ dès 60 ans. Il y a toutefois un prix à payer, puisque la rente mensuelle sera réduite, selon le revenu, de 0,5 à 0,6% par mois d'anticipation, jusqu'à un maximum de 36% de pénalité. Ainsi, une personne qui toucherait 1000$ par mois à 65 ans ne percevrait que 640$ mensuellement si elle perçoit ses rentes dès 60 ans, et ce, jusqu'à la fin de ses jours.

Le jeu peut toutefois en valoir la chandelle dans certaines circonstances, par exemple si la personne a perdu son emploi et n'a pas d'autres sources de revenus, ou encore si sa santé est vacillante et que son espérance de vie est réduite.

30. Préserver ou épuiser son CAPITAL?

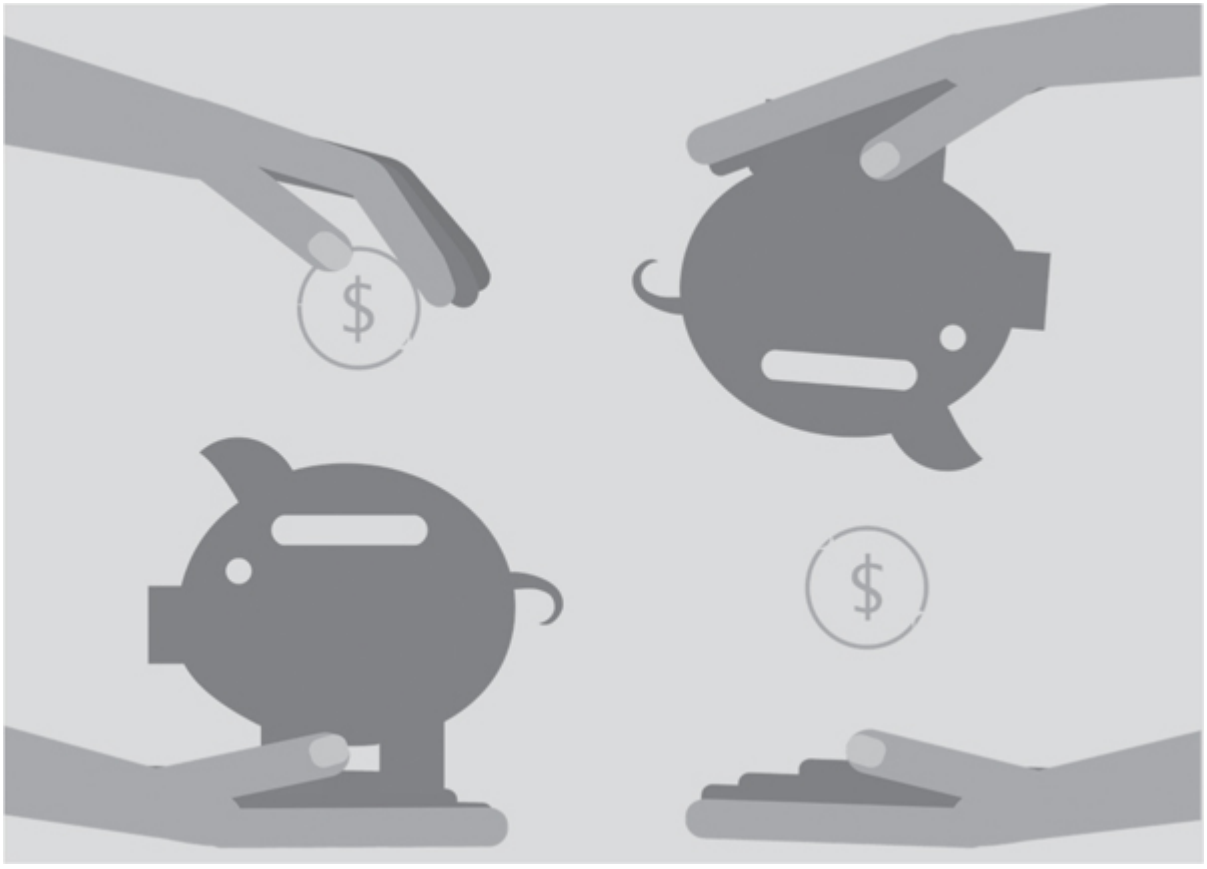

Lorsqu'on planifie la retraite, une question existentielle surgit inévitablement: devrais-je puiser dans mon capital ou uniquement décaisser les intérêts de mes économies accumulées? Cette planification aboutira-t-elle à la «préservation du patrimoine» ou à «l'épuisement du patrimoine»? Autrement dit, souhaitez-vous laisser un héritage ou dépenser la presque totalité de vos avoirs? La question doit être abordée très tôt dans vos réflexions, car la réponse déterminera le niveau de vie que vous pourrez espérer atteindre.

600 000$, EST-CE SUFFISANT?

Pour mieux illustrer cet enjeu, prenons un exemple simplifié: Kim a 55 ans et souhaite prendre sa retraite à 65 ans. Elle a 350 000$ en REER. Elle y ajoute 600$ par mois et possède également un petit fonds de pension qui rapportera 7000$/année. Elle aimerait vivre de ses intérêts et laisser le solde en héritage à ses deux garçons majeurs.

Nous savons qu'elle a un profil de tolérance au risque «modéré» et obtient un rendement moyen de 4%. Kim évalue que pour vivre confortablement, elle a besoin de 45 000$ brut/an. Enfin, nous savons que Retraite Québec lui versera 1134$ par mois et que la PSV du fédéral sera de 587$. Du côté des revenus certains, elle recevra donc 20 652$ des deux paliers de gouvernements, plus 7000$ en rente de retraite, soit 27 652$. Comme elle désire vivre avec 45 000$ par année, il y a donc un manque à combler de 24 348$/ an (2029$ par mois).

Ses économies de 350 000$ suffiront-elles? Avant de répondre, il faut savoir combien pourrait valoir, dans une décennie, son épargne REER accumulée. Avec un taux de 4% et des contributions de 600$/mois, elle devrait avoir amassé 606 000$.

Considérant une espérance de vie de 91 ans, pour atteindre sa cible, Kim doit retirer 2029$ par mois pendant 26 ans. C'est légèrement plus que les intérêts générés. À ce rythme, ses économies auront une valeur de 578 000$ à 91 ans. C'est en deçà de son capital à 65 ans, mais bien au-delà de sa valeur de 2018 (350 000$). Cela laisse une bonne marge de manœuvre pour contrer l'inflation et, surtout, en prévision de dépenses imprévues en soins de santé.

Si Kim choisit d'épuiser son capital, elle pourrait hausser ses retraits jusqu'à 3000$ par mois (36 000$ par année), en plus de ses rentes garanties.

CONSEILS

- En souscrivant à une assurance vie permanente ou temporaire viagère, vous pourriez laisser un héritage ET viser l'épuisement de votre patrimoine.
- Il faut inclure l'inflation dans ses projections. L'Institut québécois de planification financière (IQPF) recommande de prendre un taux de 2%.

- La somme accumulée, l’horizon de temps avant de faire des retraits, le taux de rendement espéré et le montant de cotisation régulière influenceront le solde qui servira à générer votre revenu de retraite.

31. Faire durer ses économies le plus LONGTEMPS possible

Éric compte prendre sa retraite à la fin de l'année, pour son 60e anniversaire. Il a travaillé dans le domaine de l'alimentation durant toute sa vie active. Quant à sa conjointe Nathalie, 57 ans, elle travaille en entretien ménager et compte se retirer du marché du travail au même moment.

Éric a réussi à accumuler des économies: 85 000$ en REER, 35 000$ en CELI, et il dispose aussi d'un fonds de pension de son employeur qui générera une rente de 30 000$ par an dès ses 60 ans. De son côté, Nathalie peut compter sur un REER de 100 000$ et un CELI de 45 000$. Tous deux sont aussi propriétaires d'une maison d'une valeur de 200 000$, dont le prêt hypothécaire est payé, et ils prévoient continuer à l'habiter à leur retraite.

Après avoir fait leurs calculs et établi un budget, ils ont évalué à 46 000$ net le revenu annuel dont ils auront besoin pour maintenir leur qualité de vie. Ils se demandent maintenant quel est le meilleur moment pour toucher leur rente de la RRQ afin d'atteindre cet objectif, tout en faisant durer leurs économies au maximum.

RETARDER OU DEVANCER?

Rappel: on peut demander sa rente de la RRQ dès l'âge de 60 ans, mais dans ces conditions, le montant sera moindre. Ainsi, la rente mensuelle sera réduite, selon le revenu, de 0,5 à 0,6% par mois d'anticipation, jusqu'à un maximum de 36% de pénalité. Inversement, lorsqu'on réclame sa rente après 65 ans – l'âge officiel de la retraite – elle est bonifiée de 0,7% par mois écoulé depuis le 65e anniversaire. À 70 ans, on atteindrait donc un maximum de 42%. Il faut savoir que la rente, qu'elle soit bonifiée ou amputée, sera fixe jusqu'à la fin de la vie de la personne retraitée. Tout cela peut sembler

complexe, sans compter qu'on doit aussi tenir compte des autres sources de revenus, comme les fonds de pension, la PSV au fédéral, les versements des FERR, les revenus provenant de placements, etc.

LES PROJECTIONS SELON L'ÂGE

Sur quoi peut-on se baser pour faire ses projections? On peut partir du principe que plus on touche la rente de la RRQ tôt, moins on aura besoin de décaisser ses placements, toutefois, la rente sera moindre. D'un autre côté, si l'on reporte la RRQ, son montant sera bonifié, mais il faudra alors décaisser davantage de placements et ces derniers rapporteront donc moins de revenus. Dans le cas d'Éric et Nathalie, nous avons établi deux scénarios.

Voici quelle sera la succession nette du couple si le dernier décès survient à 95 ans et que le rendement de leurs placements est de 3,5%:

- RRQ à 60 ans: succession nette de 298 000$
- RRQ à 65 ans: succession nette de 375 000$
- RRQ à 70 ans: succession nette de 465 000$

Voici maintenant la succession nette du couple si le dernier décès survient à 80 ans et que le rendement de leurs placements est de 3,5%:

- RRQ à 60 ans: succession nette de 513 000$
- RRQ à 65 ans: succession nette de 504 000$
- RRQ à 70 ans: succession nette de 473 000$

Avec ces chiffres en main, Éric et Nathalie seront en mesure de faire le meilleur choix. S'ils sont en bonne santé, ils pourraient avoir intérêt à reporter la RRQ à 70 ans, par exemple. Il y a aussi plusieurs stratégies possibles à mettre en place au moment du décaissement pour ne pas avoir à rembourser la PSV, ce qui arrive lorsque le revenu imposable est supérieur à 77 580$, ou même afin de percevoir une partie du SRG.

CONSEILS

- En règle générale, nous recommandons de demander sa rente de la RRQ si le fonds de pension et la PSV du fédéral ne suffisent pas à couvrir ses besoins.

- La plupart des retraités préfèrent avoir un revenu plus important au début de leur retraite que vers la fin. Dans ces conditions, il y aura intérêt à réclamer la RRQ plus tôt de façon à moins piger dans ses placements.
- Des stratégies de fractionnement du revenu permettent de réduire l'impôt à payer, par exemple en partageant la rente de la RRQ avec le conjoint.
- Faites-vous accompagner par un conseiller/planificateur autonome (sans obligation de vente de produits précis). Ce dernier mettra à jour votre plan financier et déterminera avec vous dans quel ordre il faudra décaisser vos économies pour ne payer que votre JUSTE part d'impôt.

32. Quand DÉCAISSER pour laisser un héritage?

Roger, 58 ans, souhaite quitter le marché du travail dans deux ans. Sa conjointe, Chantal, 60 ans, est déjà à la retraite. Ils ont épargné durant toute leur vie active et se demandent comment bien utiliser leurs économies afin qu'elles durent le plus longtemps possible, et ce, sans générer trop d'impôt à payer.

À la retraite, le couple aura différentes sources de revenus. Les rentes de la RRQ du gouvernement provincial, mais aussi la PSV du fédéral, qu'ils comptent tous deux demander à l'âge de 65 ans, mais pas avant, afin de ne pas être pénalisés.

À cela s'ajoutent des REER (200 000$ pour Roger et 125 000$ pour Chantal), ainsi que des CELI (respectivement 75 000$ et 70 000$). Roger a également un compte d'épargne dans lequel il a cumulé 100 000$. De son côté, Chantal touche un fonds de pension de son ancien employeur, pour un montant de 25 000$ par an. Dans quel ordre devraient-ils décaisser leurs placements, parallèlement avec la RRQ et la PSV, pour avoir une retraite confortable tout en laissant un héritage à leurs enfants? Cela fait beaucoup de données à prendre en compte et le couple a du mal à s'y retrouver.

DANS QUEL ORDRE DÉCAISSER?

En fait, il s'agit de déterminer quel est le décaissement optimal à effectuer pour tirer le maximum de ses économies au fil du temps. Roger et Chantal ont calculé qu'ils auront besoin de 62 000$ net pour bien vivre à la retraite. Ils désirent conserver leur maison le plus longtemps possible, une résidence dont la valeur est actuellement de 250 000$. Désireux de ne pas prendre de risques, ils ne veulent pas emprunter d'argent pour investir et, de son côté, Roger ne pense pas pouvoir épargner davantage.

On entend souvent dire qu'il existe un ordre de décaissement qui s'applique à tout le monde. Or, c'est faux, chaque cas est différent. Si durant la vie active le report d'impôt – en cotisant à des REER – est une stratégie avantageuse, à la retraite le report d'impôt crée une «bulle fiscale» qui génère une grosse facture vers 90 ans ou au décès du dernier survivant du couple.

TROIS SCÉNARIOS

Alors, de quelle façon Roger et Chantal devraient-ils procéder pour s'assurer de bons revenus de retraite sans pelleter l'impôt dans la cour de leurs héritiers?

1. Ils commencent par décaisser les économies placées sur le compte d'épargne, puis le CELI, et enfin le REER converti en FERR à partir de 71 ans. En suivant cet ordre, à 95 ans, l'âge visé habituellement dans les simulations de retraite, ils obtiennent une succession nette de 482 605$ et ont payé 470 471$ d'impôt durant la retraite.
2. Ils utilisent d'abord le CELI, puis le compte d'épargne et ensuite le REER converti en FERR à partir de 71 ans. Dans ce cas de figure, la succession recevra 440 419$, et les impôts totaux payés pendant la retraite s'élèveront à 457 917$.
3. Ils procèdent à un retrait mixte de 50% du compte d'épargne moins 50% des REER (donc avec des retraits de FERR avant 71 ans), et finalement le CELI. À 95 ans, la succession nette sera de 530 043$ et les impôts payés pendant la retraite auront atteint 366 436$. Avec les mêmes sommes et sans aucun effort financier supplémentaire, Roger et Chantal ont ainsi réduit leur facture fiscale de 100 000$, tout en laissant 50 000$ de plus à leurs héritiers.

CONSEILS

- Un décaissement optimal permet de conserver le même niveau d'imposition durant toute la retraite. On évite ainsi d'avoir peu d'impôt à payer pendant les premières années, puis de plus en plus dès qu'on commence à effectuer les retraits minimums obligatoires de FERR à partir de 71 ans.
- Décaisser une partie de ses REER avant 71 ans aide à réduire le montant des retraits minimums de FERR et donc à réduire l'impact fiscal. Dans certains cas, cela peut aussi avoir un impact important sur le montant de la PSV que vous toucherez.
- Attention: il n'existe pas de règle générale. Consultez un planificateur financier pour obtenir une stratégie personnalisée.

33. Comment PAYER MOINS d'impôt à la retraite et éviter une baisse de revenus?

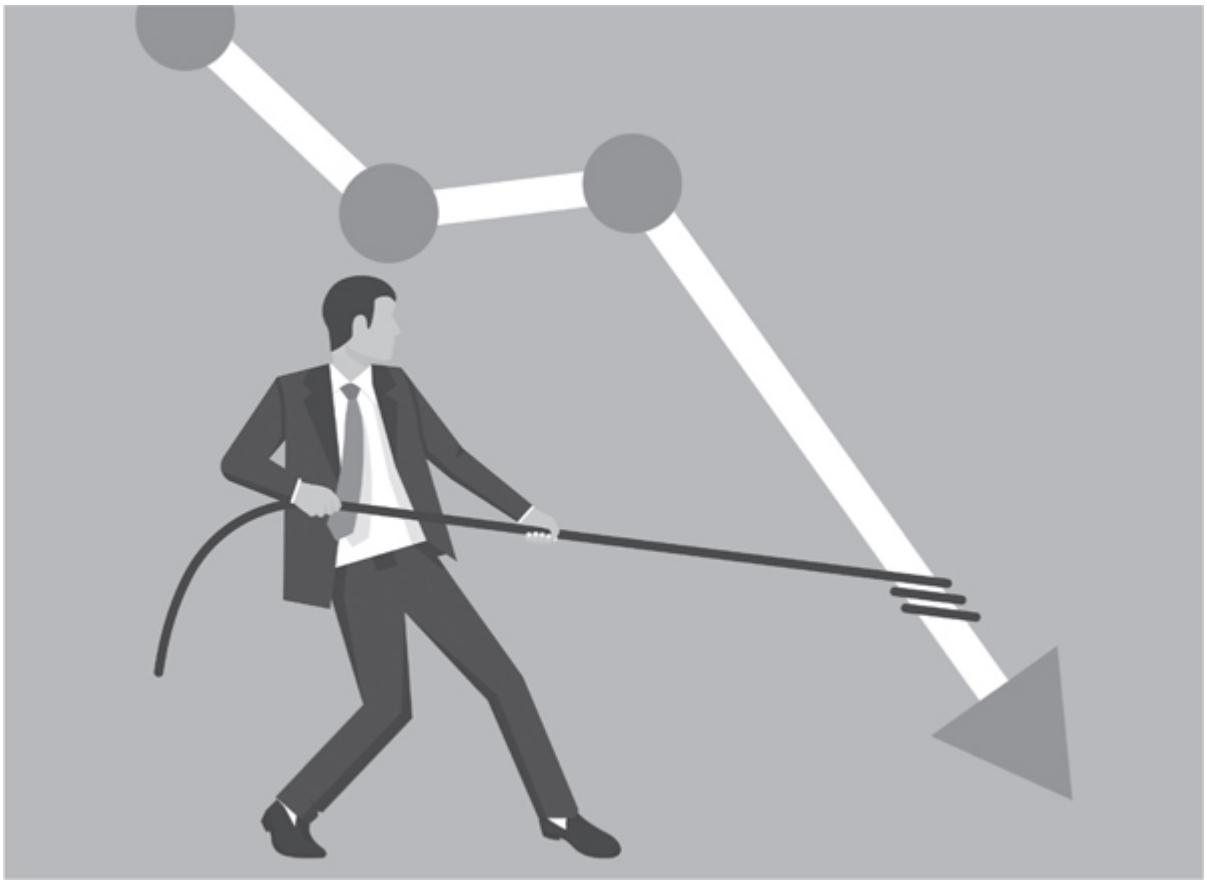

Nicole et Michel ont récemment pris leur retraite, tous deux à l'âge de 65 ans. Ils ont chacun un REER, un CELI, un compte d'épargne non enregistré, et reçoivent aussi leur rente de la RRQ. Ils se demandent comment ils pourraient réduire les impôts qui grugent leurs revenus.

Durant la vie active, il existe plusieurs stratégies et véhicules financiers pour reporter l'impôt à payer, comme le REER ou les placements dans une société. Mais une fois à la retraite, continuer à retarder l'imposition peut constituer un problème dans certains cas. Heureusement, ce n'est pas une

fatalité, et pour tirer son épingle du jeu, on peut maximiser son plan de décaissement ou mettre en place d'autres stratégies.

PLAN DE DÉCAISSEMENT

Planifier le décaissement est sans doute l'élément le plus important. Nicole et Michel possèdent plusieurs catégories d'actifs et différentes sources de revenus. Il leur faut donc déterminer où puiser en premier de façon à avoir moins d'impôt à débourser et à faire durer leur argent le plus longtemps possible. En modifiant simplement l'ordre de décaissement des différents régimes, on aura un impact direct sur le niveau de vie à la retraite.

FRACTIONNER LE REVENU

Un retraité qui a atteint l'âge de 65 ans peut fractionner certains types de revenus, comme le FERR et les fonds de pension, avec son conjoint. Le fractionnement permet de diminuer le revenu du conjoint qui gagne le plus en augmentant celui du conjoint qui gagne le moins. Comme les taux

d'imposition sont progressifs, au bout du compte, cela réduit la facture fiscale du couple.

DIVISER LA RENTE DE LA RRQ

Dès que les conjoints atteignent l'âge de 60 ans, ils pourront diviser entre eux la rente de la RRQ. Cette stratégie est intéressante lorsqu'il y a une grande disparité entre les rentes. À noter qu'il n'est pas nécessaire que les conjoints aient cotisé tous les deux à la RRQ durant leur vie active.

LES FONDS COMMUNS STRUCTURÉS

Les rendements de placements qui ne se trouvent pas dans des fonds enregistrés sont imposables chaque année. Toutefois, en optant pour des fonds communs structurés en société, on peut réduire l'impôt à payer. Pour simplifier, il s'agit de fonds communs de placement qui permettent de transformer des revenus de placement fiscalement moins attrayants, comme les intérêts et les dividendes, en revenus de placement moins imposés, comme les gains en capital. Cela a aussi pour effet de retarder l'imposition au moment du retrait.

LES FONDS DE SÉRIE T

Même si cette stratégie n'est pas nécessairement adaptée au cas de Nicole et Michel, cette option peut être intéressante dans d'autres situations, notamment lorsqu'on souhaite toucher un revenu régulier sans être imposé immédiatement. Cela peut aussi être approprié pour éviter de perdre le SRG du gouvernement fédéral. Les fonds de série T génèrent des revenus réguliers sous la forme de remboursement de capital. Par exemple, si vous choisissez un fond qui distribue 5% du capital annuellement, vous pourrez recevoir une part importante de votre placement sans qu'il soit imposé. Pendant ce temps, le placement continue à fructifier.

CONSEILS

- En matière de fiscalité, avoir un plan de retraite personnalisé est la clé de la réussite. Un planificateur financier pourra vous aider à trouver la meilleure stratégie pour vous.

- Le fractionnement de revenu est une transaction fictive. Dans la réalité, les conjoints conservent leurs revenus, il s'agit seulement d'un transfert sur papier dans la déclaration de revenus.
- Attention: si vous fractionnez votre rente de la RRQ avec votre conjoint, il s'agit d'une division réelle du montant à recevoir, et non pas d'un simple transfert sur papier, comme dans le cas du fractionnement du revenu.
- Si vous souhaitez laisser un héritage plus important, la stratégie des fonds de série T n'est peut-être pas la meilleure, puisque l'imposition est reportée à plus tard.

34. Cinq RÈGLES D'OR pour prendre sa retraite plus tôt

Vous souhaitez prendre votre retraite assez tôt? C'est le rêve de plusieurs, mais malheureusement peu réussissent cet exploit avant d'atteindre les 65 ans. Si vous improvisez, vous passerez probablement à côté de votre objectif.

Voici cinq règles d'or à suivre pour hâter la date de votre retraite ou de votre préretraite!

1. PLANIFIEZ VOS BESOINS

Planifiez et révisez régulièrement vos besoins. Pour concevoir votre plan de retraite – par écrit –, vous devez d'abord déterminer avec précision COMBIEN il vous faut en revenu mensuel NET pour couvrir toutes vos obligations financières. On comprend qu'il n'y a pas deux plans identiques. Chacun a ses particularités. Vous devez être très précis et prévoir un montant pour parer aux imprévus.

2. COTISEZ AUTOMATIQUEMENT AU REER ET AU CELI

Les grandes fortunes se bâtissent toutes à partir de petits gestes concrets. Cotisez 50$, 200$ ou 1000$… peu importe vos moyens, mais cotisez régulièrement afin que cela devienne une habitude. N'oubliez pas de maximiser vos versements au régime de retraite de l'employeur. Si ce dernier vous propose par exemple d'égaler vos contributions jusqu'à un maximum de 4%, c'est un cadeau en or à ne pas refuser.

3. DIVERSIFIEZ VOS PLACEMENTS

Voilà un moyen efficace pour réduire les risques de baisses de valeur et augmenter à long terme vos rendements. Un portefeuille bien équilibré contiendra des actions canadiennes, des actions internationales, des parts de

petites entreprises, des obligations de gouvernements et d'entreprises, de la liquidité, etc. Pensez comme une caisse de retraite!

4. CIBLEZ DES PLACEMENTS DE QUALITÉ

Si vous n'êtes pas du genre à vous contenter de la médiocrité, cela doit se refléter dans le choix de vos investissements. De nos jours, des logiciels très puissants permettent de repérer «les diamants parmi les chaudrons»! Si votre institution ne vous propose que ses produits, méfiez-vous! Il est peut-être temps de retenir les services d'un professionnel autonome qui travaillera dans VOTRE intérêt.

RAPPELS

- Un plan d'épargne et de retraite vous permet de cibler des objectifs précis.
- Automatisez vos contributions dans le REER et le CELI.
- Maximisez votre cotisation au régime de votre employeur.
- La diversification adéquate diminue les risques et augmente les rendements.
- Assurez-vous d'avoir des placements de qualité supérieure.

5. GUIDEZ VOS ENFANTS

Ce dernier point est d'une importance capitale. Si votre progéniture n'atteint pas rapidement sa pleine autonomie financière, vous devrez constamment la sortir du pétrin. Tout parent souhaite que ses enfants soient heureux et en bonne santé, mais aussi qu'ils soient autonomes. Il en va de votre propre sécurité financière. Aidez vos proches, mais… dans certaines limites. Si vous souhaitez réellement aider financièrement vos enfants, achetez-leur des livres de finances personnelles, aidez-les à faire un budget, prenez quelques minutes à l'occasion pour discuter avec eux de placements et de finance.

35. Prendre sa RETRAITE À 55 ANS, est-ce encore possible?

À peine diplômé, Sébastien, 24 ans, a décroché un emploi dans une firme d'ingénieurs. Économe de nature, il espère avoir les moyens de prendre sa retraite tôt… dès 55 ans! Pourra-t-il atteindre son objectif?

Durant ses études, Sébastien ne s'est pas endetté. Il est resté chez ses parents en plus de travailler à temps partiel durant l'année scolaire et à plein temps durant l'été. Résultat: il n'a accumulé aucun passif et a même réussi à déposer 8000$ dans un CELI. Avec un salaire annuel de 55 000$ brut, il voit désormais l'avenir s'ouvrir devant lui avec beaucoup de confiance. En quête

d'autonomie, il espère quitter la résidence familiale à court terme et se louer un appartement.

S'il aime aussi voir du pays et voyager une fois par année, il ne s'endette pas pour le faire. Il utilise plutôt à cet effet ses économies ainsi que les sommes qu'il reçoit pour son anniversaire et à Noël, puisqu'il a demandé à ses proches de lui donner de l'argent plutôt que des cadeaux. Sébastien n'est pas dépensier et ses besoins sont modestes. Pour le moment, il n'a pas l'intention de modifier son train de vie, préférant mettre de l'argent de côté afin de réaliser son rêve ultime: prendre sa retraite à 55 ans et bénéficier alors de toute la liberté qu'il désire. Est-ce un projet réaliste?

REER ET CELI

Lorsqu'il prendra sa retraite, Sébastien aura besoin de 80% de son revenu net actuel, soit 31 000$ en dollars d'aujourd'hui. Si l'on se base sur une espérance de vie de 93 ans, et compte tenu du fait qu'il ne souhaite pas toucher ses rentes de retraite gouvernementales avant 65 ans, comment parviendra-t-il à constituer le pécule nécessaire?

Pour réussir, Sébastien devra cotiser non seulement à ses REER, mais aussi à son CELI, placements dont les rendements s'évaluent à 5% avant la retraite et à 3,5% après. Puisqu'il n'a pas l'intention d'utiliser cet argent avant de nombreuses années, il peut se permettre un portefeuille croissant, qui rapportera un peu plus que les portefeuilles plus prudents.

LE PLAN D'ACTION

Pour prendre une retraite hâtive, Sébastien doit verser 5000$ dans son CELI chaque année jusqu'à ses 55 ans, ce qui représente 416,67$ par mois. Il lui faudra aussi cotiser 7200$ par an dans ses REER. La première année sera la plus difficile, car il ne pourra pas utiliser le remboursement d'impôt qui lui sera octroyé par la suite, et il devra déposer le plein montant de 7200$, soit 600$ mensuellement.

En incluant les différentes subventions gouvernementales, ce remboursement s'élèvera à 3100$ environ dans les années subséquentes. Dès la deuxième année, en plaçant immédiatement son remboursement d'impôt en cotisation REER, Sébastien n'aura plus à débourser que 4100$ (soit l'équivalent de 341,66$ par mois), pour atteindre le montant annuel de 7200$.

Afin de se faciliter la tâche, le jeune homme pourrait toutefois utiliser une partie de son CELI pour cotiser à son REER la première année, ce qui lui éviterait d'avoir à trop se serrer la ceinture. Ou il pourrait demeurer chez ses parents une année supplémentaire afin d'économiser le coût d'un loyer.

Lorsqu'il partagera sa vie avec quelqu'un, Sébastien pourrait souhaiter acheter une maison avec cette personne. Dans ce cas, il pourrait se servir de ses REER dans le cadre du régime d'accession à la propriété (RAP), ainsi que de son CELI, pour constituer une mise de fonds. Cela nuira-t-il à son projet de retraite? Pas du tout, car non seulement la vie en couple permet de partager les dépenses, mais le fruit de la vente de la maison viendra également s'ajouter à son épargne à la retraite. Il devra en revanche rembourser son RAP dans les délais prescrits (15 ans).

CONSEILS

- Lorsque vous recevez votre salaire, prenez l'habitude de toujours vous «payer en premier», en mettant de côté un montant que vous verserez dans vos REER et CELI, par exemple.
- Dès que vous recevez votre remboursement d'impôt, investissez-le sans attendre dans votre REER ou votre CELI, pour éviter de succomber à la tentation de le dépenser…
- Idéalement, il faut augmenter progressivement le montant de ses cotisations REER pour tenir compte de l'inflation (2% par an actuellement). Vous touchez une augmentation de salaire ou une prime? Consacrez-les à l'épargne!
- Préparer son budget est la base pour atteindre ses objectifs et s'assurer qu'on peut se permettre certaines dépenses.

36. SE PRÉPARER à la retraite en cinq points

Une retraite confortable, ça ne s'improvise pas. S'il vous reste moins de 10 ans avant de prendre votre retraite, commencez dès maintenant à la planifier. Si vous ne savez pas par où commencer, nous vous invitons à réfléchir à ces cinq sujets.

1. QUE FEREZ-VOUS DE VOS JOURNÉES?

Bien que cela puisse sembler contradictoire, une retraite enrichissante se doit d'être active. Faites l'effort de vous projeter dans 10 ou 15 ans. Quelles seront vos occupations principales? Ferez-vous un ou deux voyages par an? Quels seront vos loisirs? Ferez-vous du sport régulièrement? Allez-vous travailler à temps partiel? Mangerez-vous souvent dans les restos? etc.

2. DÉTERMINEZ VOTRE COÛT DE VIE

Une fois identifiées les activités de votre emploi du temps, vous devrez estimer le plus fidèlement possible ce que cela vous coûtera. Ensuite, il faudra ajouter les dépenses courantes. Vous ne devrez rien oublier. Pensez même aux vêtements et aux cadeaux. Divisez la somme de vos dépenses annuelles par 12. Vous obtiendrez alors une bonne idée de votre coût de vie mensuel.

3. FAITES L'INVENTAIRE DE VOS PLACEMENTS

Combien avez-vous accumulé dans vos comptes d'investissement (REER, CELI et autres)? Notez-les tous et déterminez à quelles catégories ils appartiennent. S'agit-il de placements en liquidités? Ces placements sont-ils rachetables? Y a-t-il ou non des frais? Sont-ils à revenu fixe, comme des obligations? S'agit-il de fonds équilibrés, d'actions canadiennes, américaines ou internationales? Demandez à votre institution de vous

informer des rendements moyens annualisés à long terme que vous avez obtenus.

4. OBTENEZ DES VALEURS PROJETÉES DE VOS RENTES

Pour cela, consultez votre dossier de Retraite Québec. Quant à la PSV du fédéral, elle s'établira entre 541$ et 898$/mois (plus indexation). Si vous gagnez plus de 74 788$, elle sera réduite. Quant aux régimes de retraite collectifs, votre relevé annuel contient le montant des rentes mensuelles en fonction de l'âge de retraite escompté. Une bonne planification vous permettra de savoir si, dans votre cas particulier, il peut être avantageux de reporter les versements de vos rentes et pensions gouvernementales.

RAPPELS

- Munissez-vous d'un cahier de notes spécialement consacré à cet important projet de vie (un dossier sur ordinateur peut faire l'affaire).
- En sachant comment vous comptez occuper votre temps, vous pourrez mieux évaluer votre coût de vie futur.
- Établissez votre bilan financier et planifiez votre budget avec les grilles de l'AMF.
- Si la tâche vous semble trop complexe, pensez à vous adjoindre les services d'un conseiller ou d'un planificateur financier.
- La page web des «Programmes et services pour les aînés» du gouvernement du Canada donne une foule de renseignements utiles.
- N'oubliez pas de consulter votre dossier de Retraite Québec.

5. ÉVALUEZ VOS PROTECTIONS EN VIGUEUR

L'assurance maladie, l'assurance soins et l'assurance en cas de décès sont très souvent partie intégrante des régimes collectifs. Il est fort probable que vos protections évoluent. Une fois à la retraite, elles pourraient diminuer sensiblement, voire disparaître. Négliger vos protections pourrait grever votre budget de retraité.

37. Viser L'AUTONOMIE financière pour réaliser ses rêves

Le concept de retraite n'est pas très attrayant pour un jeune dans la vingtaine ou la trentaine. Se mettre à la retraite, c'est se mettre à l'écart, se retirer. De quoi? De la société, de la vie active, de ses amis, du travail qui nous passionne? Vu sous cet angle, c'est lourd. N'est-ce pas? Mais en visant l'autonomie financière, on change complètement de perspective.

L'autonomie permet de prendre des vacances autant de fois qu'on le désire et de moduler son horaire en fonction de ses compétences et de SES désirs. L'autonomie financière confère une grande indépendance. Au bout du compte, il devient possible de travailler uniquement avec les clients qu'on apprécie le plus et pour les mandats les plus intéressants. Une personne autonome financièrement possède le luxe de pouvoir prendre une retraite graduelle. Ensuite, elle peut faire autre chose. Comme se consacrer à un passe-temps, voyager, ou expérimenter divers emplois à temps partiel.

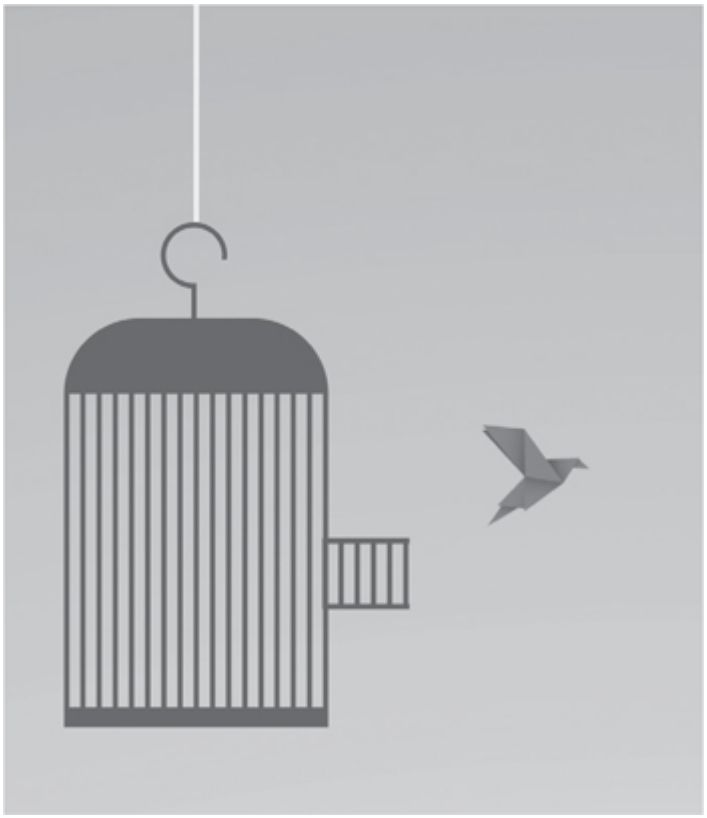

TROIS FACTEURS

Pour atteindre l'autonomie financière, il faut impérativement réunir deux des trois conditions qui l'influencent le plus:

1. Avoir de bons revenus.
2. Être économe.
3. Faire de bons investissements.

Si on remplit deux de ces trois conditions, on est en bonne voie pour atteindre un jour une certaine autonomie financière.

Prenons l'exemple du Dr Rolland. Ce médecin spécialiste gagne chaque année un très bon salaire, mais il est plutôt dépensier. Il pourra sans doute, au fil des ans, payer entièrement sa maison et faire quelques bons investissements, et ainsi, il vivra de vieux jours paisibles. Le Dr Rolland remplit deux des trois conditions nécessaires à son autonomie.

Voyons maintenant le cas de Nicole, une travailleuse sociale de 47 ans. Ses revenus sont plutôt dans la moyenne, mais elle est très économe. Elle met de côté environ 15% de ses revenus bruts par an, et ce, depuis 20 ans. À coup de 400$ par mois et de quelques dépôts ponctuels investis dans un bon

fonds équilibré, elle a pu se bâtir un REER de plus de 300 000$. Nicole remplit, elle aussi, deux conditions sur trois.

Il n'y a pas d'âge pour établir son plan visant l'autonomie financière. Dès que vous avez un bon revenu, vous devez gérer rigoureusement vos finances afin de dépenser toujours moins que la somme de vos revenus et investir intelligemment vos surplus.

CONSEILS

- Être économe ne suffit pas à financer son autonomie financière. Il faut aussi faire de bons placements.
- Prenez le temps de bien analyser et comparer les différents produits et opportunités.
- Avec le temps, des économies bien investies deviennent des dizaines de milliers, des centaines de milliers et, parfois, des millions de dollars.
- Si ce n'est pas déjà fait, démarrez un plan de cotisation automatique à votre REER et votre CELI.

38. Transférer son ENTREPRISE tout en assurant sa retraite

Propriétaire d'une pâtisserie, Marc, 58 ans, songe sérieusement à passer le flambeau à ses enfants. Mais comment effectuer le transfert de la façon la plus avantageuse possible, et ce, tout en assurant la pérennité de l'entreprise? Ayant travaillé pendant plus de 30 ans pour rendre son affaire prospère, Marc espère bien pouvoir enfin profiter des fruits d'une vie de labeur.

Ses deux filles, qui sont déjà à l'œuvre au sein de l'entreprise, semblent d'ailleurs favorables à l'idée de prendre la relève. Son fils, encore aux études, pourrait également intégrer le projet. Le pâtissier espère pouvoir trouver une solution pour leur passer les rênes de la compagnie, mais sans qu'ils soient pris à la gorge financièrement et sans compromettre sa propre retraite. Voyons quels sont les trois scénarios possibles.

LA DONATION

La première option consiste à faire une donation à ses enfants à parts égales. Toutefois, comme il s'agit d'un don, Marc ne recevrait aucune somme pour son entreprise, laquelle devrait pourtant constituer son plus gros actif pour la retraite. De plus, il devra quand même payer des impôts comme s'il avait perçu le montant correspondant à la juste valeur marchande de la pâtisserie.

LA VENTE DIRECTE DES ACTIONS

Avant d'envisager cette deuxième option, il faut savoir que lorsqu'une transaction a lieu entre des personnes ayant un lien de dépendance, comme c'est le cas ici, la loi exige que la transaction soit réalisée à la juste valeur marchande. Marc devra également payer de l'impôt s'il vend ses actions à ses enfants.

Le gros inconvénient de la vente directe est la difficulté, voire l'impossibilité pour les enfants de payer le prix de vente. En effet, le financement d'une transaction entre parents et enfants est encore plus complexe que dans le cas d'une vente conclue entre de purs étrangers.

Les deux options que nous venons de voir sont loin d'être optimales pour Marc et sa progéniture.

LE GEL SUCCESSORAL

Heureusement, il existe aussi le gel successoral. Plusieurs méthodes sont possibles, mais la plus simple consiste à échanger les actions participantes du chef d'entreprise contre des actions privilégiées dont la valeur sera gelée. Cette technique permet de remplacer des actions qui prenaient de la valeur par des actions à valeur fixe. Ensuite, de nouvelles actions ordinaires seront émises en faveur des enfants, afin qu'ils puissent profiter de l'augmentation future de la valeur de l'entreprise.

Les avantages? Marc reporte l'impôt à payer au moment où il rachètera ses actions ou à son décès. Il pourra aussi conserver le pouvoir sur son entreprise puisqu'il possédera plus d'actions avec un droit de vote que ses enfants, ce qui facilitera l'intégration progressive de ceux-ci. Ses filles et son fils n'auront pas non plus besoin d'obtenir du financement puisque les nouvelles actions ordinaires seront émises à un prix modique (100$). Marc devra toutefois s'assurer que la valeur des actions gelées soit suffisante pour lui permettre de mener une retraite confortable. S'il n'est pas sûr que ses enfants veuillent effectivement prendre la relève de l'entreprise, il peut aussi décider d'effectuer un gel successoral en faveur d'une fiducie familiale.

CONSEILS

- Le gel successoral est une méthode qui, dans la plupart des cas, offre une flexibilité intéressante tout en optimisant la situation financière et en réduisant la facture fiscale.
- Les nouvelles règles fiscales ont réduit les possibilités de fractionnement du revenu, mais le gel successoral donne encore certains moyens de le faire.
- Seul le tiers des entreprises familiales survivent à la transmission à la génération suivante. Comment s'en étonner? Alors qu'ils consacrent jusqu'à 80 000 heures pour bâtir leur compagnie, les entrepreneurs ne prennent que 6 à 10 heures environ pour planifier leur relève!

- Un transfert d’entreprise ne s’improvise pas. Consultez un professionnel pour adopter la meilleure stratégie en fonction de votre situation.

39. Comment se bâtir un REER MILLIONNAIRE?

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, 1 million de dollars ne constitue pas nécessairement un fonds de retraite suffisant. Mais avoir un REER millionnaire parmi ses sources de revenus à la retraite aide tout de même à dormir sur ses deux oreilles!

Les sociétés de «petites et moyennes capitalisations» représentent la catégorie d'investissement la plus payante entre toutes, plus payante que l'immobilier, les métaux précieux et les ressources. Il s'agit de repérer les Transat, Jean Coutu, CGI, Facebook, Apple, Couche-Tard et autres Amazon de demain. Vous pourriez ainsi obtenir des rendements dépassant +75% certaines années, mais aussi des rendements de -25% et -40%. Si vous avez du temps devant vous et les nerfs solides, cela peut être très payant. Le graphique Andex, publié chaque année par la firme de recherche Morningstar, présente une courbe pour le moins convaincante sur le sujet. Si l'on avait placé un dépôt unique de 100$ en 1950, la valeur du placement à la fin 2017 serait de près de 700 000$. Cela représente une croissance annuelle composée de 14% net.

TROIS MANIÈRES D'INVESTIR

Il y a trois façons d'accéder aux marchés des petites et moyennes entreprises.

1. En vous ouvrant un compte de courtage à escompte et en tentant vous-même de dénicher la perle rare sur les Bourses Nasdaq et sur le TSX. En général, les «*small caps*» ont une valeur boursière de moins de 10 milliards de dollars.
2. En investissant dans des fonds indiciels qui calquent les performances des indices de petites capitalisations, tels que Vanguard FTSE All-World ex-US Small-Cap (VSS) et Invesco FTSE RAFI US-Small Index (PRFZ).
3. En plaçant vos cotisations auprès d'un portefeuille de fonds communs de gestion active de petites capitalisations. Certains sont moins risqués que les indices et plus payants. Depuis 10 ans, Fonds de petites sociétés américaines TD, Petites sociétés mondiales Trimark et Fonds mondial de petites capitalisations Mawer ont tous trois rapporté plus de 15% par année.

CONSEILS

- Pour avoir un REER multimillionnaire, cotisez au maximum mensuellement.
- Les placements dans les petites et moyennes capitalisations boursières sont plus risqués et beaucoup plus payants que la moyenne.

- Si vous souhaitez surpasser la performance des indices, achetez et CONSERVEZ un bon fonds de gestion active.

40. Quand la BOURSE plante… la veille de votre retraite

Pour l'investisseur dans la quarantaine, la chute de la Bourse peut causer une certaine anxiété, mais pour l'investisseur de plus de 60 ans, à quelques mois de la retraite, cela peut se transformer en grand stress.

RÉDUISEZ LA PART DE VOS ACTIONS… ET VOS ATTENTES

À l'approche de la retraite, il est recommandé de réduire la part des actions dans ses placements, mais cela implique que les attentes de rendement diminuent également.

Il y a 20 ans, pour espérer un rendement moyen de 7%, on pouvait très bien avoir un portefeuille constitué à plus de 90% de revenus fixes (CPG, obligations de gouvernements, obligations non garanties [débentures], actions privilégiées…) avec très peu de risque de baisse. Cela pouvait représenter UNE seule année de faibles baisses possibles durant un cycle de 8 ans.

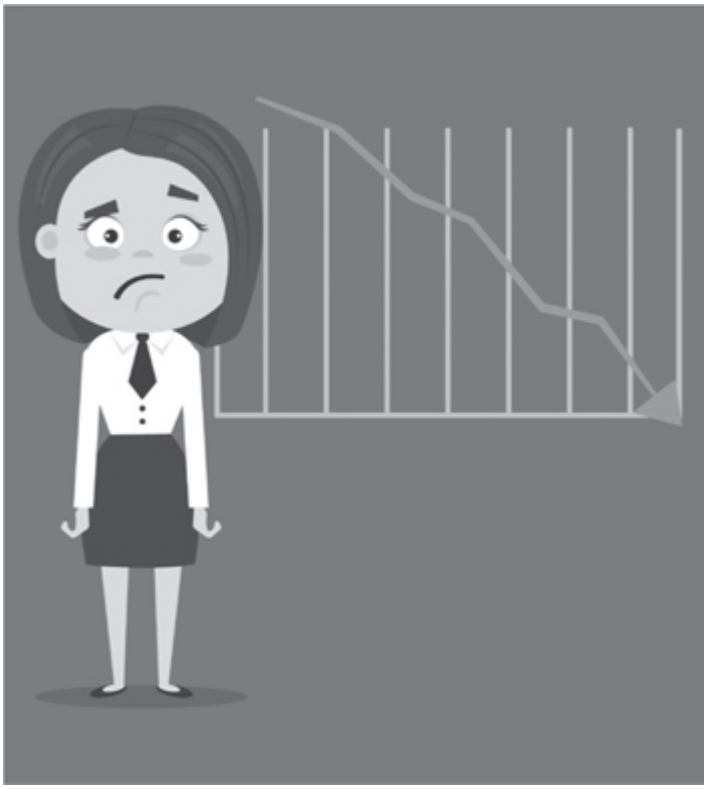

Mais de nos jours, pour espérer un rendement moyen de 7% par année, vous devriez avoir investi à plus de 80% en actions. Et, ainsi, anticiper qu'une année sur cinq sera assez pénible. Ce n'est plus du tout la même chose.

CHAQUE CAS EST UNIQUE

Le plan de retraite de Jean-Guy n'est pas identique à celui de Cindy. Inutile de tenter de copier la répartition des placements des REER et CELI du voisin. Vos objectifs doivent s'arrimer avec votre «coût de vie». Si vous pensez ainsi, votre planification de revenu de retraite sera beaucoup plus réaliste.

Par exemple, vous savez qu'il vous faut 4000$ par mois pour payer toutes vos dépenses, alors que les prestations de retraite de l'employeur, de la RRQ et de la PSV du fédéral vous procureront 2500$/mois à 65 ans. Cela signifie que vos économies personnelles devront produire 1500$/ mois pour combler vos besoins pendant au moins 20 ans. Le calcul est alors facile à faire: pour obtenir ce revenu régulier, vous devriez avoir accumulé un fonds de 250 000$. À 4% de rendement moyen, cela peut fonctionner.

Évidemment, il s'agit là d'un exemple simplifié. Votre conseiller/planificateur devra vous faire plusieurs scénarios détaillés et évaluer, comme dans le cas des régimes de retraite, sa probabilité de réussite et le rendement minimum nécessaire. Une probabilité de réussite de plus de 80% avec un rendement de 4% avant inflation indiquera que la prise de risques importants n'est pas nécessaire.

CONSEILS

- Une gestion trop prudente oblige l'accumulation d'un plus grand capital OU le report de la retraite.
- Une répartition 50% actions et 50% revenus fixes permet de tirer profit des marchés et de diminuer l'ampleur des replis.
- Le retour de l'inflation modifiera rapidement l'économie et les rendements des placements. Pour plus de latitude, fuyez les produits non encaissables.
- Avec votre plan de retraite, exigez un taux de probabilité de réussite en pourcentage.
- Dans toutes vos évaluations, n'oubliez pas l'inflation. C'est la bête noire des retraités.

41. Oui, la valeur de votre FONDS DE PENSION peut fondre dramatiquement

Il est de coutume de vanter le caractère sécuritaire et l'intégrité quasi perpétuelle des régimes de retraite à prestations déterminées. Pourtant, les fonds de pension peuvent eux aussi connaître de sérieux ennuis.

Récemment, les employés du Groupe Capitales Médias (les anciens journaux régionaux de Gesca-LaPresse) ont appris que leur caisse affichait un déficit actuariel à combler de 65 millions de dollars. Cela correspond à un sous-financement d'environ 25%. Et, à son tour, la vénérable General Electric a dû confesser des difficultés préoccupantes à ce chapitre. GE est dans l'obligation de geler les pensions de 20 000 retraités. Même si elle ne cotise plus aux régimes des nouveaux salariés depuis 2012, elle a accumulé un déficit actuariel de 8 milliards de dollars américains. En trois ans, de 2016 à 2019, la valeur boursière de GE a fondu de 71%. Ces histoires ne sont pas sans rappeler le triste sort des retraités de Singer ou encore ceux de Nortel, qui ont vu leurs prestations amputées de 40%.

POURQUOI LES DÉFICITS SONT-ILS PERMIS?

Les actuaires estiment qu'un régime de retraite en bonne santé a un ratio de solvabilité supérieur à 1. Cela signifie que la valeur actualisée de toutes les obligations de verser des prestations aux participants est égale ou inférieure à l'actif. Au Canada, les déficits actuariels des caisses de retraite sont autorisés. En effet, la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (LNPP) reconnaît que des facteurs extraordinaires, comme les récessions, les replis boursiers, l'évolution des normes d'hypothèses de rendements, les augmentations des prestations, les baisses prolongées des taux d'intérêt ou l'inflation, peuvent entraîner des difficultés financières temporaires pour les employeurs. La LNPP permet donc les déficits. Mais tôt ou tard, il faudra ajouter des capitaux pour renflouer le fonds.

L'autorité suprême des régimes de retraite au plan fédéral est le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Le BSIF a le pouvoir de

demander des rapports de solvabilité quand bon lui chante, et au moins une fois l'an.

À noter que les régimes de retraite à cotisations déterminées n'ont pas les mêmes caractéristiques ni les mêmes exigences. Ils dépendent spécifiquement des versements que font les employeurs et les employés. Mais surtout, ils reposent sur les choix d'investissements sélectionnés. Il est donc particulièrement important que les cotisants s'y intéressent activement.

CONSEILS

- Un sous-financement d'une caisse de retraite peut engendrer, dans le pire des cas, une diminution proportionnelle des rentes. Ainsi, un régime déficitaire de -25% pourrait devoir couper le quart des prestations de ses participants.
- Si vous œuvrez dans un secteur économique fragile ou que votre employeur éprouve des difficultés financières, informez-vous sur la solidité de votre régime de retraite et dotez-vous d'un fonds d'urgence personnelle. Il est hasardeux de considérer son fonds de pension comme la source UNIQUE de ses revenus de retraite.
- Par prudence, pensez à cotiser à votre REER, au REER de votre conjoint, et à votre CELI.
- Une fois l'an, prenez le temps de bien analyser les détails et soupeser les options de votre régime.

42. Comment financer ses VOYAGES?

Votre rêve de retraite, c'est de voyager? C'est possible… à condition de le planifier.

Pédaler sur les rives du Danube de l'Allemagne à la mer Noire, parcourir la route de la soie de la Chine jusqu'au Liban, naviguer dans la mer des Caraïbes sur son voilier, rejoindre les pingouins de la terre Adélie, visiter tous les châteaux d'Europe (surtout ceux de la Loire), jouer au golf ou skier sur tous les continents, marcher jusqu'au camp de base de l'Everest, explorer la Patagonie, fouler les dunes de Namibie, contempler les paysages du film *Le Seigneur des Anneaux* en Nouvelle-Zélande, faire du vélo au Vietnam, se marier une deuxième fois à Santorin, faire la tournée des

vignobles d'Afrique du Sud, du Chili, de Californie et d'Europe… Comment faire pour réaliser de tels rêves de retraite?

En les planifiant le plus longtemps possible à l'avance. Le seul moyen d'atteindre ses objectifs, c'est de bien gérer ses finances personnelles. Et maintenant, vous connaissez bien la règle numéro 1: la planification.

CALCULS STRATÉGIQUES

La plupart des gens se font dire qu'il leur faudra assez d'épargne pour s'assurer d'avoir à la retraite 70% de leurs revenus de travail. Chaque personne, chaque couple est unique. L'essentiel des personnes qui prennent leur retraite sont en pleine forme. Comme elles veulent bouger, voyager, elles doivent s'assurer qu'elles auront assez épargné pour payer leurs factures ET réaliser leurs projets de retraite. Dès qu'on sort de chez soi, on dépense. Les voyages, ce n'est pas donné. Il faut donc déterminer, bien avant sa retraite, combien ils coûteront en fonction du niveau de confort désiré. Cela exige de se documenter, de se fixer un itinéraire, de calculer les coûts (transport, hébergement, nourriture, assurance, équipement) et… de consulter son conseiller ou planificateur financier.

Car pour que vous puissiez financer vos rêves de Marco Polo, votre conseiller tiendra compte de la fiscalité, de l'assurance, de l'inflation, de votre parcours de vie personnel et professionnel, de votre santé, des risques tels que l'invalidité et des coûts qui accompagnent inévitablement le vieillissement (soins à domicile, médicaments).

La plupart des gens vont googler leur projet et le coucher par écrit. Ils arrivent à un stade où ils ne peuvent plus avancer, car cela devient de plus en plus complexe. Une bonne planification permet de contourner les obstacles, de clarifier ses projets et de l'inscrire dans sa vie.

CONSEILS

- Évaluez votre projet avec un spécialiste, conseiller ou planificateur financier.
- Révisez-le régulièrement, surtout lorsque surviennent de gros changements (promotion, mariage, enfants, maison).

- Le spécialiste avec lequel vous faites affaire doit absolument tenir compte de votre situation fiscale.

43. Comment DEMEURER dans sa résidence le plus longtemps possible?

Selon Statistique Canada, un couple résidant au Québec consacre près de 20% de son budget au logement, ce qui représente la dépense la plus importante annuellement. À la retraite, ce pourcentage tend à augmenter en raison de la baisse du revenu familial. Cette réalité forcera plusieurs personnes âgées à faire des choix financiers si elles souhaitent demeurer longtemps dans leur résidence privée. Pour minimiser l'impact sur leur budget, Québec a mis en place certains crédits d'impôt remboursables.

CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR MAINTIEN À DOMICILE

Ce crédit s'adresse aux personnes ayant 70 ans ou plus à la fin de l'année d'imposition. Au sein d'un couple, seul le conjoint âgé de 70 ans peut bénéficier de ce crédit. Pour l'année 2017, le montant du crédit correspond à 35% des dépenses admissibles, soit un montant maximum de 19 500$ pour une personne seule, de 39 000$ pour un couple ou de 45 000$ pour un couple dont l'un des deux conjoints est non autonome (51 000$ si les deux sont non autonomes).

Toutefois, le crédit est réduit de 3% de la partie du revenu familial qui excède 56 935$ en 2017. Cette réduction ne s'applique pas si l'une des personnes est considérée comme non autonome.

FRAIS ADMISSIBLES AU CRÉDIT D'IMPÔT

Les dépenses admissibles au crédit peuvent varier selon votre type d'habitation (maison, condo, appartement), ou si vous vivez dans une résidence pour personnes âgées non subventionnée. Il est à noter que les frais encourus dans un CHSLD ne sont pas admissibles. Pour les personnes vivant dans leur maison, les dépenses d'entretien des aires de vie (balayage, époussetage ou nettoyage), d'entretien des appareils électroménagers (nettoyage du four ou du réfrigérateur), de nettoyage des tapis, canapés,

fauteuils, de nettoyage des conduits d'aération et de ramonage de la cheminée sont toutes admissibles.

Pour ce qui est des travaux mineurs à l'extérieur de la maison, sont également admissibles les dépenses d'entretien du gazon (y compris la tonte et la fertilisation), de la piscine (ouverture et fermeture), des haies et plates-bandes, ainsi que les dépenses d'émondage des arbres et de ramassage des feuilles. Si vous demeurez en condo, plusieurs des dépenses énumérées précédemment sont incluses dans les frais de condo annuels. Ainsi, une portion de vos frais de condo sera admise dans le calcul du crédit.

Pour les locataires, un montant équivalant à 5% du loyer mensuel (pour un maximum de 600$ par mois) peut être demandé. Il est à noter que les dépenses d'entretien des aires de vie demeurent admissibles pour les copropriétaires et locataires.

EN RÉSIDENCE

Pour les personnes âgées qui vivent en résidence, une partie importante des frais mensuels est admissible au crédit d'impôt, car ceux-ci représentent des frais assumés par le propriétaire pour l'entretien et certains soins ou repas admissibles au crédit.

CONSEILS

- Le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile s'applique également à certaines dépenses liées à la personne (par exemple, soins infirmiers, repas achetés auprès d'un organisme sans but lucratif du genre popote mobile, services de surveillance [bracelet, service d'appel d'urgence, etc.]). Consultez le guide IN-151 sur le site de Revenu Québec pour plus de détails.
- Si vous êtes propriétaire de condo, un formulaire devra vous être remis par le syndicat de copropriétaires (TPZ-1029. MD.5), et ce, avant la fin février.
- Enfin, vous devez conserver vos factures reliées à la demande de ce crédit pour une période de six ans.

44. Que faire avec 50 000$ qui tombent soudainement DU CIEL?

Avec le vieillissement de la population, de plus en plus de personnes d'un certain âge héritent de sommes d'argent importantes.

Un récent article de *CPA Magazine* estimait qu'au Canada, au cours de la prochaine décennie, les transferts de richesse intergénérationnels pourraient représenter un actif global de 750 milliards de dollars. De plus en plus de baby-boomers, âgés de 60 à 75 ans, héritent de leurs parents. Ces derniers, nés dans l'aprèsguerre, ont fait preuve de prudence en matière d'épargne et ont été les premiers à s'assurer en cas de décès. Plusieurs ont pris soin d'ajouter les noms de leurs petits-enfants dans leur testament.

Ces millions de dollars qui changent de mains peuvent transformer radicalement la situation économique des familles concernées.

TOUT UN CADEAU!

Supposons qu'un notaire vous convoque à son bureau pour vous faire la lecture du testament d'une vieille tante. Surprise, vous héritez de 50 000$. Quelle devrait être votre réaction dans ces circonstances? Que faire de ce magot surprise?

Plusieurs choix s'offrent à vous. Autant vous le dire sans détour, dépenser davantage ne figurera pas parmi nos recommandations. Vous devez résister à cette tentation.

Voici, par ordre d'importance, nos principales recommandations, et le mode d'emploi à suivre: si l'argent tombé du ciel vous permet de satisfaire le point 1, passez au point 2, etc.

1. Remboursez vos dettes fiscales et les soldes de vos cartes de crédit. Ce lot qui tombe du ciel est une occasion formidable de sortir du cercle vicieux de l'endettement.
2. Constituez-vous un fonds de prévoyance, car ce n'est pas un luxe. Trois à six mois de dépenses courantes en fonds d'urgence vous éviteront de

remplir à nouveau vos cartes.

3. Maximisez les REEE de vos enfants. Chaque dépôt sera bonifié de 30% par la subvention canadienne et l'incitatif québécois.
4. Renflouez l'espace inutilisé de vos REER, ce qui vous permettra d'accroître votre valeur nette et d'obtenir un remboursement d'impôt l'an prochain. Ça ne se refuse pas!
5. N'oubliez pas de contribuer à votre CELI. Tous les gains seront non imposables.
6. Utilisez votre héritage comme mise de fonds pour l'achat de votre première maison. N'hésitez pas à utiliser le RAP.
7. Remboursez une partie de votre prêt hypothécaire. Les taux étant encore très faibles, vous ne devriez pas y accorder une trop grande importance.
8. Investissez dans la rénovation de votre demeure. Rappelez-vous que la cuisine et la salle de bain principale sont les pièces les plus susceptibles de maintenir ou d'accroître la valeur d'une résidence.
9. Placez des fonds dans un placement qui générera un revenu d'appoint pendant 10 ans. En choisissant un fonds équilibré de revenus offrant une moyenne de 4% annuelle, vous recevrez ainsi environ 500$ par mois. Un montant intéressant et suffisant pour faire un paiement de voiture.

CONSEILS

- Une rentrée d'argent inattendue pourrait vous aider à éponger vos dettes.
- Les REEE pour enfants offrent des subventions totalisant 30% des montants investis.
- Cotiser à vos REER et CELI augmentera votre valeur nette et vous enrichira à long terme.
- Vous pourriez utiliser votre remboursement d'impôt engendré par la cotisation REER pour réduire votre solde hypothécaire.

45. Comment vivre une retraite dorée grâce à un HÉRITAGE

Lysiane, 50 ans, vient de perdre sa mère et a hérité de 300 000$. N’ayant jamais possédé une telle somme, elle se demande comment elle pourrait en tirer parti au maximum, notamment pour sa retraite.

Lysiane craint en effet de manquer d'argent pour ses vieux jours. Même si elle contribue à un fonds de pension à prestations déterminées avec son employeur depuis quelques années et qu'elle tente d'accumuler des REER, elle pense que cela sera insuffisant pour assurer sa sécurité financière jusqu'à son décès. Parallèlement, ayant toujours été locataire, elle aimerait s'acheter un condo. Justement, elle a déniché le logement de ses rêves au coût de 300 000$…

Quelle serait la meilleure solution pour elle, et pourrait-elle faire d'une pierre deux coups?

PLACER OU ACHETER?

Jusqu'ici, Lysiane a réussi à cotiser 50 000$ dans ses REER et 30 000$ dans un CELI. Depuis qu'elle a décroché son nouvel emploi il y a huit ans, elle gagne un confortable salaire de 70 000$, ce qui lui permet d'épargner à un rythme plus soutenu et lui donne davantage de marge de manœuvre. Elle n'a aucune dette, si ce n'est la location d'une voiture sur 48 mois.

Plutôt que d'utiliser son héritage pour acheter un condo, une amie lui a conseillé de placer son argent et de contracter un prêt hypothécaire auprès d'une institution financière. Parce que le taux hypothécaire actuel est inférieur au rendement d'un placement, cette amie estime qu'il serait plus avantageux d'investir les 300 000$ et d'en tirer des intérêts. A-t-elle raison? S'il est vrai qu'à long terme le rendement d'un placement pourrait être supérieur, néanmoins, on ne peut pas le garantir à 100%.

Pour mieux évaluer sa situation, Lysiane fait appel à un expert en planification financière qui commence par faire sa planification de retraite, avec des projections jusqu'à ses 90 ans.

COMBLER LE MANQUE À GAGNER

L'exercice permet de voir ce qui manquera à Lysiane en termes de ressources financières. Considérons qu'elle aurait besoin de 45 000$ net par an pour assurer le niveau de vie souhaité. Les rentes gouvernementales lui assureront un revenu de base, soit 11 400$ par an pour la RRQ, si elle touche sa rente à partir de 65 ans (7200$ seulement si elle la réclame dès 60 ans), et 7200$ annuellement en PSV, dès 65 ans. Au même âge, s'ajoutera le régime de pension de son employeur, soit 18 000$. On arrive à un total de 36 600$ imposables par an, ce qui n'est pas suffisant.

SIMULER UN PAIEMENT HYPOTHÉCAIRE

Le planificateur conseille plutôt à Lysiane d'utiliser son héritage pour acheter son condo et de ne pas emprunter. Cela lui assure non seulement une certaine sécurité, mais lorsqu'elle vendra son condo, la somme qu'elle en tirera s'ajoutera à ses revenus de retraite. Qui plus est, le gain en capital n'est pas imposable pour la vente d'une résidence principale.

Pour combler l'écart, il lui recommande aussi de simuler jusqu'à sa retraite un paiement hypothécaire de 1500$ par mois – montant qu'elle aurait probablement payé si elle avait contracté un emprunt auprès d'une institution financière – et d'investir ces sommes dans un REER (1000$) et un CELI (500$). En procédant ainsi, Lysiane pourra non seulement se constituer un patrimoine, bâtir son plan de retraite, mais également éviter de s'endetter.

CONSEILS

- Vous recevez un héritage? Le deuil qui accompagne généralement cette rentrée d'argent peut générer des remous sur le plan émotionnel. Il arrive alors qu'on prenne des décisions rapides qui ne sont pas nécessairement les meilleures… Prenez le temps de réfléchir et n'agissez pas sur un coup de tête.
- Acheter la voiture, le véhicule récréatif ou le véhicule tout terrain que vous convoitez depuis longtemps vous procurera un plaisir immédiat, certes. Mais rappelez-vous que votre héritage serait mieux utilisé si vous le consacrez à un projet à plus long terme qui vous tient à cœur: prendre une année sabbatique pour suivre une formation ou vous lancer en affaires, par exemple.
- Demandez l'avis d'un expert en planification financière: il vous aidera à faire le point sur vos priorités et à bâtir une stratégie en conséquence.

46. Résidence fiscale, imposez VOTRE RYTHME

Une retraite à l'étranger amène inévitablement à se poser la question: «Où dois-je payer mes impôts?» Êtes-vous soumis aux mêmes obligations face à l'impôt? Conservez-vous votre statut de résident?

LA RÉSIDENCE FISCALE

Quoique les notions de fiscalité soient parfois plutôt difficiles à comprendre, la règle est assez simple: tant et aussi longtemps que vous avez le statut de résident au sens des lois fiscales québécoises et canadiennes, vous êtes soumis à l'obligation de payer vos impôts ici, et ce, malgré le fait que vous passiez une bonne partie de l'année hors du pays.

LA RÈGLE DES 183 JOURS

D’abord, sachez qu’un particulier est réputé avoir résidé au Québec ou au Canada pendant toute une année d’imposition s’il y a séjourné au moins 183 jours au total. Si tel est votre cas, vous ferez vos déclarations de revenus comme avant, c’est-à-dire comme si vous passiez toute l’année au Québec.

LE LIEN DE RÉSIDENCE

Par contre, si vous êtes de ceux qui quittent le pays plus de 183 jours par an, comme c’est le cas, notamment, des retraités qui préfèrent passer leur retraite au soleil, il n’existe pas de règles coulées dans le béton en matière de statut de résident. Il faudra procéder à un examen complet de votre situation et, en gros, déterminer si vous conservez des «liens de résidence» avec le Québec et le Canada. De tels liens de résidence sont établis en fonction de critères objectifs. Par exemple, avoir un domicile, posséder des biens, avoir des personnes à charge, détenir un permis de conduire ou encore avoir souscrit une assurance maladie au pays sont autant de facteurs qui militeront en faveur du maintien du statut de résident. De fait, c’est après l’examen de votre situation que sera établi votre statut de résident, ainsi que vos obligations face à l’impôt. Ce sont donc vos choix qui détermineront si vous serez imposé ici, ce qui signifie que face à l’impôt… c’est vous qui imposez votre rythme.

CONSEILS

- Avant de quitter le pays pour votre séjour hors Québec, prenez des décisions concernant vos biens, votre domicile et tout autre facteur qui influe sur votre statut de résident.
- Si vous prévoyez partir pour plus de 183 jours, vous devrez prévenir l’Agence du revenu du Canada et Revenu Québec, qui procéderont à l’examen de votre situation afin de déterminer si vous conservez votre statut de résident.
- En cas de doute ou de questionnement lors de la planification de votre retraite à l’étranger, consultez un comptable agréé spécialisé dans le domaine, lequel vous éclairera sur vos choix et obligations.

47. Les incidences fiscales de la COHABITATION pour les aînés

Certains aînés manifestent un intérêt grandissant pour la cohabitation. Phénomène historiquement associé aux plus jeunes, la colocation semble faire de nouveaux adeptes.

Certaines personnes âgées y voient l'opportunité d'éviter l'isolement et la solitude. Cela présente également l'avantage de partager des centres d'intérêt, des passions et des activités, sans nécessairement partager sa vie amoureuse. Par-dessus tout, elles y voient, comme les ados et les jeunes adultes, l'énorme avantage de partager les coûts inhérents à leur logement. Comme les retraités ont généralement des revenus plus limités et que l'espérance de vie ne cesse de croître, le partage d'un logement semble constituer une solution intéressante.

IMPACT FISCAL

La cohabitation est donc vue comme une autre possibilité de mieux équilibrer son budget. La cohabitation procure des avantages indéniables en matière de finances personnelles, mais qu'en est-il au plan fiscal? Voyons cela de plus près.

Après 12 mois de cohabitation, deux personnes, qu'elles soient de même sexe ou de sexe opposé, peuvent être considérées comme des conjoints de fait. Dans ce cas, elles seraient dans l'obligation de modifier leur état civil au moment de produire leurs déclarations de revenus en indiquant qu'elles ont désormais un conjoint. Puisque certains crédits d'impôt sont calculés sur la base du revenu familial, ce changement de statut pourrait évidemment leur faire perdre certains avantages fiscaux.

Cependant, sachez que la cohabitation à elle seule n'entraîne pas de changement d'état civil. Pour pouvoir conclure que des colocs sont des conjoints de fait, ils devront avoir vécu dans une relation conjugale au cours d'une période minimale de 12 mois.

CONSEILS

- Les colocs doivent s'assurer de déclarer adéquatement au fisc la nature de la relation qu'ils entretiennent.
- La présence d'un coloc ne vous permettra plus de réclamer le crédit d'impôt pour personne vivant seule.
- Une présentation erronée de la situation pourrait entraîner une révision de votre situation fiscale, ce qui vous obligerait à rembourser certains avantages obtenus.
- Votre fiscaliste pourra vous aider à évaluer votre situation. Consultez-le!

CONJOINTS DE FAIT

Comme nos lois fiscales ne contiennent aucune définition de ce qu'est une union conjugale, c'est généralement un examen des faits entourant la relation entre deux personnes qui permettra de conclure si ce sont des conjoints de fait ou non.

Ainsi, habituellement, les autorités fiscales considèrent qu'il y a union conjugale si deux personnes habitent dans un même logement, se montrent en public comme un couple, s'identifient mutuellement comme des conjoints aux fins des régimes d'assurance ou de retraite, contractent ensemble des engagements ou des emprunts, ont des relations intimes, etc. Bien qu'il n'y ait aucun facteur prédominant en soi, l'analyse de tous les faits en présence permet généralement de conclure si les colocs sont des conjoints de fait. Retenez donc que le seul fait de partager un logement ne sera pas suffisant pour établir que les colocs sont des conjoints.

L'IMMOBILIER ET LA RETRAITE

Dans cette section, nous abordons tout ce qui touche de près ou de loin l'immobilier et la retraite. Ma maison suffit-elle à constituer mon revenu de retraite? Est-ce une bonne idée d'emprunter sur la valeur de ma maison? Suis-je trop vieux ou trop vieille pour investir dans l'immobilier? Toutes ces questions, et bien d'autres encore, seront démystifiées!

48. VOTRE MAISON peut-elle financer votre retraite?

Enlevez-vous tout de suite cette idée de la tête. Oui, l'immobilier «à revenu» est un excellent moyen de gagner sa vie et de financer ses vieux jours, mais votre maison, c'est tout à fait autre chose. C'est d'abord et avant tout une DÉPENSE de consommation. Ce n'est pas elle qui financera vos revenus à la retraite.

La récente (et exceptionnelle) poussée de croissance de l'immobilier n'est certainement pas un gage de rendements futurs. Ne vous réfugiez surtout pas dans la pensée magique qui fait miroiter que «la brique» est ce qu'il y a de plus sécuritaire et payant. Selon la banque JPMorgan Chase, sur 50 ans, la valeur d'une maison a crû à un taux de rendement moyen de 3,2%. Ce chiffre ne comprend pas les frais de rénovation, les taxes et les autres dépenses. Bien sûr, vous pourriez vendre votre maison et acheter quelque chose de moins cher, mais les frais de déménagement, de décoration, les taxes de bienvenue, les frais de condo, de notaire, etc., vont vous laisser une somme bien en deçà de vos espoirs.

MARC ET MARIE-SOPHIE ONT DÉCHANTÉ

En 2015, après 26 ans de travail chez un concessionnaire automobile de Trois-Rivières, Marc a pris sa retraite. Sa petite pension lui rapporte tout juste 26 000$ par année. Sa conjointe Marie-Sophie et lui ont bien sûr accumulé un peu de REER et de CELI, mais rien pour leur permettre de dépenser sans compter. Au fil des années, ils ont fait le choix assumé de rembourser rapidement leur emprunt hypothécaire. Et voilà, leur grande

maison est entièrement payée. À leur grande surprise, les jeunes sexagénaires ont réussi à revendre pour 262 000$ le bungalow qu'ils avaient payé 91 000$ en 1989. Mais ils n'étaient pas au bout de leurs surprises.

Voulant se rapprocher de leurs enfants et petits-enfants qui habitent près de Montréal, Marc et Marie-Sophie souhaitaient déménager en banlieue métropolitaine. Ils ont été estomaqués par les prix des condos. À Terrebonne, les plus intéressants se vendent dans les 300 000$. En faisant plusieurs compromis – une seule salle de bain, un seul espace de stationnement, une petite cuisine, un 3e étage au lieu d'un rez-dechaussée, etc. –, ils ont déniché un condo neuf à 169 900$. Avec les divers frais et taxes, il ne leur est resté que 75 000$ en liquide.

En investissant cette somme de manière diversifiée avec un niveau de risque modéré, ils peuvent espérer un rendement de moyen à long terme de 4%. Cela fournira une rente annuelle de 4100$ pendant 25 ans. Pas de quoi faire des folies, n'est-ce pas?

CINQ SCÉNARIOS POSSIBLES

- Sous-louez un étage et touchez des revenus mensuels.
- Vendez et allez dans plus petit et beaucoup moins cher.
- Vendez et installez-vous à loyer.
- Gardez votre maison et souscrivez une hypothèque inversée.
- Conservez votre propriété et refinancez-la. Avec la valeur empruntée, achetez des placements générateurs de revenus réguliers.

49. EMPRUNTER sur la valeur de sa maison, est-ce une bonne idée?

Vous pouvez emprunter sur la valeur de votre maison pour financer divers projets. Et beaucoup de Canadiens n'hésitent pas à le faire. Mais s'agit-il toujours d'une bonne stratégie?

Il existe plusieurs méthodes qui permettent d'emprunter sur la valeur d'une maison. Par exemple, certaines personnes qui arrivent à la retraite optent pour une hypothèque inversée, qui leur permet d'emprunter jusqu'à 55% de la valeur de leur maison. Cet emprunt leur permet d'obtenir un revenu de retraite, tout en demeurant dans leur maison. Les intérêts ne sont payés qu'au décès ou au moment de vendre la maison.

Une autre manière d'emprunter sur la valeur d'une maison est d'utiliser une marge de crédit hypothécaire. Ce type d'emprunt permet d'aller chercher jusqu'à 80% de l'équité de votre propriété. Lorsque vous avez accès à ce type de marge, il suffit de retirer des fonds et de rembourser au rythme qui vous plaît, à un taux plus avantageux que celui d'une carte de crédit.

DES EMPRUNTS À LA HAUSSE

Selon une récente note analytique de la Banque centrale du Canada, en 2017, les Canadiens propriétaires ont retiré 89 milliards de dollars de leur maison, dont 49 milliards par le biais de marges de crédit hypothécaire. Cette note révèle également que les dépenses des ménages augmentent au même rythme que l'augmentation du prix des maisons.

Autrement dit, plus la valeur des maisons augmente, plus les Canadiens ont accès à des fonds, et plus ils dépensent cet argent. Comme le soulignent les chercheurs auxquels on doit cette note, tout cet argent emprunté a servi à financer de coûteuses dépenses, notamment l'achat de voitures et de meubles ainsi que des rénovations.

Financer une voiture avec une marge de crédit hypothécaire, s'agit-il d'une démarche payante? Bien sûr que non. Mais cela peut vous permettre de faire des économies si les taux hypothécaires sont inférieurs à ceux des concessionnaires automobiles.

EMPRUNTER, ÇA PEUT ÊTRE PAYANT

Si emprunter sur la valeur de votre maison peut vous permettre de réaliser quelques économies, cela peut également vous permettre de vous enrichir. Voici quelques exemples:

- Vous songez à vendre votre maison? Vous pourriez entreprendre des rénovations qui augmenteront la valeur de votre propriété, notamment dans la cuisine et la salle de bain.
- En faisant quelques rénovations, vous pourriez également aménager un logement locatif, par exemple au sous-sol.
- Votre marge pourrait servir à financer l'achat d'un chalet locatif, dont le rendement serait supérieur à votre coût d'emprunt.
- La valeur de votre maison pourrait également servir à financer la mise de fonds nécessaire à l'achat d'un petit immeuble à revenus.

50. REER ET IMMOBILIER à la retraite

La plupart du temps, quand vous arrivez à la retraite, votre revenu diminue par rapport à ce que vous touchiez lorsque vous étiez salarié. Devriez-vous sortir vos REER pour investir dans l'immobilier et obtenir ainsi un revenu d'appoint avec des revenus de loyer?

Cette question épineuse doit être analysée en fonction de votre situation particulière. Avant de penser à investir, déterminez ce que vous voulez faire à la retraite: voyager, profiter de la vie, continuer à travailler? La réponse vous aidera beaucoup à définir l'investissement qui vous convient.

VOTRE REER

La première façon d'investir dans l'immobilier en utilisant vos REER consiste à recourir au programme de Régime d'accession à la propriété (RAP). L'avantage est que vous ne paierez pas d'impôt, mais le RAP ne peut être utilisé qu'une seule fois, à moins que le candidat ne soit propriétaire depuis cinq ans avant de faire une demande.

Il n'y a pas beaucoup de gens qui utiliseront le RAP à l'approche de leur retraite. S'ils n'ont pas été propriétaires auparavant, il y a certainement une bonne raison, ou c'est carrément un choix de vie.

Il faut savoir que le montant emprunté dans le REER devra être remboursé sur une période maximale de 15 ans; si vous décidez de ne pas le rembourser, vous paierez alors de l'impôt sur ce montant chaque année. C'est cependant une belle façon de sortir un gros montant d'argent (au maximum 25 000$ par conjoint) en étalant le paiement de l'impôt sur 15 ans. Analysez avant tout achat s'il est plus rentable de conserver vos REER avec les rendements actuels ou de les utiliser pour acheter un immeuble à revenus, et de profiter ainsi de trois types de profits:

- Liquidités: revenus – dépenses. Si vous voulez avoir un revenu de retraite, ce montant doit être positif. Normalement, lorsqu'il y a une hypothèque, le rendement doit être minimalement de 50-75$/logement/mois.

- Capitalisation: vos locataires vont payer votre emprunt hypothécaire. Si vous avez 60 ans, vous aurez fini de payer vers 80-85 ans. Un bel héritage à laisser aux enfants!
- Plus-value annuelle: la valeur augmente chaque année et vous profitez de ce montant lors du refinancement ou à la revente.

IMPÔT

Si vous sortez vos REER, vous serez imposé immédiatement sur ce montant. Une des façons de diminuer l'impact probable de l'impôt est d'en sortir moins chaque année. Il y a deux façons de faire pour atteindre cet objectif:

Utilisez l'assurance prêt hypothécaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), qui vous permettra d'avoir seulement 15% de mise de fonds si vous n'êtes pas propriétaire occupant.

Recourez à la technique du solde de prix de vente. Cette technique très peu connue du grand public vous permettra d'étirer les sorties d'argent de votre REER. Voici comment cela fonctionne. Vous désirez acheter un immeuble de quatre logements pour 350 000$. Vous avez alors besoin de 20% de mise de fonds, soit 70 000$. Le vendeur décide de vous financer 10% en mise de fonds, donc 35 000$ sur cinq ans avec un solde de prix de vente. Vous pourrez donc rembourser les 35 000$ sur cinq ans en sortant un montant de 7000$ par année de vos REER, ce qui devrait diminuer l'impact de l'impôt.

CONSEILS

- Avec le vieillissement de la population, il n'est pas trop tard pour investir dans l'immobilier à 60 ans. Il faut seulement bien analyser la façon de sortir l'argent des REER pour en réduire l'impact fiscal.
- Consultez un fiscaliste pour prendre les bonnes décisions.

51. Utiliser l'argent de son REER pour acheter une PROPRIÉTÉ

Le Régime d'accession à la propriété (RAP) est un puissant outil pour faciliter l'achat d'une première maison. Le problème, c'est qu'il est méconnu. C'est le constat que fait la Fédération des chambres immobilières du Québec (FCIQ), qui révèle que le nombre de retraits RAP a diminué de 31% de 2002 à 2015 au Québec, selon des chiffres de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Pour la même période, le nombre de ventes inscrites au système Centris a augmenté de 9%.

Pourquoi les premiers acheteurs boudent-ils de plus en plus le RAP, alors que le marché immobilier est en croissance? Parce que, soupçonne la FCIQ, ils ne parviennent pas à épargner dans leur REER au même rythme que la progression du prix des maisons. De plus, pour contrer le surendettement des ménages, Ottawa a resserré les critères de financement hypothécaire, en augmentant la mise de fonds minimale de 0% à 5% pour les prêts assurés par la SCHL, en faisant passer la période d'amortissement maximale à 25 ans (au lieu de 40 ans) et en soumettant à un «test de simulation de crise» tous les acheteurs dont la mise de fonds est inférieure à 20%, ce qui a fait bondir la mise de fonds initiale de nombreux premiers acheteurs. Ceux-ci représentent 40% des ventes de propriétés d'occasion au Québec.

La FCIQ aimerait qu'Ottawa augmente le montant maximal de retrait au RAP et permette aux acheteurs ayant déjà RAPé de le faire à nouveau en cas de séparation, de divorce, de décès ou de déménagement pour cause professionnelle. Ottawa devrait aussi permettre aux parents de puiser dans leur propre REER pour participer au RAP de leurs enfants.

COMMENT ÇA MARCHE?

Le RAP permet à une personne (et à son conjoint) qui n'a pas été propriétaire depuis cinq ans de retirer, sans être imposée, jusqu'à 25 000$ de son REER (50 000$ pour un couple) pour financer une mise de fonds initiale.

Celle-ci doit représenter 20% de la valeur d'une propriété (qui doit être la résidence principale). Par exemple, elle sera de 60 000$ pour une résidence de 300 000$. L'acheteur peut toujours souscrire à une assurance de la SCHL. Il est aussi possible d'emprunter à une institution financière (prêt RAP) pour garnir son REER afin de RAPer, ce qui, théoriquement, augmentera la mise de fonds et diminuera le montant du prêt hypothécaire.

Vous avez ensuite 15 ans pour rembourser votre REER, à partir de la deuxième année suivant votre retrait RAP.

CONSEILS

- Faites votre budget en tenant compte de toutes vos dépenses courantes et de celles, insoupçonnées, liées à l'achat d'une propriété: paysagement, rideaux, meubles, électroménagers, peinture, clôture, frais de copropriété, droits de mutation, taxes municipales et scolaires, rénovations, entretien…
- Calculez votre niveau d'endettement en tenant compte du prêt hypothécaire ET du remboursement de votre REER (et de votre prêt RAP, le cas échéant).
- Le RAP peut aussi servir à construire sa propriété ou à l'adapter pour une personne handicapée.
- Vous pouvez consulter votre solde RAP sur le site web de l'ARC (Mon-Dossier, ou avec l'application mobile MonARC).

52. Faut-il souscrire une HYPOTHÈQUE INVERSÉE à la retraite?

Aux yeux de plusieurs travailleurs en fin de carrière, l'hypothèque inversée apparaît comme la solution miracle pour maximiser ses revenus de retraite. Est-ce un bon plan? Chose certaine, on vit de plus en plus vieux. Au Québec, l'espérance de vie était de 82,4 ans pour la période 2014-2016, soit 9,5 ans de plus que pour la période 1975-1977.

L'une des principales conséquences de cette hausse est que les personnes approchant la retraite doivent prévoir suffisamment de revenus pour continuer de bénéficier du niveau de vie dont elles jouissent en étant actives sur le marché du travail. C'est pourquoi plusieurs retraités et préretraités choisissent de souscrire une hypothèque inversée. Celle-ci permet aux propriétaires âgés de 55 ans et plus d'obtenir entre 10% et 55% de la valeur de leur propriété sous la forme d'un ou de plusieurs versements, sans payer d'impôt, et ce, en échange du paiement de frais d'intérêt.

HAUSSE DU NOMBRE DE SOUSCRIPTEURS

Étant donné l'augmentation de l'espérance de vie dans la plupart des pays industrialisés, ce genre de programme gagne en popularité dans bien des endroits dans le monde. Par exemple, selon une étude commandée par Key Retirement, au Royaume-Uni, le nombre de propriétaires ayant souscrit une hypothèque inversée aurait augmenté de 44% en 2016.

Au Canada, le programme d'hypothèque inversée CHIP de la banque HomEquity a connu une croissance record au cours des cinq premiers mois de l'exercice 2017, soit une augmentation de 35% comparativement à la même période de l'année précédente.

Malgré sa popularité grandissante, il faut savoir que l'hypothèque inversée n'est pas une solution miracle. Avant de souscrire, posez-vous les questions suivantes:

1. Depuis quand êtes-vous propriétaire? Si vous avez acquis votre propriété il y a plusieurs années, par exemple 25 ans, les chances sont fortes qu'elle soit libérée de toute hypothèque et que sa valeur ait connu une bonne appréciation avec le temps. Par contre, si vous êtes devenu propriétaire récemment et que vous souscrivez une hypothèque inversée, vous ne bénéficierez pas des mêmes montants que dans le scénario précédent.
2. Quels sont vos besoins? Une hypothèque inversée suppose que vous habiterez votre maison encore plusieurs années. Cela conviendra-t-il à votre réalité de retraité? Vous pourriez par exemple vendre votre grande maison pour emménager dans un logement plus petit, mais mieux adapté à vos besoins, et surtout moins encombrant pour vos projets de retraite.
3. Laisserez-vous un héritage? Bien entendu, la nature du patrimoine laissé en héritage relève d'un choix très personnel. Toutefois, il faut considérer qu'une hypothèque inversée risque de gruger une importante part de ce que vous léguerez à vos héritiers.

CONSEILS

- Comparez les différentes options qui s'offrent à vous. Les taux d'une hypothèque inversée sont très élevés en comparaison des taux d'une marge de crédit hypothécaire ou d'une hypothèque ordinaire.
- Ne souscrivez pas une hypothèque inversée simplement pour réaliser des travaux de rénovation. La plupart des institutions financières offrent des prêts plus avantageux et spécifiquement adaptés à ce genre de travaux.

53. Investir dans L'IMMOBILIER à la retraite: une bonne idée?

Vous êtes à la retraite et vous pensez qu'il est trop tard pour investir dans l'immobilier? Détrompez-vous. Si vous êtes en bonne forme physique, que vos finances sont saines et que vous entendez profiter de la vie encore plusieurs longues années, vous avez tout intérêt à considérer les options suivantes.

POURQUOI VIVRE DANS SI GRAND?

Voilà une question que se posent de nombreux retraités une fois que leurs enfants ont quitté le domicile familial. D'autant plus que cette grande maison, même si l'hypothèque est entièrement payée, ne rapporte pas grand-chose, hormis peut-être l'inflation de sa valeur avec le temps. Cependant, vous ne reverrez votre argent qu'au moment de vendre votre maison, c'est-à-dire dans plusieurs années, et peut-être même jamais.

Une option rentable serait de louer une partie de votre maison, par exemple en accueillant un chambreur ou encore en transformant votre sous-sol en studio. Mais il y a mieux! Si votre maison est devenue trop grande pour vous et qu'elle ne rapporte rien, pourquoi ne pas la vendre?

PRÊTER VOTRE ARGENT

En vendant votre grande maison, vous pourriez en acquérir une plus petite à un prix inférieur à ce que vous aura rapporté sa vente. Ce surplus de liquidité pourrait vous permettre de prêter de l'argent à titre de prêteur privé, à des taux d'intérêt qui varient généralement entre 8% et 15% par année. Par exemple, un surplus de 150 000$ prêté à 12% pour une hypothèque pourrait rapporter 18 000$ au bout d'un an. Pas mal, non?

MISEZ SUR L'IMMOBILIER LOCATIF

Si votre santé et votre forme physique vous le permettent, vous pourriez aussi acheter un petit immeuble à revenus (par exemple, un six logements) et vous y loger à titre de propriétaire occupant. Cette acquisition vous permettrait de vous loger gratuitement grâce aux revenus de loyer. Autrement dit: ce sont vos locataires qui paieront pour votre hypothèque, et vous aurez plus d'argent dans vos poches. En plus, au lieu de léguer à vos héritiers une grande maison vide, vous pourrez leur léguer un immeuble rempli de locataires, et donc une source de revenus additionnels.

CONSEILS

- Avant de vendre votre maison, vérifiez auprès d'un courtier hypothécaire si vos revenus de retraite vous permettent d'emprunter suffisamment d'argent pour investir dans un immeuble à revenus.

- Peu importe votre âge, entourez-vous d'une solide équipe. Inscrivez au sommet de votre liste le nom d'un bon notaire ainsi que celui d'un avocat spécialisé dans l'immobilier. Ces deux professionnels pourront vous aider à rédiger de bons contrats qui vous protégeront en cas de problème.

54. VENDRE sa maison: pour quoi faire?

Vous avez décidé de vendre la maison familiale et d'opter pour un condo, voire de louer un appartement. Sur quels critères devriez-vous baser votre choix? La réponse à cette question n'est pas universelle. Tout dépend des besoins et des objectifs de chacun, mais aussi de son budget. Lorsqu'on arrive à la retraite, bien souvent, on n'a pas le goût de s'encombrer d'une grande maison qui nécessite beaucoup d'entretien, ce qui peut nuire à la tranquillité d'esprit. Toutefois, louer un appartement constitue une dépense, et vivre dans un petit condo pourrait ne pas vous convenir non plus.

Avant de prendre une décision, il est donc important de réfléchir au but qu'on se fixe et de planifier toutes les retombées de cette opération. Voici quelques éléments à prendre en compte.

VENDRE POUR ACHETER PLUS PETIT

Ne plus avoir à entretenir le terrain, tout en demeurant propriétaire et en ayant accès à un capital généré par la vente! La vie en condo semble être le meilleur des deux mondes. Mais il ne faut pas oublier que les frais de condo peuvent monter à plusieurs centaines de dollars par mois. Et en cas de grosses réparations ou rénovations, les copropriétaires doivent aussi délier les cordons de la bourse.

De plus, la vie en condo n'est pas faite pour tous, surtout lorsqu'on a passé des années dans une maison unifamiliale. Il faut alors faire des compromis et accepter de prendre des décisions sur une base commune, avec les autres copropriétaires.

VENDRE POUR LOUER

Si vous souhaitez conserver une entière liberté après avoir vendu votre propriété, la location d'un appartement peut constituer une bonne option. Cependant, passer du statut de propriétaire à celui de locataire peut être vu comme une perte d'indépendance, dans la mesure où l'on n'est plus vraiment «chez soi». Qui plus est, payer un loyer constitue une dépense qui ampute de

beaucoup les revenus de retraite. Il ne faut pas l'oublier lorsqu'on fait ses prévisions de retraite et son budget.

Pour analyser clairement votre situation, prenez en compte toutes vos dépenses mensuelles et comparez-les à celles que vous auriez si vous deveniez locataire.

VENDRE POUR PLACER SON ARGENT

Une propriété immobilière est un actif qui prend généralement de la valeur au fil du temps. Bien sûr, le marché immobilier connaît des hauts et des bas, mais posséder de la brique, c'est quelque chose de tangible. Donc, pour plusieurs, cela constitue un placement plus sûr et plus solide.

Toutefois, si votre maison est entièrement payée, sa vente permettra de dégager une somme d'argent qui, bien investie avec l'aide d'un professionnel, pourra constituer un complément de revenu intéressant pour la retraite. Inversement, s'il reste encore une partie de l'emprunt hypothécaire à rembourser, la vente de votre propriété permettra d'en liquider le solde.

CONSEILS

- Si votre budget vous le permet, il vaut parfois mieux conserver votre propriété et payer une aide pour en assurer l'entretien. Plus vous attendrez pour la vendre, plus votre maison prendra de la valeur, et le solde de votre hypothèque diminuera.
- Demeurer propriétaire a aussi l'avantage de vous donner accès à du crédit (marge hypothécaire), ou même à une hypothèque inversée, en cas de besoin.
- Si vous vendez et placez ce capital en vue de louer un appartement, assurez-vous que le rendement obtenu sera suffisant pour couvrir le montant du loyer. N'oubliez pas non plus que le coût des loyers augmente généralement avec le temps.

55. VENDRE OU AGRANDIR sa maison?

Cette question n'est peut-être pas directement liée à la préparation de votre retraite, mais il est tout de même important de s'y attarder. Parfois, la famille s'agrandit, les jouets s'empilent, vous recevez souvent de la parenté, la maison vous semble trop petite… bref, vous avez besoin d'espace. Vaut-il mieux vendre votre demeure, pour acquérir un logis plus spacieux, ou plutôt l'agrandir? La décision n'est pas évidente à prendre.

Plusieurs émissions de téléréalité ont d'ailleurs repris ce concept. Le téléspectateur assiste à la mise en scène suivante: une famille doit choisir entre vendre sa maison, qui ne lui convient plus, pour en acquérir une plus spacieuse et mieux adaptée parmi celles qu'on lui propose, ou reprendre sa demeure une fois qu'elle a été rénovée, embellie et souvent agrandie par l'équipe de production.

Le choix peut être déchirant et la décision est souvent prise de façon irrationnelle. Pour éviter de vous laisser emballer par vos émotions, si vous deviez faire ce choix, voici quatre points à avoir à l'esprit.

LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Malheureusement (ou heureusement), votre ville ne permet pas d'entreprendre n'importe quels travaux. Diverses restrictions sont spécifiées dans le règlement de zonage de votre municipalité. La première étape consistera donc à consulter ce règlement afin de connaître les choix qui s'offrent à vous. Par exemple, s'il est interdit d'agrandir à l'avant, vous pourriez envisager de le faire dans la cour arrière.

L'AMPLEUR DES TRAVAUX

Selon leur ampleur, les travaux n'auront pas les mêmes implications. Il importe donc de déterminer la complexité de votre projet. Si vous agrandissez une pièce de quelques pieds seulement sans ajouter de sous-sol,

l'analyse de faisabilité ne devrait pas être trop compliquée. Cependant, s'il s'agit d'ajouter un étage complet, il vous faudra évaluer l'ensemble de la structure et de la charpente de la maison.

LE PRIX

Le prix varie évidemment en fonction de la complexité des travaux. Par exemple, selon le site soumissionrenovation.ca, il faut compter plus de 100 000$ pour ajouter un étage à un bungalow. À moins que vous ne teniez coûte que coûte à votre maison, il vaudra probablement mieux déménager.

VOTRE QUARTIER, VOUS L'AIMEZ?

Au-delà des coûts, votre décision d'agrandir ou non peut être motivée par votre attachement à votre quartier. Si vous souhaitez à tout prix y rester et qu'aucune maison suffisamment spacieuse n'y est en vente, un agrandissement de votre demeure actuelle pourrait être la solution qui s'impose.

CONSEILS

- Faites faire vos plans par des spécialistes, comme un architecte, un technologue ou encore un ingénieur.
- Dans le cas d'un agrandissement qui modifie la structure du bâtiment, demandez l'avis d'un ingénieur, qui pourra évaluer les capacités de la maison.
- Avant de penser à agrandir, réfléchissez aux possibilités de réaménagement de l'espace. Vous pourriez finir le sous-sol, y ajouter une chambre ou revoir la division des pièces.
- Faites soumissionner au moins trois entrepreneurs et choisissez celui dont l'offre est la plus avantageuse. Prenez en compte non seulement le prix, mais aussi la qualité de son service.

56. Un TRIPLEX pour une retraite confortable

Selon un sondage publié en janvier 2019 par la Banque TD, plus de la moitié des Québécois (59%) prévoient devoir travailler au-delà de l'âge de la retraite, faute de disposer d'une épargne suffisante. Pour éviter de vous retrouver dans cette situation, voici une stratégie qui permet d'accumuler un bon montant avec un minimum d'apport financier.

Prenons l'exemple d'un triplex acheté au coût de 350 000$ avec une mise de fonds minimale de 20% du coût d'achat, soit 70 000$. Les revenus des loyers rapportent 30 000$ par année, et les dépenses annuelles (hypothèque, taxes et entretien) atteignent 27 300$. Cet immeuble permet donc au propriétaire d'empocher un revenu de 2700$ par année une fois toutes les dépenses payées. En contrepartie, le propriétaire d'un tel immeuble devra s'occuper de l'entretien et de la gestion de la bâtisse.

ACHAT D'UN TRIPLEX

• Prix d'achat	350 000$
• Mise de fonds	70 000$ (20%)
• Revenu brut/an	30 000$
• Hypothèque/an	16 776$
• Dépenses/an	10 524$
• Revenu net/an	2700$

Est-ce intéressant à court terme? Les réponses peuvent varier. En réalité, c'est sur le long terme que cela devient intéressant. Dans l'exemple ci-dessus, l'emprunt hypothécaire se rembourse tout seul grâce à l'argent des loyers, ce qui permet au propriétaire de l'immeuble d'accumuler un patrimoine financier assez intéressant. Et au bout de 25 ans, lorsque l'emprunt sera entièrement remboursé, les revenus vont se multiplier. Si l'on reprend les chiffres de ce tableau sans tenir compte de l'inflation pendant ces

25 ans, le propriétaire du triplex empochera 19 476$ seulement pour s'occuper de son triplex. Il s'agit là incontestablement d'un bon revenu d'appoint pour la retraite.

COMMENT TROUVER LA MISE DE FONDS?

1. Vous disposez des liquidités suffisantes.
2. Vous pouvez emprunter sur la valeur de votre maison ou d'un autre bien dont vous êtes propriétaire.
3. Vous vous associez à un partenaire. Dans ce cas, il faudra séparer les revenus et les rendements.
4. Vous acquérez l'immeuble en tant que propriétaire occupant afin de réduire la mise de fonds. Celle-ci est de seulement 10% dans le cas d'un triplex, donc 35 000$ dans l'exemple ci-dessus.

CONSEILS

- Pour maximiser le rendement, votre mise de fonds doit être la moins élevée possible.

- Règle générale, les plus gros immeubles offrent de meilleurs rendements.
- Plus vous investissez jeune, plus cela vous sera profitable au moment de la retraite.
- Si la gestion d'un immeuble ne vous intéresse pas, mais que vous souhaitez tout de même investir, vous pouvez confier cette tâche à un gestionnaire d'immeuble. Toutefois, cela grugera une part de vos revenus.
- Investir dans l'immobilier et prêter son argent, ça ne s'improvise pas. Une bonne planification est de rigueur, et vous devez absolument bien vous entourer, notamment d'un bon notaire, d'un avocat spécialisé en immobilier, d'un courtier immobilier, ainsi que d'un comptable.

57. Options en GESTION IMMOBILIÈRE à la retraite

Vous approchez de la retraite et vous avez toujours géré vos immeubles vous-même. Est-ce une bonne idée de continuer de le faire durant votre retraite? En premier lieu, il faut savoir qu'on peut déléguer la gestion de ses immeubles. Le principe est de confier à une compagnie, à un membre de sa famille ou même à un voisin la responsabilité de s'occuper de tout ce qui a trait à la gestion des immeubles, notamment la collecte des loyers, la visite des logements, les réparations mineures, le suivi des réparations majeures, etc. Moyennant un montant supplémentaire, un gestionnaire peut même faire la comptabilité à votre place et s'occuper de payer vos factures.

Le coût de base est d'environ 5% des revenus bruts. Avant de vous lancer à la recherche d'un gestionnaire, il faut déterminer ce que vous voulez vraiment faire à la retraite. Voulez-vous voyager? Prendre les choses comme elles viennent et vous bercer? Ou continuer à travailler? Quel que soit le style de vie que vous voulez adopter à votre retraite, il faudra aussi penser un jour au transfert de vos immeubles, à votre succession. Vos enfants veulent-ils de ces immeubles ou désirent-ils plutôt les vendre? Rencontrez un fiscaliste qui vous aidera à faire le transfert le plus payant pour vos héritiers et à en laisser le moins possible au fisc.

LES DIFFÉRENTS STYLES DE VIE D'UN RETRAITÉ

JE DÉSIRE TRAVAILLER À MA RETRAITE

Vous pouvez continuer à gérer vos immeubles; vous devez cependant préparer un plan B afin de pouvoir faire une petite pause ou en cas de maladie, qui sait? N'attendez pas d'être cloué au lit pour vendre ou faire le transfert, car si vous devez vendre en vitesse, vous n'obtiendrez peut-être pas le prix juste du marché. N'oubliez pas de continuer à bien entretenir vos immeubles et même à les améliorer. Trop souvent, les immeubles mis en

vente par des personnes âgées sont négligés et trop «en manque d'amour» pour obtenir le meilleur prix.

JE DÉSIRE VOYAGER ET PROFITER DE LA VIE

Deux options s'offrent à vous: vous pouvez tout vendre pour être certain de ne plus avoir aucune responsabilité, mais votre succession recevra de l'argent, et non des actifs rentables. La deuxième option est de conserver les immeubles, mais d'en céder la gestion afin de vous libérer et de conserver un revenu mensuel adéquat qui vous aidera à profiter de votre retraite. Souvent, les immeubles sont payés ou presque quand on prend sa retraite, et le rendement net mensuel est bon pour les besoins du retraité.

CONSEILS

- Rencontrez des professionnels qui vous aideront à prendre la meilleure décision tels qu'un avocat, un comptable, un fiscaliste, un coach en immobilier, un planificateur financier, etc.
- Mettez sur papier vos objectifs, vos rêves de retraite, les revenus et dépenses à prendre en compte pour pouvoir prendre les décisions qui s'imposent.
- Demandez-vous honnêtement si vous avez encore plaisir à gérer vos immeubles ou si vous souffrez d'une «écœurantite aiguë».

JE VEUX ME BERCER

Dans ce cas, le principe est de ne plus avoir de responsabilités. La paix avant tout! L'idée n'est plus de déléguer la gestion de vos immeubles, car cela exige une certaine supervision: au lieu de vous occuper de plusieurs locataires, vous devrez vous occuper du gestionnaire. L'option du transfert à ses enfants demeure elle-même plus ou moins valide, car il est certain que vous aurez à vous occuper encore un peu des immeubles même s'ils ne vous appartiennent plus; vous voudrez aider vos enfants.

58. Acheter un CONDO sans y laisser sa chemise

Vous souhaitez devenir propriétaire, mais vous hésitez: vaut-il mieux acquérir une maison ou une copropriété? S'il y a un seul critère à prendre en compte, ce devrait être le suivant: choisissez l'option qui vous siphonnera le moins d'argent. Voici trois questions que vous devrez vous poser pour choisir l'option la moins dispendieuse.

1. AURAI-JE À REVENDRE RAPIDEMENT?

Les aléas de la vie (séparation, décès, nouveau travail…) vous contraindront peut-être un jour à revendre rapidement votre propriété. En pareil cas, plus le délai sera long, plus cela coûtera cher.

Le tableau suivant compare le délai de vente (en jours) des maisons unifamiliales et des copropriétés au mois de mars 2019 dans plusieurs régions du Québec. Comme on le constate, en règle générale, une maison unifamiliale se vend plus rapidement qu'une copropriété.

2. QUE COUVRENT LES FRAIS DE CONDO?

En copropriété, les frais de condo (frais de copropriété) couvrent l'ensemble des dépenses partagées par les copropriétaires. Toutefois, l'étendue de ces dépenses peut varier d'un immeuble ou d'un complexe à l'autre. Avant d'acheter une unité de copropriété, il est donc important de vérifier ce que couvrent ces frais.

Par exemple, dans le cas d'une maison de ville régie par un syndic de copropriété, les frais d'entretien du gazon, la taille des haies et le déneigement pourraient être à la charge du syndic. Toutefois, chaque propriétaire pourrait être responsable des travaux de réfection de sa partie privative (toiture, façade, etc.).

DÉLAI DE VENTE (EN JOURS)		
Lieux	Maisons unifamiliales	Copropriétés
Province de Québec	98	94
Région métropolitaine de Montréal	69	78
Région métropolitaine de Québec	94	174
Région métropolitaine de Gatineau	66	99

3. LE FONDS DE PRÉVOYANCE EST-IL SUFFISANT?

Si vous achetez une maison, vous serez le seul maître de votre fonds de prévoyance. Dans le cas d'une copropriété, c'est le syndic de copropriété qui gérera le tout. Si le fonds de prévoyance n'est pas suffisamment garni pour faire face aux réparations majeures et aux imprévus, cela aura tôt ou tard une répercussion sur la qualité de l'immeuble, et donc sur sa valeur.

Si vous optez pour la copropriété, vous aurez donc tout intérêt à vous intéresser de près à la gestion des dépenses communes. Minimalement, vous devrez assister à l'assemblée annuelle des copropriétaires. Actuellement, le Code civil prévoit qu'au moins 5% des frais de copropriété soient versés dans le fonds de prévoyance. Toutefois, la plupart des experts s'entendent pour dire que c'est insuffisant. Pour avoir l'heure juste, le syndic de copropriété devrait faire étudier le fonds de prévoyance par un expert, comme un architecte ou un ingénieur, accrédité par le Regroupement des gestionnaires et copropriétaires du Québec (RGCQ).

CONSEILS

- Gardez en tête que dans de nombreux cas, les frais de copropriété sont insuffisamment élevés.
- Afin d'attirer la clientèle, certains promoteurs minimisent les frais de copropriété. Cela peut paraître alléchant au début, mais tôt ou tard, ces frais devront être rehaussés pour assurer le bon entretien de l'immeuble.

- Avant d’acheter une copropriété, vérifiez les derniers procès-verbaux de l’assemblée générale des copropriétaires. Vous pourrez ainsi vous assurer de la qualité de la gestion mise en place par les administrateurs. Dans le doute, consultez un expert.

59. AIDER SES ENFANTS sans mettre sa retraite en péril

Vous profitez d'une retraite bien méritée. Sans rouler sur l'or, vous avez suffisamment de revenus pour jouir d'un train de vie confortable. Mais que feriez-vous si votre enfant vous demandait de l'aider pour acheter sa première maison? Le marché immobilier demeure plus abordable au Québec et à Montréal que dans bien d'autres endroits au Canada, mais tout le monde n'a pas nécessairement les reins assez solides pour accéder à la propriété. Pour aider votre enfant à acquérir sa première résidence, peut-être songez-vous à verser une partie de sa mise de fonds. Mais si vous êtes à la retraite, ne risquez-vous pas de mettre ainsi votre propre équilibre financier en danger?

AIDER OU PAS?

Acheter un logement au lieu de verser des loyers à un propriétaire est une bonne idée, dans la mesure où cela constitue une forme d'épargne forcée. Soutenir son enfant dans l'acquisition d'une propriété part donc d'un bon sentiment. Mais si l'on met sa retraite en péril en l'aidant à compléter sa mise de fonds, il faut y réfléchir à deux fois et ne pas se nuire à soi-même.

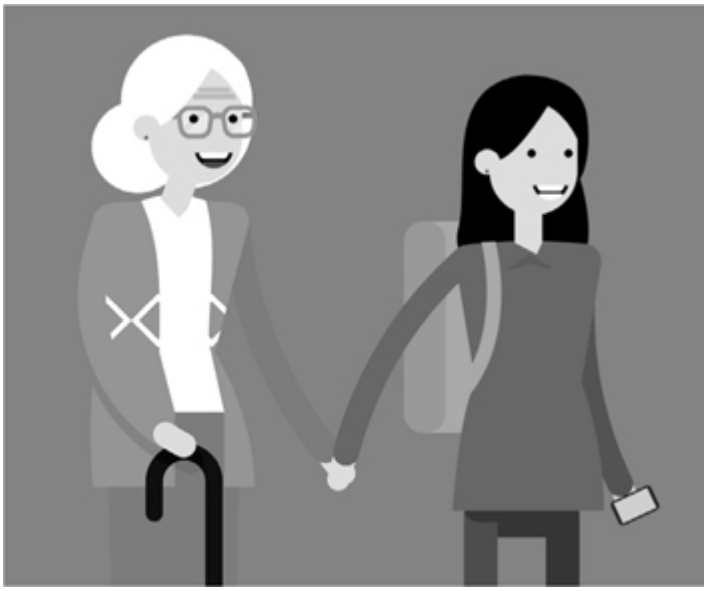

Plusieurs parents préfèrent aider leur enfant au moment où il en a besoin et lui donner de l'argent de leur vivant, plutôt que de le faire attendre jusqu'à son héritage. Avant de prendre une telle décision, faites vos calculs et demandez à un spécialiste de vous aider à établir la meilleure stratégie. Un professionnel pourra aussi vous fournir de bons arguments pour expliquer à votre enfant, le cas échéant, que vous ne pourrez pas lui donner le montant qui lui manque.

Par ailleurs, aider son enfant à s'acheter une maison s'il n'en a pas objectivement les moyens peut être un cadeau empoisonné. On a souvent tendance à sous-estimer le coût d'une propriété. La facture grimpe vite, qu'il s'agisse des frais de notaire ou de la taxe de bienvenue, de frais de déménagement, de l'achat de meubles, mais aussi des réparations au fil du temps.

AIDER SES ENFANTS AUTREMENT

Si vous n'avez pas les moyens de donner de l'argent à votre enfant ou si vous ne souhaitez pas le faire, vous pouvez l'aider d'une autre façon dans l'achat de sa première maison. Par exemple, vous pouvez offrir une garantie sur un prêt qui lui permettra de compléter sa mise de fonds. Admettons que celle-ci s'élève à 50 000$, mais que votre enfant n'ait que 25 000$ en liquidités. Il lui serait alors possible de contracter un prêt de 25 000 dollars garanti par une partie de vos placements, des CGP par exemple. De cette façon, vous

n’aurez rien à débourser et la garantie sur vos placements diminuera au fur et à mesure que le prêt sera remboursé.

CONSEILS

- Avant de signer un chèque à votre enfant, faites vos calculs, évaluez votre budget et demandez conseil à un spécialiste.
- Si cette ponction dans vos économies risque de vous placer dans une fâcheuse position durant votre retraite, préparez des arguments chiffrés afin de mieux justifier votre refus.
- Vous hésitez encore? N’oubliez pas que les aînés représentent la tranche d’âge qui s’est le plus endettée au cours des dernières années, et qu’ils en paient le prix… En 2005, 8% des dossiers de faillite et de proposition de consommateur concernaient des personnes de 65 ans et plus. En 2015, ce taux a grimpé à 10%, et à 12% en 2017, selon le Bureau du surintendant des faillites.

60. Qui paie quoi dans une maison INTERGÉNÉRATIONNELLE?

D'ici 2030, un Québécois sur quatre aura plus de 65 ans. Dans cette optique, les maisons intergénérationnelles deviendront de plus en plus une solution de rechange aux résidences pour personnes âgées, à condition de bien planifier qui paie quoi.

Une maison intergénération-nelle est une propriété unifamiliale qui comporte un logement supplémentaire permettant la cohabitation parents-enfants. Du fait de cette organisation, une question s'impose: comment gérer le paiement de l'hypothèque? Voici les trois options possibles.

1. PAIEMENTS PARTAGÉS

Cette option suppose que parents et enfants seront copropriétaires de la maison, et donc également responsables du paiement de l'hypothèque. Équitable à première vue, cette façon de procéder implique toutefois de tirer au clair certains points au moment de passer chez le notaire. Il doit notamment être question de la succession en cas de décès. Il faut également prévoir ce qu'il arrivera lorsque les parents partiront en maison de retraite, ou encore si l'un ou l'autre des deux partis souhaite vendre la maison.

2. ENFANTS LOCATAIRES

Selon cette formule, l'enfant verse (ou non) un loyer à ses parents, qui sont les seuls propriétaires de la maison. Ici aussi, la question de la succession devra être réglée à l'avance, au cas où le ou les parents propriétaires décéderaient. Cette option est la plus appropriée si l'enfant ne dispose pas de la capacité financière pour contracter un emprunt hypothécaire.

3. PARENTS LOCATAIRES

Cette option peut être avantageuse dans la mesure où le parent vend sa maison devenue trop grande pour lui. Cette vente permet notamment de

fournir une somme d'argent très utile pour la retraite. Deux scénarios sont possibles. Première possibilité, le parent vend sa propre maison à son enfant, qui vient habiter avec lui dans cette même maison transformée en habitation intergénérationnelle. Autre possibilité, le parent vend sa maison pour ensuite aller vivre avec son enfant dans une autre maison. Dans les deux cas, le parent paie un loyer à son enfant, loyer qui l'aidera à payer l'hypothèque ainsi que les autres frais d'entretien.

CONSEILS

- Le fait de payer un loyer à l'autre parti ne devrait pas être perçu comme un désagrément, mais plutôt comme un moyen permettant aux enfants et à leurs parents âgés de partager une même maison.
- Avant de se lancer dans un tel projet, il est important de comparer les coûts requis par rapport au scénario où enfants et parents vieillissants vivent séparément dans deux immeubles différents. Il faudra aussi prévoir la durée d'un tel projet. Combien d'années enfants et parents resteront-ils ensemble?
- Si vous souhaitez adapter une maison unifamiliale, renseignez-vous auprès de votre municipalité, puisque la réglementation peut varier d'une ville à l'autre. Par exemple, certaines municipalités exigent qu'il y ait un mur coupe-feu entre les deux logements.
- Pensez à prévoir la revente. Ne vous attentez pas nécessairement à recevoir un montant reflétant la somme que vous avez investie, puisque les maisons intergénérationnelles mettent plus de temps à trouver preneur que les maisons unifamiliales régulières.

61. Comment envisager une VIE LIBRE d'hypothèque?

Ayant initialement souscrit un prêt hypothécaire sur 25 ans, Florence et Hughes n'ont mis que 15 ans à le rembourser, et ce, sur une base volontaire.

Aujourd'hui, libérés de cette obligation financière, ils consacrent une part plus importante de leurs revenus à l'épargne en vue de la retraite. S'agit-il d'une bonne stratégie? La préoccupation première de Florence et Hughes était d'atteindre une certaine forme de liberté financière. Cela signifiait pour eux de réduire le stress d'avoir à payer tous les mois leur hypothèque et de pouvoir consacrer une plus grande part de leur budget à des projets qui leur tiennent à cœur.

Mais pour pouvoir allouer une part plus importante de leur budget au remboursement de leur prêt, ils ont dû couper ailleurs. Le couple gagne un revenu au-dessus de la moyenne, mais pour dépenser moins, il a fait le choix de ne posséder qu'une seule voiture (usagée), de limiter les sorties au restaurant, de cuisiner autant que possible au lieu d'acheter des plats tout préparés, etc.

OPTER POUR LE MEILLEUR RENDEMENT

Florence et Hughes n'auraient-ils pas mieux fait d'étirer au maximum leurs remboursements afin d'investir leurs revenus là où le rendement est supérieur, par exemple à la Bourse? Si leur hypothèque est sujette à un taux d'intérêt de 3,5%, et qu'ils peuvent obtenir 6% de gain sur les marchés boursiers, le choix semble facile à faire, non? En fait, ce n'est pas aussi simple. À moins qu'ils aient investi leur argent dans un compte enregistré, tel un CELI, Florence et Hugues auraient été imposés sur les rendements, ce qui aurait grugé une part considérable des rendements. Aussi, tout dépend de leur profil d'investisseur. Supportent-ils bien le risque de voir leur portefeuille d'actions chuter soudainement? Ou préfèrent-ils opter pour des certificats de placement garanti? Dans le deuxième cas, ils perdront moins d'argent à rembourser rapidement leur prêt.

CONSEILS

- Moins les rendements de vos investissements sont élevés, plus il est avisé de rembourser votre prêt hypothécaire.
- Vaut-il mieux accélérer vos paiements hypothécaires ou investir vos surplus sur les marchés financiers? Si vous hésitez, comparez le taux d'intérêt de votre hypothèque avec le rendement net de vos placements, une fois les impôts mis dans la balance.
- Pour rembourser plus rapidement votre prêt, vous pouvez accroître la fréquence de vos versements (toutes les deux semaines plutôt qu'une fois par mois), ou simplement verser un montant supplémentaire, selon les modalités prévues à votre contrat.

QUE FAIRE UNE FOIS LIBRE D'HYPOTHÈQUE?

Si vous faites comme Florence et Hughes, vous pouvez continuer d'investir une bonne part de vos revenus. Pour maximiser le tout, vous pouvez emprunter sur la valeur de votre maison pour investir dans l'immobilier. Par exemple, en achetant un immeuble à revenus, votre mise de fonds, qui équivaudra à seulement une fraction du coût d'achat, vous fera bénéficier de 100% des rendements de l'immeuble que vous aurez acquis.

62. Louer ou acheter un condo en FLORIDE?

Lorsqu'on discute retraite, on parle souvent des *snowbirds* qui passent six mois par année en Floride. Si vous voulez faire la même chose, devriez-vous acheter ou louer un condo ou une maison?

Plusieurs Québécois ont pu profiter de la baisse de prix de la fin des années 2000 lorsque le dollar canadien était très fort. Aujourd'hui, avec 1$ américain qui vaut 1,32$ canadien, en logeant chez nos voisins du Sud, un condo valant 130 000$ américains exigera environ 172 000$ canadiens, sans les frais inhérents.

LOUER?

Il y a plusieurs avantages à commencer par une location avant de vous fixer à un endroit précis.

- Vous pouvez changer de condo ou de maison chaque année.
- En séjournant dans différentes régions, vous trouverez plus facilement celle qui correspond le mieux à vos goûts.
- Si vous êtes nomade, vous pourrez même tester plusieurs États chaque année.
- Vous pourriez bénéficier d'une baisse du taux de change si le taux varie.
- Il est beaucoup moins compliqué de louer que d'acheter: entretien, gestion, problèmes divers, etc.
- Vous n'avez aucun entretien à faire et aucun meuble à acheter.
- Vous vous épargnez gestion de personnel, paperasse, déclaration d'impôt, etc.

Un des gros désavantages de la location est que vous ne profitez pas de la plus-value que peut procurer une résidence achetée une fois qu'elle sera entièrement payée.

ACHETER?

Si vous préférez acheter, vous devrez faire plusieurs démarches pour vous assurer de ne rien oublier. Plusieurs sites internet expliquent comment faire. Voici quelques points à garder à l'esprit si vous désirez acheter:

- Il y a un risque de perte avec le taux de change: vous achetez à un taux de 1,32 et de revente à 1, par exemple.
- Demandez-vous si les prix vont continuer à augmenter en Floride.
- N'oubliez pas les frais à l'achat au départ.
- En Floride, faites-vous qualifier pour un prêt ou refinancez votre maison au Québec pour toucher l'argent nécessaire.
- Plusieurs professionnels spécialisés avec les États-Unis recommandent de faire un mandat d'inaptitude et un testament dans l'État où vous achetez.
- Souvent, on préfère acheter un condo loin de la plage pour diminuer les coûts d'achat. Serez-vous heureux de vivre à 30 minutes de la plage?
- N'oubliez pas que si vous louez le condo durant vos périodes d'absence, vous devrez produire une déclaration d'impôt aux États-Unis et au Canada. Ne vous inquiétez pas, vous ne serez pas en double imposition.
- Lors de la vente du condo, vous paierez votre gain en capital aux États-Unis et ensuite au Canada.
- Une bonne idée est d'acheter son condo avant de prendre sa retraite et de le louer en attendant de l'habiter.

CONSEILS

- Louez en premier afin de cibler le quartier que vous préférez, puis achetez au bout d'un an ou deux.
- Demandez-vous si vous voulez vivre seulement parmi des Québécois ou si vous voulez vous mêler à la population locale.
- Vérifiez toujours les états financiers du syndic de copropriété et demandez si vous pouvez louer votre condo à court terme. Vous éviterez ainsi des surprises.

63. Un PIED-À-TERRE pour prendre sa retraite au soleil

Vous aimeriez passer votre retraite dans un pays chaud. Acheter une propriété à l'étranger, est-ce compliqué?

Avant tout, il y a trois critères à prendre en compte: la sécurité, la santé et, surtout, la fiscalité. Acheter, c'est facile. Ne vous précipitez jamais. Si vous avez un coup de cœur pour un endroit, retournez-y pour plusieurs semaines. Idéalement, faites affaire avec un agent d'immeuble d'expérience, qui connaît le marché, les avocats ou notaires, les inspecteurs en bâtiment ou les entrepreneurs en rénovation, et qui parle français.

Il faut aussi tenir compte de la distance depuis le Québec, car si vous voulez continuer de bénéficier de nos programmes sociaux, vous ne devez pas séjourner plus de 183 jours à l'extérieur du Canada durant une année. Il faut choisir un pays qui convient à votre situation: à moins de 4 heures de vol du Québec (Mexique, République dominicaine), entre 4 et 6 heures (Panama, Honduras, Nicaragua, Colombie), entre 6 et 14 heures (Chili, Équateur, Turquie, Espagne, Maroc, Portugal, Cap-Vert, Grèce, Malte, Slovénie, Croatie) ou à l'autre bout du monde (île Maurice, Thaïlande, Indonésie, Malaisie).

Le choix premier des Québécois demeure la Floride. Malgré un marché immobilier en forte hausse, elle reste plus abordable que la Californie, et vous bénéficiez de plusieurs vols par jour depuis Montréal ou Québec. Peu importe le paradis choisi, vérifiez auprès d'un agent de voyages la fréquence des vols et leur prix saisonnier moyen.

SANTÉ ET FISCALITÉ

Partout, sauf aux États-Unis et dans les territoires français, ce sont les cliniques ou les hôpitaux privés désignés par votre assureur qui s'imposent. Les pays suivants offrent d'excellents soins de santé, de bonne qualité et abordables, selon plusieurs sources: Panama, Mexique, Colombie, Costa Rica, Malaisie, Thaïlande. Droits d'enregistrement, TVA, impôt sur la

fortune, gain de capital à la revente, taxes foncières et d'habitation, abattement: chaque pays a son système fiscal, ses taux et… ses surprises! Vous devrez peut-être produire une déclaration de revenus, comme aux États-Unis ou en France. Et si vous louez votre propriété, déclarerez-vous les revenus là-bas? Consultez un avocat en fiscalité internationale.

LES PRIX

Plusieurs pays magnifiques attirent de plus en plus de retraités et sont mal connus des Québécois: Portugal, Équateur, Grèce (Crète), Belize, Honduras, Colombie. L'immobilier y est encore très abordable, mais l'afflux d'investisseurs, de touristes, de retraités, et la croissance de la classe moyenne locale vont encore stimuler les prix pour de nombreuses années, ce qui rend votre investissement plus attrayant. Le taux de change influe aussi sur votre pouvoir d'achat.

AVANT D'ACHETER

Une règle d'or: faites inspecter la propriété avant de signer. Si vous désirez souscrire un prêt hypothécaire, il est plus simple de transiger avec une institution financière canadienne ayant une antenne dans le pays.

CONSEILS

- Contractez une assurance titre: dans certains pays, le système d'enregistrement foncier est déficient.
- Vérifiez les coûts de l'électricité (pour la climatisation), généralement plus chère qu'ici.
- Vérifiez les conditions de l'assurance habitation (exclusions et tarification), surtout dans les pays à risque, qu'il s'agisse des ouragans, des tremblements de terre ou de la sécurité.
- La qualité des services de gestion et d'entretien est très inégale, peu importe le pays. Demandez des références.

TRAVAILLER, MÊME À LA RETRAITE

64. L'avantage de travailler PLUS LONGTEMPS

Avec l'allongement de l'espérance de vie et le vieillissement de la population, les différents paliers de gouvernement doivent parfois financer 30 années de prestations de retraite. Un défi de taille quand on considère la faiblesse des taux d'intérêt et l'augmentation des dépenses en santé. Comment parvenir à financer les retraites futures alors qu'on cumule des déficits, et que les dettes collectives pèsent de plus en plus lourd?

Peu de gouvernements occidentaux ont su affronter ce problème et modifier les règles en vigueur. Soulignons tout de même qu'au Portugal et en Irlande, l'âge légal de la retraite s'établit maintenant à 66 ans. L'Islande et la Grèce, deux pays durement touchés par la crise financière de 2008, l'ont repoussé à 67 ans. En 2021, en Italie, en Irlande et aux Pays-Bas, l'âge de la retraite passera aussi à 67 ans. L'Irlande a même statué qu'en 2028, on devra travailler jusqu'à 68 ans.

ENCOURAGER LA FLEXIBILITÉ

Maintenir l'âge de la retraite à 65 ans est utopique. D'un point de vue économique, il est très logique de prolonger la vie active de ceux qui sont en mesure de continuer à travailler. C'est exactement ce que la culture des pays scandinaves encourage. En effet, si la Suède et la Norvège permettent de prendre sa retraite plus tôt qu'ailleurs (à 61 et 62 ans, respectivement), les départs tardifs sont bonifiés tant par l'État que par les entreprises privées.

LES TRAVAILLEURS ÂGÉS SONT RENTABLES

Maintenir en poste des employés de plus de 65 ans peut engendrer son lot de questionnements, mais rapidement, il faut se rendre à l'évidence. Lorsque des aînés en bonne santé et ayant encore le feu sacré occupent des emplois spécialisés, leur vaste expérience rayonne dans l'organisation.

En plus de connaître tous les rouages de l'entreprise et sa culture, ils ont accumulé un bagage de connaissances pratiques qui ne s'enseigne pas. Même dans les meilleures universités. N'ayant plus les problèmes propres aux jeunes familles (école, garderie, congés pédagogiques et parentaux, rendez-vous médicaux, etc.), les travailleurs sexagénaires sont moins sujets à l'absentéisme.

POURQUOI TRAVAILLER AU-DELÀ DE 65 ANS?

- Parce qu'on n'a pas suffisamment d'économies ou pour bonifier ses revenus de retraite.
- Parce qu'on est encore en excellente santé.
- Pour combler le manque de main-d'œuvre spécialisée.
- Pour transmettre son savoir-faire à des travailleurs plus jeunes.

- Pour demeurer actif mentalement et physiquement.

65. Reporter sa retraite pour AMÉLIORER son sort

Parfois, repousser sa retraite de quelques années fait toute une différence. Plus de 39% des Québécois prennent leur retraite à 65 ans ou plus tard, contre 47% pour les Ontariens et les Canadiens de l'Ouest, selon l'Institut de la statistique du Québec.

Pourquoi repousser la date de sa retraite? Pour rembourser ses dernières dettes et gonfler son trésor de guerre. Un retraité canadien sur quatre est endetté, 28% des retraités québécois doivent rembourser des dettes de consommation et 22%, un prêt hypothécaire, selon un sondage de Sun Life de 2018. Pour plusieurs, les dettes grugent un budget plus serré qu'avant la retraite. Selon Statistique Canada, seuls 58% des retraités canadiens n'ont plus de dettes.

En repoussant la date de votre retraite vous vous donnez une marge de manœuvre pour vous assurer de meilleurs revenus de retraité. Vous avez ainsi quelques années de plus pour ramener vos soldes de cartes de crédit à zéro et rembourser plus rapidement votre prêt hypothécaire, en effectuant des versements forfaitaires annuels prévus au contrat. Vous pourriez envisager de vendre votre maison si elle est grevée d'une dette trop importante et, avec ces sommes, profiter de droits inutilisés de cotisation à un REER ou un CELI.

CONSEILS

- Exigez le crédit d'impôt provincial pour travailleur d'expérience (on peut le demander à partir de 62 ans), qui peut aller jusqu'à 1200$.
- N'oubliez pas qu'avant 60 ans, vous n'avez accès à aucun régime de retraite public.
- Consultez le site de Question Retraite pour en savoir plus sur les sources de revenus pour les retraités de 55, 60 et 65 ans[1].

1 www.questionretraite.ca/planifier/

66. Êtes-vous PSYCHOLOGIQUEMENT bien préparé pour la retraite?

Nous vous avons souvent expliqué comment bien préparer «financièrement» votre retraite. Il a été question de budget, de régimes publics et privés, mais aussi de stratégies de décaissement de vos économies. L'aspect financier n'est pas tout, il faut aussi s'intéresser à la dimension psychologique. Ici, les repères et l'assistance se font les plus rares. En y réfléchissant bien, nous passons probablement 40 ans à travailler activement. La plupart de nos choix et de nos habitudes sont teintés par notre travail: vêtements, transport, préparation des repas, loisirs, vacances, etc. Autant de décisions que nous prenons en grande partie en fonction de notre boulot.

Si vous ne vous attardez pas à votre «état d'esprit» de futur retraité, vous pourriez avoir de mauvaises surprises. Au lieu de vous sentir «libéré et excité», sans préparation, vous pourriez au contraire être «anxieux et inquiet». En Occident, l'identité sociale se définit principalement par l'emploi. Sans travail, que sommes-nous?

VOTRE VIE VA CHANGER

Les gens dévoués entièrement au travail sont susceptibles de ressentir un grand vide en arrivant à la retraite. Comme c'est le travail qui définit leur statut social, certains ont peu de fréquentations à l'extérieur du bureau ou de l'usine. Dès que l'occupation principale cesse, toute l'existence en est bouleversée. S'adapter à la retraite est difficile. Selon le Centre national américain des statistiques sur la santé, il y a 40% plus de cas de dépressions chez les hommes à la retraite que chez les travailleurs. Les gens passent bien plus de temps à planifier une journée de mariage que 20 ans de retraite. Pour mieux se préparer, il faut trouver SES réponses à ces questions importantes:

- Pourrais-je cesser graduellement de travailler?
- Quelles sont mes activités sportives, mes loisirs, mes passe-temps… préférés?

- Quelles sont mes aptitudes dominantes?
- Quelles causes sociales me tiennent à cœur?
- Avec qui aimerais-je passer plus de temps?

Mener ces réflexions vous permettra de vous identifier à autre chose qu'à votre travail. Il faut trouver un but qui, s'il paraît peut-être secondaire aujourd'hui, sera déterminant à long terme. Et rappelez-vous que le meilleur moment pour préparer votre retraite, c'est AVANT que votre patron ne le fasse à votre place. Nous vous recommandons à cet égard la lecture de deux ouvrages très utiles: *Age Wave*: *The Challenges and Opportunities of an Aging America*, de Ken Dychtwald et Joe Flower, et *Une retraite épanouie*: *trucs et conseils pour s'y préparer*, d'Yves Lamontagne, psychiatre. Le grand joueur de tennis Pete Sampras disait: «La retraite, c'est un défi continuel. J'essaye de bien la planifier, mais j'ai besoin de structures.»

CONSEILS

- Donnez-vous du temps. De trois à cinq ans seront nécessaires pour bien vous préparer.
- Entretenir et développer des relations sociales hors du travail vous aidera à faire une transition naturelle.
- Créez un fichier informatique ou utilisez un cahier et un agenda destinés spécifiquement à la préparation de votre retraite.
- Discutez régulièrement avec votre conjoint et votre conseiller/planificateur.
- Souvenez-vous que préparer sa retraite va au-delà de la question: «Aurai-je assez d'argent?»
- Trouvez-vous des loisirs, sports et projets motivants.

67. Il vaut parfois mieux S'ARRÊTER de travailler

Repousser sa retraite peut sembler une bonne idée de prime abord, surtout quand on sait que les gouvernements bonifient les rentes des retraités concernés. Mais est-ce toujours souhaitable? Pas nécessairement. En premier lieu, il faut considérer le facteur humain. Les avantages que vous procure un emploi valent-ils vraiment le coup si cela fragilise votre santé?

PSV BONIFIÉE: OUI, MAIS…

Rappel: au niveau fédéral, si vous reportez votre retraite au-delà de 65 ans (au maximum 70 ans), votre PSV sera bonifiée d'environ 7% par an. Cette pension améliorée vous sera versée jusqu'à la fin de vos jours. À première vue, on ne peut qu'y gagner, mais il faut en fait y penser à deux fois. Il faut tenir compte du taux d'imposition: il pourrait augmenter si vous touchez une rente plus élevée, et ce, au point que vous y perdiez un avantage financier. De plus, repousser sa PSV retardera du même coup le versement du SRG, et ce, sans que ce montant soit bonifié. Un pensez-y-bien…

RRQ AUGMENTÉE À QUEL PRIX?

Du côté provincial, on peut réclamer ses rentes à partir de 60 ans, mais le Régime de rentes du Québec est conçu pour démarrer à 65 ans. Si vous demandez votre pension après cet âge (au maximum 70 ans), le montant que vous percevrez sera bonifié d'environ 8% par an, et vous le percevrez jusqu'à votre décès. Mais là encore, l'augmentation du taux d'imposition pourrait vous désavantager. Allez-vous vraiment être gagnant ou devrez-vous payer plus d'impôt tout en devant continuer à travailler?

TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS POUR ÉPARGNER PLUS?

Bien sûr, demeurer sur le marché du travail pourrait vous aider à mettre davantage d'argent de côté pour la retraite. Mais rappelez-vous que c'est lorsqu'on commence à économiser tôt que les intérêts composés produisent les rendements les plus intéressants. Vous pensez que vos placements fructifieront davantage si vous travaillez trois ou quatre années de plus? Là encore, il faut bien y réfléchir. À partir de 60 ans, il y a fort à parier que votre profil d'investisseur sera certainement beaucoup plus conservateur. Les rendements de placements sécuritaires risquent d'être les mêmes, que vous continuiez à travailler quelques années de plus ou pas.

CONSEILS

- Votre forme physique devrait peser dans la balance: si votre santé est fragile, retarder votre retraite pourrait la mettre en péril.
- Décaisser vos FERR avant de réclamer vos rentes de retraite peut constituer une bonne alternative. Consultez un professionnel pour faire le bon plan et les bons calculs.
- Bon à savoir: il existe au provincial un crédit d'impôt pour travailleurs d'expérience. On peut le réclamer à partir de 62 ans si l'on est encore sur le marché du travail, et il prend fin à 65 ans. Son montant maximal est de 1200$, et il commence à décroître à partir d'un niveau de revenus de 33 755$, pour disparaître complètement à 57 755$.

68. Comment RETOURNER sur le marché du travail à la retraite?

Deux ou trois ans après avoir quitté leur emploi, nombre de retraités commencent à trouver le temps long. Plusieurs songent alors à retourner sur le marché du travail pour diverses raisons. Oui, mais comment?

Pour certains retraités, ce qui prime, c'est le désir de se désennuyer, de nouer des contacts sociaux ou de redonner un sens à leur vie. Pour d'autres, c'est surtout une nécessité économique: ils ont besoin d'augmenter leur niveau de revenus. Les statistiques sont d'ailleurs éloquentes: le nombre de travailleurs âgés actifs a plus que doublé en 20 ans, passant de 12% en 1996 à 26% en 2014, selon les données de l'Institut de la statistique du Québec.

UN PROJET RÉALISTE

Pour mener à bien son projet de retour à l'emploi, un retraité doit avant tout effectuer des choix qui respectent ses capacités. Ce qu'il cherche, c'est être à sa juste place et trouver des conditions qui lui conviennent. Pour y parvenir, il doit savoir s'apprécier à sa juste valeur, tenir compte de son état de santé et de ses obligations familiales, mais aussi évaluer sa situation financière.

Avant de vous lancer, il sera important de brosser un portrait clair de vos besoins, de vos forces et de vos valeurs, en vous livrant à un exercice de réflexion et d'exploration de soi. Pour ce qui a trait à la santé, il faut dresser un bilan de vos aptitudes physiques, mentales et intellectuelles. En ce qui concerne vos obligations familiales et sociales, demandez-vous quel sera l'impact de votre retour sur le marché du travail sur votre disponibilité auprès de votre conjoint ou de vos petits-enfants, par exemple. Enfin, assurez-vous d'analyser votre situation financière avec un professionnel de la planification. En effet, gagner un salaire pourrait ne pas être aussi avantageux que vous le prévoyez, non seulement d'un point de vue fiscal, mais aussi au regard du montant de vos rentes de retraite gouvernementales.

DIFFÉRENTES FAÇONS DE RESTER ACTIF

Les caractéristiques du marché du travail actuel peuvent s'avérer très favorables aux travailleurs plus âgés. En effet, en raison du manque de main-d'œuvre qualifiée dans de nombreux domaines d'activité, les employeurs recherchent activement des ressources humaines ou tentent de garder leurs employés plus longtemps. Retraite progressive, mentorat, travail à temps partiel ou saisonnier, télétravail sont autant de solutions possibles pour les aînés qui souhaitent rester actifs.

Ceux qui ont la fibre entrepreneurial peuvent aussi lancer leur propre entreprise. Si c'est votre cas, sachez qu'il existe d'ailleurs de nombreuses ressources pour vous aider à réaliser ce projet, comme votre centre local de développement (CLD) ou divers organismes dédiés au soutien de l'entrepreneuriat.

CONSEILS

- Avant de passer à l'action, faites le bilan des compétences acquises durant votre vie active et mettez-les en valeur dans un curriculum vitæ adapté à votre situation de travailleur plus expérimenté.
- Outillez-vous et renseignez-vous sur les besoins du marché du travail. Les centres locaux d'emploi (CLE) peuvent vous aider dans vos démarches; certains ciblent même la clientèle des travailleurs aînés.
- Formation continue, formation sur mesure, stages, programmes d'apprentissage, etc., sont d'autres possibilités à explorer pour élargir votre champ d'action.
- Même si certains employeurs sont encore réticents, d'autres voient les aînés comme une richesse pour l'entreprise. Certains se montrent même ouverts à adapter le poste, les tâches ou à aménager les horaires afin de pouvoir conserver ou recruter un travailleur plus âgé. Osez demander: vous pourriez être surpris de constater à quel point il est possible de négocier des conditions avantageuses.

69. Les avantages du travail à TEMPS PARTIEL à la retraite

En 2016, les plus de 45 ans représentaient plus du tiers (38%) des travailleurs à temps partiel, dépassant ainsi la proportion des 15-24 ans (33%), qui détiennent habituellement le record des «petits boulots». Sur le lot, on trouve un nombre croissant de retraités de 60 ans et plus. Le style de vie a évolué et les gens ne sont pas prêts à tout arrêter à la retraite, soit parce qu'ils souhaitent rester actifs, soit parce qu'ils n'ont pas suffisamment de revenus. Un emploi occupé deux ou trois jours par semaine peut permettre d'améliorer sa qualité de vie tant d'un point de vue social que financier.

UN SUPPLÉMENT INTÉRESSANT

Vos rentes de la Régie des rentes du Québec ne seront pas réduites à cause de ce revenu supplémentaire. Toutefois, dès que les revenus d'emploi dépassent l'exemption générale annuelle de 3500$, vous devrez recommencer à cotiser à la RRQ.

En contrepartie, ces cotisations supplémentaires entraîneront une augmentation de votre rente: un supplément qui sera appliqué jusqu'à la fin de vos jours, et ce, sans que vous ayez à en faire la demande. Mieux encore, votre rente sera bonifiée même si vous touchez déjà le montant maximal et elle continuera à augmenter chaque année tant que vous verserez des cotisations. Le supplément total pour une année équivaut à 0,5% du revenu sur lequel vous aurez cotisé l'année précédente. Concrètement, voici la simulation effectuée par la Régie des rentes pour un retraité bénéficiaire d'une rente de retraite de 750$ par mois. Si son revenu de travail est de 22 700$, il cotisera à la RRQ pour des revenus de travail de 19 200$ (22 700$ moins l'exemption générale de 3500$). Le 1er janvier de l'année suivante, il aura droit à un supplément de 8$ par mois (19 200$ × 0,5% = 96$ par année) grâce aux cotisations qu'il aura versées.

PRUDENCE SI LES REVENUS SONT ÉLEVÉS

Du côté fédéral en revanche, même si vous pouvez continuer à percevoir votre PSV en travaillant, il est possible que vous ayez à en rembourser une partie par le biais de l'impôt de récupération de la PSV. Cela ne concerne toutefois que les revenus élevés, supérieurs à 77 580$ (pour 2019) toutes provenances confondues. Vous devrez alors rembourser 15% du montant du revenu qui dépasse ce seuil.

Quant au SRG, celui-ci étant attribué aux personnes à faibles revenus, il sera directement affecté par la rémunération que vous tirerez de votre emploi. Cependant, selon les cas, il est possible que le revenu d'emploi constitue un gain bien supérieur aux sommes provenant du SRG. Il faut faire ses calculs! Un revenu d'emploi est toutefois une bonne façon de préserver un certain niveau de vie. Avec ces sommes supplémentaires, vous pourriez par exemple garder votre maison plus longtemps, conserver votre voiture ou voyager. Alors si votre santé vous le permet, pourquoi pas?

CONSEILS

- L'impact d'un revenu supplémentaire à la retraite varie en fonction de la situation de chacun. Effectuez des simulations pour évaluer si vous êtes gagnant ou perdant.
- Attention: travailler à temps partiel à la retraite et prendre une retraite progressive sont deux choses différentes. Les règles applicables ne sont pas les mêmes.

70. Quand travail à temps partiel et DETTES font mauvais ménage

À 69 ans, Gérald vit de ses rentes de retraite et du revenu d'appoint que lui procure un emploi à temps partiel. Mais avec une dette de cartes de crédit de plus de 10 000$ et un solde d'impôt impayé, sa situation est loin d'être synonyme de paix d'esprit.

Veuf et vivant seul, Gérald travaille environ 15 heures par semaine. En plus de le désennuyer, cet emploi lui rapporte un salaire de 800$ par mois qui lui permet de vivre un peu plus confortablement qu'avec ses 1575$ de revenus de retraite. Tout irait pour le mieux s'il n'avait pas une dette de 10 200$ sur ses cartes de crédit et s'il n'était pas en retard dans le paiement de ses impôts. Avec les pénalités et les intérêts, Gérald doit désormais 6900$ aux différents paliers de gouvernement. Comment en est-il arrivé là?

Les prélèvements à la source sur son salaire ne tiennent pas compte de la totalité de son revenu, qui inclut ses rentes de retraite, et sont par conséquent insuffisants. Résultat, des impôts s'accumulent à la fin de chaque année fiscale.

L'AGENCE DU REVENU S'IMPATIENTE

Pour rembourser sa dette de cartes de crédit, Gérald effectue chaque mois le paiement minimum exigible, soit 280$, ce qui pèse lourd dans son budget. De son côté, l'Agence du revenu du Canada s'impatiente et exige son dû: elle menace de saisir son salaire et ses crédits de solidarité pour les appliquer à sa créance.

Or, même en cumulant ses revenus d'emploi et de retraite, Gérald ne touche qu'un montant mensuel de 2375$, ce qui ne lui laisse pas suffisamment de marge de manœuvre pour rembourser rapidement ses dettes d'impôt et de crédit. La saisie semble donc inévitable.

Pour éviter d'en arriver là, le retraité décide d'aller consulter un syndic autorisé en insolvabilité. Il veut se sortir de cette fâcheuse situation qui le

stresse énormément et l'empêche de dormir. Il refuse de faire faillite et souhaite recourir à une autre option.

PROPOSITION DU CONSOMMATEUR

Pour régler ses problèmes financiers, le syndic lui conseille tout d'abord de déposer une proposition de consommateur. Dans son cas, cela consistera à payer 225$ par mois durant 21 mois, pour un total de 4725$. Cette proposition lui permettra de liquider ses dettes d'impôt et de cartes de crédit. Elle lui évitera aussi la faillite, tout en réduisant sa créance de plus de la moitié.

D'autre part, afin que Gérald puisse régler ses impôts au fur et à mesure, le syndic conseille qu'une somme de 125$ soit prélevée chaque mois directement sur ses rentes de retraite, et ce, tant et aussi longtemps qu'il conservera son emploi. De cette façon, Gérald parviendra à équilibrer son budget et pourra recommencer à dormir sur ses deux oreilles.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE GÉRALD	
DETTES	
Solde de quatre cartes de crédit portant intérêt (moyenne de 29 %)	10 200 $
Impôt, pénalités et intérêts	6900 $
Total	**17 100 $**
ACTIFS	
Meubles	valeur de moins de 7000 $
Automobile Nissan 2007	valeur de 1400 $
Assurance vie temporaire (insaisissable)	
REVENUS MENSUELS	
Revenus de pension	1575 $
Revenus d'emploi	800 $
Total	**2250 $**
DÉPENSES MENSUELLES	
(Loyer, épicerie, électricité, téléphone, paiement minimum des cartes de crédit)	
Total	**2375 $**

LE DANGER DES DETTES À LA RETRAITE

71. De plus en plus d'aînés au bord de la FAILLITE

Les aînés sont aux prises avec un niveau d'endettement grandissant. Sont-ils plus à risque que les autres segments de la population? Les statistiques sont claires: alors qu'en 2005, les plus de 65 ans représentaient 8% des dossiers de faillite et de proposition de consommateur, le taux a grimpé à 10% en 2015 et atteignait même 12% en 2017, selon le Bureau du surintendant des faillites. C'est aussi dans ce groupe que le nombre de faillites et de propositions de consommateurs a le plus augmenté: un dossier sur huit concerne une personne de plus de 65 ans.

LOURDES DETTES DE CARTES DE CRÉDITS

Concrètement, quels sont les montants en jeu? On évalue que les aînés qui font faillite ou déposent une proposition de consommateur ont accumulé en moyenne 22 000$ en dettes non garanties (cartes et marges de crédit, prêts personnels, etc.), dont 13 000$ en dette de cartes de crédit, soit 60% du montant total. Or, dans les autres catégories d'âge, les dettes de cartes de crédit ne représentent que 41% du total (ces chiffres et les suivants proviennent de compilations sur un échantillon de 10 000 dossiers). Cette différence s'explique par le fait qu'il s'agit de l'outil de crédit le plus facilement accessible pour les aînés. C'est dangereux, car c'est aussi celui qui est le plus coûteux en intérêts, en moyenne 20%.

Les personnes à la retraite ont en effet plus de difficulté à obtenir un prêt personnel ou une marge de crédit parce que leurs revenus – les rentes – sont faibles et fixes, en plus d'être insaisissables. Ils ne constituent donc pas une garantie intéressante pour les créanciers, qui sont donc moins enclins à leur prêter.

DE FAIBLES REVENUS

Seulement 16% des retraités touchent un salaire d'appoint en plus de leurs prestations des régimes de rentes gouvernementaux. Résultat, le revenu net

médian de ce segment de la population est de 19 000$, un montant bien souvent insuffisant pour assurer un niveau de vie convenable.

Par conséquent, le crédit à la consommation est largement utilisé pour combler le manque à gagner. Il représente plus de 115% du revenu disponible des aînés qui ont fait faillite ou déposé une proposition de consommateur, comparativement à environ 38% pour la population en général.

CONSEILS

- La génération des baby-boomers est la première qui a eu accès au crédit facile. Une fois à la retraite, elle doit vivre avec les conséquences de cet endettement. Soyez conscient de cette réalité et modérez vos achats de biens de consommation, tout particulièrement à l'approche de la retraite.
- La marge de crédit hypothécaire est un outil très en vogue qui permet d'utiliser sa résidence comme une véritable carte de guichet. Voyages, véhicule motorisé, rénovations… on peut tout financer! Le problème est qu'une fois parvenu à la retraite, on n'a pas fini de payer l'hypothèque, ce qui constituera une importante source d'endettement à cette période de la vie où les revenus diminuent.

UNE QUESTION DE FIERTÉ

Même s'ils éprouvent des difficultés financières, les aînés répugnent à en parler à leur entourage. Ils ont honte et cachent même leurs problèmes à leurs enfants. D'ailleurs, certains préfèrent ne pas faire faillite pour une question de fierté personnelle et optent plutôt pour la proposition de consommateur. Or, c'est loin d'être une solution miracle: non seulement elle peut maintenir la personne dans une situation délicate pendant des années, mais elle peut aussi lui imposer un fardeau bien plus lourd que la faillite.

72. Se préparer une retraite SANS DETTES

Arriver à la retraite avec des dettes, c'est comme traîner un boulet derrière soi. Le poids des dettes est non seulement lourd dans le budget, mais il peut aussi causer beaucoup de stress. Un stress dont on se passerait bien à un moment de la vie où l'on souhaiterait au contraire profiter un peu de l'existence.

POURQUOI ÉVITER LES DETTES?

De quel type de dettes s'agit-il? Ces dettes peuvent comprendre un prêt hypothécaire qui n'est pas totalement remboursé, soit parce qu'il a été contracté tardivement, soit parce qu'un ou plusieurs refinancements hypothécaires ont été effectués. En effet, certains utilisent leur maison comme un «guichet automatique», mais cette pratique a un coût à long terme dont il faut être conscient.

Nous l'avons vu, la diminution des revenus qui accompagne généralement la retraite ne va pas nécessairement de pair avec la réduction du désir de consommation. Résultat: on utilise ses cartes de crédit pour compenser le manque de ressources financières. Si l'on a moins de revenus, cela signifie également que les dettes représentent une part croissante du budget. On aura donc beaucoup moins de marge de manœuvre pour réaliser ses projets. Or, la retraite comporte différentes étapes. Durant les premières années, jusqu'à 70 ou 75 ans environ, les retraités demeurent relativement actifs et désireux de faire des voyages, par exemple. Les dettes vont donc limiter leur capacité à les mener à bien.

Mais il n'y a pas que les voyages: on peut aussi avoir envie d'aider ou de gâter ses proches. Des grands-parents consultent souvent pour ouvrir un REEE à leurs petits-enfants. Avoir des dettes rendra évidemment ce projet plus difficile à réaliser.

EN FINIR AVEC LES DETTES

S’assurer une retraite relativement confortable et sans dettes commence par une bonne planification. Idéalement, il faut y penser relativement tôt dans sa vie active et se faire accompagner par un planificateur financier qui aide à mettre en place une stratégie.

Celle-ci devra être révisée régulièrement, en particulier à chaque changement important: naissance d’un enfant, achat d’une maison, etc. Assurez-vous que la stratégie choisie permet de faire croître vos actifs et de réduire votre passif progressivement, de façon à ce que vous arriviez à la retraite libre de dettes.

CONSEILS

- Gérez votre passif avec rigueur et faites un plan d’action afin que toutes vos dettes soient remboursées au moment de la retraite (prêt hypothécaire, cartes de crédit, prêts personnels).
- Remboursez le solde complet de votre carte de crédit chaque mois pour éviter de tomber dans la spirale de l’endettement et de payer des taux d’intérêt élevés. Si vous n’y parvenez pas, prenez le temps de réfléchir à ce qui cloche. La mauvaise utilisation du crédit et la consommation excessive sont un véritable cancer pour les finances personnelles; elles pourraient vous endetter bien au-delà de la retraite. Ne vous laissez pas influencer ni tenter par les achats effectués par votre voisin et votre entourage, surtout si vous n’en avez pas les moyens!
- Examinez attentivement les relevés mensuels de votre compte en banque et de vos cartes de crédit pour savoir où va votre argent et identifiez les pistes d’amélioration possibles.

Une bonne façon d’y parvenir est d’adopter la méthode du «barbier riche»: économisez 10% de vos revenus et vivez avec 90%. Dans la gestion de chaque dollar gagné, on devrait aussi avoir une vision à court terme (les dépenses reliées aux besoins de base), à moyen terme (un projet d’achat de maison, de voyage, etc.) et à long terme (la retraite).

Enfin, pensez à vous protéger en cas de coup dur. Selon les statistiques, une personne de 40 ans a six fois plus de chance de devenir invalide que de mourir. Souscrivez à une assurance invalidité et à une assurance maladies graves.

73. Le fardeau des dettes de CONSOMMATION à la retraite

À l'âge de 78 ans, Marthe aurait toutes les raisons de vouloir vivre sa retraite paisiblement. Malheureusement, des dettes de cartes de crédit et d'impôt viennent bouleverser son fragile équilibre financier.

Marthe ne roule pas sur l'or, avec des revenus mensuels de 1632$, auxquels s'ajoutent 80$ de crédit d'impôt pour solidarité. Depuis plusieurs années, elle jongle avec des dettes de consommation dont le solde s'élève à 8600$. Chaque mois, elle effectue les paiements minimums sur ses cartes de crédit, soit 260$. Malgré cela, le solde ne descend pas vite, et à ce rythme, elle ne voit pas le jour où elle pourra en venir à bout. Il faut dire qu'avec des taux d'intérêt d'environ 20%, il lui sera bien difficile de se débarrasser de cette dette si elle maintient les versements à ce niveau.

Marthe doit aussi 1300$ sur un prêt personnel qu'elle n'a pas fini de payer. Désireuse de rembourser ce qu'elle doit, elle peine à joindre les deux bouts, mais parvient tout de même à garder le bateau à flot. Quand soudain, tout va basculer…

UNE SAISIE DU FISC

Sa situation financière lui causait déjà beaucoup d'inquiétude lorsque Revenu Québec, après une vérification de son dossier fiscal, lui présente une facture supplémentaire de 2200$. Pour Marthe, c'est la catastrophe, car si la loi empêche le fisc de saisir ses rentes de retraite, il peut toutefois mettre la main sur une partie du crédit d'impôt pour solidarité, y compris sa composante TVQ pour personnes à faibles revenus. Ce sont ainsi 40$, soit la moitié du montant payable par mois, qui lui sont ôtés et que Marthe ne peut plus consacrer au paiement de ses cartes de crédit.

IMPOSSIBLE DE FAIRE FACE

Très vite, sa situation devient intenable et ne cesse de se détériorer. Pour rembourser ses dettes, elle coupe dans ses dépenses essentielles et est littéralement prise à la gorge. Lorsque Marthe se résout à aller consulter un syndic autorisé en insolvabilité, celui-ci lui explique que malgré toute sa bonne volonté, elle ne réussira pas à remplir ses obligations financières. C'est un véritable choc, car pour les personnes de sa génération, il est impensable de ne pas s'acquitter de ce qu'on doit ou de faire faillite.

Compte tenu de ses revenus amputés, une fois ses dépenses essentielles de base payées (loyer, épicerie, électricité, etc.), Marthe ne dispose plus que de 190$ par mois. Même si elle consacrait toute cette somme au remboursement de ses cartes de crédit, il lui faudrait pas moins de sept ans pour liquider cette dette, et il lui en coûterait 7500$ en intérêt.

LIBÉRÉE DE SES DETTES

Il y a plusieurs solutions possibles, mais c'est la faillite qui permet à Marthe de réduire au maximum la durée et le montant des paiements à effectuer, soit 160$ par mois pendant neuf mois. Après cela, elle sera libérée de toutes ses dettes fiscales, des soldes de cartes de crédit et du prêt personnel, puis elle pourra récupérer la totalité de son crédit d'impôt pour solidarité.

Le cas de Marthe est loin d'être isolé. Beaucoup d'aînés se retrouvent coincés financièrement à cause d'un équilibre budgétaire précaire qui peut basculer au moindre coup de vent. Pour mémoire, au Québec, un dossier d'insolvabilité sur huit concerne une personne de 65 ans et plus.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE MARTHE	
REVENUS MENSUELS	
PSV (insaisissable)	662 $
RRQ (insaisissable)	970 $
Crédit d'impôt pour solidarité	80 $
Total	**1712 $**
DETTES	
Cartes de crédit	8 600 $
Prêt personnel (solde)	1 300 $
Revenu Québec	2 200 $
Total	**12 100 $**

74. De la SPIRALE de l'endettement à la faillite

À 67 ans, Victor profitait pleinement de sa retraite. Avec un fonds de pension garanti, il se croyait à l'abri des soucis financiers. Malheureusement, il a, comme tant d'autres, été happé par la spirale de l'endettement…

Divorcé depuis 10 ans, Victor vit seul en appartement. Il a pris sa retraite il y a trois ans, après avoir travaillé comme col bleu municipal toute sa vie. Son fonds de pension lui procure un revenu de 2100$ par mois, et il touche aussi des rentes au niveau provincial et fédéral, pour un montant total de 2760$ par mois.

Son fonds de retraite, indexé et garanti, lui a toutefois procuré un faux sentiment de sécurité. Il pensait que ce n'était pas grave de partir à la retraite avec des dettes, puisque ses revenus lui permettraient d'y faire face. Mais, de fil en aiguille, le solde de sa carte de crédit a grimpé, pour atteindre 19 000$. Or, avec un taux d'intérêt de près de 20% et des paiements minimums de 600$ par mois, il ne voit pas le jour où il pourra en venir à bout.

Victor a aussi un prêt personnel de 7000$ et une marge de crédit de 8000$, contractés avant sa retraite, dont les remboursements atteignent respectivement 210$ et 160$ par mois. Au bout du compte, il doit débourser 970$ tous les mois uniquement pour s'acquitter de ses dettes. Comme s'y ajoutent des dépenses personnelles de 2440$, il dépasse largement ses revenus de retraite.

SORTIR DU CERCLE VICIEUX

Pour sortir de ce cercle vicieux, Victor va consulter un syndic autorisé en insolvabilité. Préalablement, il a tenté d'obtenir un prêt de consolidation, mais sans succès. Cette solution aurait pourtant été avantageuse: elle lui aurait permis de ne faire qu'un versement unique à l'institution financière prêteuse, et ce, à un taux d'intérêt moins élevé que celui de sa carte de crédit. Mais les revenus de retraite sont, de par la loi, insaisissables. Par conséquent, si Victor avait cessé d'effectuer ses versements, la banque

n'aurait pas pu saisir ses revenus afin de se rembourser. De plus, son niveau d'endettement a aussi été jugé trop élevé pour qu'un prêt lui soit consenti.

Aucun bien ou actif n'étant en jeu, le syndic conseille donc à Victor de faire faillite. Il pourra ainsi se libérer de ses dettes de cartes de crédit, mais aussi de son prêt personnel et de sa marge de crédit. Il devra toutefois verser un montant de 170$ jusqu'à la libération de sa faillite, dans 21 mois. Sa cote de crédit sera affectée pendant six ans, mais comme il est à la retraite, l'impact sur sa vie économique sera moins sensible. Même si ce n'est pas de gaieté de cœur, Victor choisit l'option de la faillite: avec 800$ de moins par mois à payer, il va enfin réussir à joindre les deux bouts.

CONSEILS

- Mieux vaut arriver à la retraite sans avoir de dettes de consommation, ou avec peu de dettes, car même si votre fonds de pension est confortable, votre revenu équivaudra en moyenne à 70% de celui que vous aviez avant de cesser de travailler. Certes, vous aurez à réduire certains postes de dépenses, comme les sorties et les vêtements, mais votre revenu ne sera pas nécessairement suffisant pour continuer comme avant.
- Les 65 ans et plus sont la seule tranche d'âge où le nombre de propositions de consommateur et de faillites est en hausse. Bien des gens arrivent à la retraite avec non seulement une hypothèque sur leur maison, mais aussi des dettes de consommation dont le remboursement coûte cher.
- Cette tranche de la population est également très vulnérable, car un grand nombre d'aînés habitent seuls et ont donc un revenu familial moindre. Or, de faibles revenus réduisent aussi la capacité d'avoir accès à des formes de crédit moins onéreuses que des cartes de crédit à 20% d'intérêt.

75. S’endetter pour PROTÉGER son petit-fils

Lucille et Michel sont deux retraités dans la soixantaine. Malgré des revenus de retraite appréciables, ils se retrouvent dans une situation financière difficile à cause de démêlés juridiques pour obtenir la garde légale de leur petit-fils.

Il y a quelques années, ils ont entrepris des démarches judiciaires afin d’obtenir sa garde et assurer ainsi sa protection. En effet, leur fils ainsi que

sa conjointe avaient des problèmes de consommation de drogue, ce qui mettait en danger la santé et la sécurité de l'enfant. Les procédures ont été longues et coûteuses. Ils ont eu recours au crédit pour payer les frais judiciaires, d'avocat, de travailleurs sociaux, de psychologues, etc. Ils ont aussi dû réhypothéquer leur maison et contracter un prêt personnel auprès de leur institution financière. Au bout du compte, ils ont fini par gagner leur cause, mais ils se retrouvent avec des dettes de 87 000$ et ne parviennent plus à effectuer les paiements minimums.

LOURD FARDEAU DE DETTES

Lorsque Lucille et Michel rencontrent le syndic autorisé en insolvabilité, ils sont au bout du rouleau et vivent beaucoup de stress. Durant le processus judiciaire, qui a duré environ cinq ans, Lucille est même tombée malade, et elle touche depuis une rente d'invalidité. Le couple doit faire face à des paiements mensuels de 5016$ pour les dépenses courantes, y compris des frais médicaux et de travailleurs sociaux importants. À cela s'ajoutent des versements de 1900$ par mois pour rembourser des dettes de 32 000$ sur leurs quatre cartes de crédit (1200$) et leur prêt personnel de 55 000$ (700$).

Par conséquent, même avec des revenus de retraite confortables de 5866$ par mois, ils ne parviennent plus à joindre les deux bouts. Ils ont essayé d'obtenir un prêt pour consolider leurs dettes, mais sans succès. Ce n'est pas surprenant, compte tenu de leur âge, du fait qu'ils sont à la retraite, que leur maison a déjà été réhypothéquée et n'a plus aucune équité. D'ailleurs, même si ce prêt leur avait été accordé, il n'est pas certain que cela aurait été la meilleure solution. En effet, un emprunt de 87 000$ sur 10 ans avec un taux d'intérêt de 10,99% aurait représenté des paiements mensuels de 1197$ par mois, pour un montant total de 143 640$ avec les intérêts.

UNE SOLUTION À LEUR PORTÉE

Lucille et Michel veulent éviter la faillite et préfèrent faire face à leurs obligations en fonction de leur capacité de paiement. En cas de faillite, ils pourraient sans doute conserver leur maison, mais ils perdraient quand même le REEE mis de côté pour les études de leur petit-fils (7000$), car il serait saisi. Devraient-ils décaisser leur REER de 45 000$ pour régler une partie

de la dette? Compte tenu de leur âge et de la charge d'un jeune enfant, ce n'est pas une bonne option. Le syndic de faillite leur conseille plutôt de faire une proposition de consommateur à leurs créanciers. Après quelques négociations, celle-ci est acceptée, à raison de 51 000$ payables en 60 versements mensuels de 850$, sans intérêts. Cette proposition leur permet de liquider le total de leurs dettes de 87 000$ tout en conservant le REEE et le REER. Au moment de l'annonce de l'accord des créanciers, le couple est très ému, mais aussi très soulagé. Lucille et Michel peuvent désormais regarder vers l'avenir et s'occuper de leur petit-fils.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LUCILLE ET MICHEL	
ACTIFS	
Résidence	valeur de 247 000 $, aucune équité
Véhicule	aucune équité, solde à payer 18 000 $
REER (insaisissable en cas de faillite)	45 000 $
REEE pour leur petit-fils (insaisissable en cas de faillite)	7000 $
DETTES	
Prêt personnel	55 000 $, versement mensuel de 700 $
Cartes de crédit (4)	32 000 $ portant intérêt (9,5 % à 19 %), paiement mensuel de 1200 $
Total	**87 000 $, paiement mensuel de 1900 $**
REVENUS MENSUELS	
Retraite plus rente d'invalidité	5866 $
DÉPENSES MENSUELLES	
Hypothèque, épicerie, assurances, paiement auto, essence, frais de santé, etc.	5016 $

76. Se porter CAUTION au risque de faire faillite

À 63 ans, Simone vient tout juste de se séparer. En plus de ce divorce, elle doit faire face à une totale déconfiture financière, puisqu'elle se retrouve responsable des dettes de son ex-conjoint.

Durant leur mariage, Simone a en effet accepté de se porter caution de son mari Gilles lorsqu'il a contracté plusieurs prêts. Ce dernier avait mis ses actifs au nom de sa femme, y compris sa compagnie de construction. Immédiatement après leur séparation, Gilles a fait faillite, entraînant son ex-femme dans la tourmente financière, puisque c'est contre elle que les créanciers se sont tournés pour obtenir le remboursement de ce qu'il leur devait.

Dans un premier temps, accablée, Simone a songé à remettre sa maison à la banque, mais elle s'est souvenue que sa fille s'était à son tour portée

caution lorsque ses parents avaient contracté leur prêt hypothécaire. Celle-ci pourrait donc aussi connaître de sérieux ennuis. Comme toutes les issues semblent bloquées, Simone décide d'aller consulter un expert en insolvabilité.

UNE SITUATION INEXTRICABLE

En plus de l'hypothèque de sa maison, qui s'élève à 590 000$, Simone se retrouve avec des dettes de 258 000$. Cela comprend des soldes de cartes de crédit (38 040$), des factures d'électricité impayées (près de 5000$) et des retards de paiement de TPS/TVQ de la compagnie dont elle est responsable à titre d'administratrice. À cela s'ajoute un prêt de 150 000$ consenti à son mari par un de ses amis. Le premier constat que fait le syndic de faillite est que sa cliente est si endettée qu'il lui est impossible de déposer une proposition de consommateur.

La faillite est sa seule option, à raison d'un paiement de 225$ pendant neuf mois, compte tenu des faibles revenus de Simone. Celle-ci touche 375$ par mois de RRQ, et a dû retourner sur le marché du travail comme vendeuse, avec un salaire mensuel d'environ 1800$. Son véhicule en location, sur lequel il restait plusieurs mois à courir, pour un total de 34 525$, a été rendu au créancier. La perte financière de ce dernier a été incluse dans la faillite.

UNE MAISON INVENDABLE

Le syndic doit par ailleurs vendre la maison, afin de tenter de réaliser un bénéfice qui serait ensuite versé aux créanciers. La propriété est évaluée à 650 000$, mais elle intéresse peu les acheteurs compte tenu de son prix, de son état et de sa localisation. Des travaux de rénovation ont été commencés, mais pas terminés. De plus, la résidence se trouve en zone inondable. Si le syndic ne réussit pas à la vendre de son côté, la résidence devra être remise à la banque, qui la vendra alors à perte. Dès lors, c'est la fille de Simone qui pourrait se retrouver dans une situation précaire, car elle serait tenue responsable de la perte subie par l'institution prêteuse. La situation sera la même si la propriété est vendue par le syndic à un prix moindre que l'hypothèque: la jeune femme devra répondre de la perte subie par la banque, puisqu'elle a cautionné le prêt de ses parents.

Moralité: se porter caution, même pour des proches, peut entraîner de sérieuses difficultés financières. C'est un pensez-y-bien…

LA SITUATION FINANCIÈRE DE SIMONE	
ACTIFS	
Propriété	650 000 $
Actions dans une compagnie	Aucune valeur
Véhicule automobile	23 500 $
DETTES	
Hypothèque	590 000 $
Taxes municipales	15 510 $
Location automobile	34 525 $
Hydro-Québec	4975 $
Cartes de crédit	38 040 $
TPS/TVQ de la compagnie	15 000 $
Dette à un particulier	150 000 $
Total	**848 050 $**
REVENUS MENSUELS	
Salaire	1818 $
RRQ	375 $
Total	**2193 $**
DÉPENSES MENSUELLES	
Loyer du nouveau logement, téléphone, électricité, épicerie, assurances, transports et paiement de la faillite, etc.	2125 $

77. Une dette CACHÉE en héritage

Veuve et retraitée, Suzanne doit faire faire d'importantes rénovations dans sa résidence. Manquant de liquidités, elle décide de réhypothéquer sa maison pour financer les travaux. Mais une bien mauvaise surprise l'attend au moment d'obtenir le prêt…

Avec sa pension de retraite et sa rente de veuve, Suzanne touche 2800$ par mois, une somme qui lui permet de vivre correctement, mais sans excès. Le champ d'épuration de sa propriété étant non conforme à la réglementation municipale, elle doit faire exécuter des travaux qui lui coûteront 11 000$. Lors de la visite d'un évaluateur, celui-ci lui recommande aussi de refaire sa toiture, car elle présente des infiltrations d'eau apparentes, des travaux s'éle-vant à 7500$. Au total, Suzanne compte donc demander un prêt de 18 500$.

AU PIED DU MUR

Les travaux sont réalisés comme prévu, et lorsqu'elle reçoit les factures, Suzanne se rend à sa banque, sûre d'obtenir l'argent nécessaire pour les payer. Catastrophe: on découvre alors que le ministère du Revenu détient une hypothèque légale de 30 000$ sur sa résidence, au nom de son défunt mari, ce que sa veuve ignorait. Puisqu'elle est l'héritière de son époux, Suzanne hérite également de ses dettes. Comme le ministère du Revenu détient une garantie légale sur la propriété, il est impossible de la réhypothéquer pour régler les factures des entrepreneurs.

Cette découverte plonge Suzanne dans l'angoisse la plus totale. Elle essaye de conclure des ententes, mais sans succès. Le temps passe… et elle reçoit une première mise en demeure. L'avocat du créancier l'informe qu'il va entreprendre des procédures, obtenir un jugement contre elle et qu'il procédera ensuite à la saisie des biens. Au pied du mur, elle décide donc de consulter un syndic autorisé en insolvabilité.

TROUVER UNE ENTENTE

Cette situation est d'autant plus regrettable que Suzanne n'est responsable en rien de cette dette dont elle ignorait l'existence. Elle-même ne possède pas de carte de crédit et est à jour dans ses paiements. Le syndic lui propose alors une solution. Puisque Suzanne tient à rembourser ses créanciers, il lui suggère une proposition de consommateur: elle paiera un total de 18 000$ sur le montant dû de 18 500$, à raison d'un versement mensuel de 300$ pendant 60 mois.

Le syndic lui rappelle qu'en cas de dettes d'impôt, il est important de conclure une entente avec le gouvernement avant qu'il ne soit trop tard. En effet, ce dernier a le pouvoir de prendre une hypothèque sur les biens de ses débiteurs, et malheureusement, s'il prend cette garantie avant le dépôt d'une faillite ou d'une proposition de consommateur, il pourra la conserver. La dette n'est donc pas éteinte, malgré la procédure, en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

Une fois que Suzanne aura terminé de payer les travaux, elle pourra s'entendre avec le ministère du Revenu afin de régler la dette fiscale de son défunt mari. Dans ce contexte, elle pourrait par exemple réhypothéquer sa maison pour obtenir les 30 000$ nécessaires.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE SUZANNE	
ACTIFS	
Maison (valeur marchande)	145 000 $
Automobile (valeur marchande)	4500 $
Assurance vie (insaisissable, ses enfants sont bénéficiaires)	
Meubles (insaisissables)	moins de 7000 $
DETTES	
Entrepreneur 1	11 000 $
Entrepreneur 2	7500 $
Solde de l'hypothèque	105 000 $
Hypothèque légale du ministère du Revenu	30 000 $
REVENUS MENSUELS	
Pension de retraite et rente de veuve	2800 $
DÉPENSES MENSUELLES	
Hypothèque, taxes, épicerie, assurances, frais de santé, etc.	2800 $

78. Des achats tentants, mais RUINEUX

À l'approche des beaux jours, la tentation peut être grande d'acquérir un véhicule récréatif, un véhicule tout-terrain (VTT) ou un bateau. Mais avant de vous lancer, lisez le récit des mésaventures qui pourraient vous attendre. Il y a de quoi faire réfléchir…

L'été est si court chez nous que lorsqu'il arrive enfin, on a envie d'en profiter pleinement, notamment avec un bateau de plaisance, un VTT ou un véhicule récréatif. Parce qu'ils sont très onéreux, le recours au crédit constitue souvent la seule solution pour concrétiser son projet d'achat. Mais chaque année, des consommateurs mettent leurs finances en péril pour réaliser leur rêve. Voici les histoires de quelques-uns d'entre eux.

UN BATEAU DE PÊCHE À 28 000$

Jean-Paul, 76 ans, a toujours souhaité avoir son propre bateau de pêche. Il y a 10 ans, il a mis son projet à exécution en achetant un bateau neuf au prix de 28 000$ plus taxes. À cela s'ajoute une prime d'assurance vie qui lui coûte au total 2165$. Il a contracté un prêt s'étalant sur 20 ans à un taux d'intérêt de 7,5%, pour des paiements mensuels de 221$. Par conséquent, même avec un paiement comptant de 2850$ à l'achat, le financement lui coûtera la rondelette somme de 25 000$ au terme du prêt, soit presque autant que le bateau lui-même! Avec une rente de retraite de 2500$ par mois, Jean-Paul ne parvient plus à s'en sortir et doit déclarer faillite.

UNE ROULOTTE QUI COÛTE CHER

En 2016, Diane et Robert, un couple dans la quarantaine, décident de s'offrir une roulotte pour camper plus confortablement. Le prix d'achat est de 24 000$ plus taxes, avec un prêt sur 19 ans à 6,75% d'intérêt. Ils ont aussi souscrit à l'assurance prêt de 4300$ qui leur était proposée, soit 18% du prix de vente. Si l'on ajoute à ces montants les frais d'intérêt, on arrive à un total de 50 000$, autrement dit près de deux fois le prix initial. Après la perte d'emploi de Diane et les problèmes financiers qui en ont découlé, le couple a été contraint de faire une proposition de consommateur.

UN VTT À GROS PRIX

Adepte de VTT, Guillaume s'est offert en 2018 un Polaris «côte à côte» d'occasion pour la somme de 7800$ plus taxes. Ayant eu des problèmes financiers par le passé, il a un mauvais dossier de crédit, ce qui l'incite à passer par une compagnie de financement privé. Celle-ci lui propose un prêt sur 36 mois à 29% d'intérêt, assorti de frais de gestion de 600$ et de frais de prélèvement de 10$ sur chaque paiement hebdomadaire.

Guillaume ne s'en rend pas vraiment compte, mais c'est un montant supplémentaire de 1560$ plus taxes qui s'ajoute à la facture initiale, ce qui représente des paiements mensuels totaux de 442$. Six mois après l'achat, Guillaume perd son emploi et doit rendre son VTT au marchand, faute de pouvoir continuer les versements.

CONSEILS

- Soyez prudent si l'on vous demande de prendre une assurance lorsque vous contractez un prêt. Une assurance peut facilement représenter jusqu'à 15% du prix d'achat. S'il peut exiger que vous ayez une assurance, un commerçant ne peut exiger que vous achetiez celle qu'il vous propose. N'oubliez pas non plus que des frais de financement s'ajoutent au coût de ces assurances, ce qui, bien souvent, multiplie par deux le montant initial.
- Avant de le signer, lisez attentivement le contrat pour prendre connaissance des frais accessoires qui vous sont demandés et qui font grimper la facture inutilement: frais de préparation et de livraison, de gestion de dossier, plans de protection, etc.
- Attention: un paiement mensuel ou hebdomadaire qui semble raisonnable peut cacher un prêt échelonné sur une période beaucoup trop longue, parfois même au-delà de la durée de vie du bien!
- On vous propose un financement de «deuxième chance», car vous n'êtes pas admissible au crédit conventionnel? Les frais d'intérêt très élevés de ce type de prêt vous coûteront extrêmement cher pour l'achat d'un bien qui, somme toute, est loin d'être essentiel.

79. Une maison de rêve qui tourne au CAUCHEMAR

Après une longue vie de labeur, Jean-Claude et Marie, tous deux âgés 66 ans, sont désormais à la retraite. Avant de quitter le marché du travail, ils ont

toutefois décidé de se gâter un peu, mais aussi de s'acheter une nouvelle maison. Des décisions qui vont avoir un impact désastreux sur leurs finances.

Ils ont toujours aimé voyager, et pour profiter à plein de leur retraite, ils ont acquis un véhicule récréatif afin de pouvoir s'offrir de belles escapades. Dans la foulée, ils ont aussi remplacé leur vieille voiture par une automobile flambant neuve. Jusque-là, leurs finances ont résisté à ces dépenses substantielles qui représentent respectivement des prêts de 54 226$ et 42 378$, avec des paiements mensuels totalisant 795$. Mais la situation se corse lorsqu'ils tombent en amour avec une jolie maison située en banlieue de Québec. Souhaitant s'éloigner du centre-ville et jouir d'un peu de tranquillité, ils vendent donc leur bas de duplex et utilisent le produit de la vente comme mise de fonds afin de s'offrir la coquette résidence. Pour ce faire, ils contractent un prêt hypothécaire de 210 560$, avec un remboursement de 1050$ par mois.

PRIS À LA GORGE

Ayant été propriétaires pendant plusieurs années, Jean-Claude et Marie estiment avoir l'expérience nécessaire et négligent de faire inspecter la maison de leurs rêves, qui leur semble être en bon état. Malheureusement, cette décision va leur coûter cher. Peu après leur emménagement, les problèmes s'accumulent: infiltration d'eau, toiture à refaire, fondations fissurées, chaudière à remplacer, etc. Des travaux qui nécessitent des milliers de dollars, qu'ils n'ont pas…

Pour faire face, ils contractent plusieurs prêts et utilisent leurs cartes de crédit. Au bout du compte, ils se retrouvent avec une facture salée de 66 500$ uniquement pour les réparations. Si l'on ajoute à cela le prêt hypothécaire et les prêts automobiles, on arrive à un montant de 373 664$, une fortune pour leur budget de retraités.

Jean-Claude se résigne donc à retourner sur le marché du travail à temps partiel pour tenter d'améliorer leurs finances. Parallèlement, le couple tente de poursuivre le vendeur de leur maison pour vices cachés, mais celui-ci se révèle finalement insolvable. Le couple, épuisé par ces revers de fortune, voit ses beaux projets de retraite s'effondrer.

SE LIBÉRER DE LA MAISON ET DES DETTES

Avec des revenus mensuels de 3330$, Jean-Claude et Marie n'ont pas les moyens de rembourser leurs prêts et leurs dettes de cartes de crédit. La presque totalité de leurs ressources (3280$) est engloutie par leur hypothèque, le paiement de leurs véhicules et les frais de la vie quotidienne. Leur maison est devenue un gouffre financier, et ils ne parviennent pas non plus à la vendre, compte tenu de tous les travaux qui doivent encore être effectués. Ils se demandent comment ils peuvent s'en débarrasser pour enfin vivre leur retraite dans la tranquillité. Ils pensent d'abord à rendre la résidence à leur créancier. Mais si la banque la vend à un prix inférieur au solde hypothécaire, ils seront responsables de la perte.

Quelles autres solutions s'offrent à eux? La proposition de consommateur permettrait de négocier une entente de paiement sans intérêts sur une période de cinq ans. Leur choix se porte toutefois sur la faillite, grâce à laquelle ils peuvent remettre leur maison à la banque sans aucune responsabilité financière vis-à-vis du solde hypothécaire ou des taxes municipales. Leurs autres dettes de prêts et de cartes de crédit sont aussi englobées dans la faillite. Jean-Claude et Marie auraient pu choisir de conserver leur véhicule récréatif puisqu'il n'avait aucune valeur nette et qu'ils étaient à jour dans leurs paiements, mais ils préfèrent réduire leurs dépenses et le rendre également au créancier. Pour se libérer de leurs dettes dans le cadre de la faillite, ils devront payer 293$ pendant 21 mois, ce qui respecte leur budget. Désormais, ils louent un appartement à un loyer raisonnable, ce qui leur évite également tous les soucis liés au fait d'être propriétaires.

CONSEILS

- Avant d'effectuer de gros achats, demandez-vous si des changements se profilent à l'horizon: allez-vous prendre bientôt votre retraite, changer d'emploi ou attendez-vous un enfant? De nombreux facteurs peuvent avoir un impact sur votre budget; il est préférable d'en tenir compte dans vos projections.
- Jean-Claude et Marie auraient dû prévoir que leurs revenus allaient diminuer à la retraite, et se montrer moins ambitieux dans leurs achats. Quand la retraite approche, il est préférable autant que possible d'avoir terminé de payer ses actifs (auto, maison, etc.) plutôt que de contracter de nouvelles obligations.

80. Des finances bouleversées par un CHALET

Fonctionnaire municipal, Pierre-André, 56 ans, envisage de prendre sa retraite dans environ cinq ans. En prévision de cette nouvelle étape de sa vie, il a acheté une terre à bois sur laquelle se trouve un camp rustique, dont il compte faire un confortable chalet quatre saisons. Mais rien ne va se dérouler comme prévu.

Paul-André a mis la main sur une vaste terre en Mauricie, pour la somme de 45 000$, financée par son institution financière. Il pense avoir fait une bonne affaire et prévoit rénover le camp rustique à son rythme afin de le rendre habitable toute l'année. Il se voit déjà profiter de sa paisible propriété de campagne durant sa retraite, et il a acheté au printemps pour 15 000$ de matériaux afin de lancer les travaux dès que la température le permettra.

UN MAUVAIS DÉPART

Manque de chance, plusieurs imprévus viennent refroidir ses ardeurs. Tout d'abord, le printemps tardif l'empêche de se rendre sur sa terre durant plusieurs semaines. Jusqu'à la mi-juin, les routes demeurent impraticables, faute d'entretien, et par conséquent il ne peut pas mettre ses plans à exécution. Comble de malheur, son médecin lui a diagnostiqué récemment une angine de poitrine et lui a recommandé de limiter les efforts physiques. Avec toutes ces dépenses, Pierre-André n'a aucune marge de manœuvre financière. Il se demande s'il ne devrait pas tenter de vendre le chalet dans son état actuel. Or, les matériaux ont été livrés et partiellement utilisés, mais les travaux sont encore loin d'être terminés. Il va donc consulter une firme de syndic autorisé en insolvabilité pour savoir de quelle façon il pourrait se sortir de ce mauvais pas.

UNE SOLUTION SUR MESURE

Le futur retraité se retrouve dans une fâcheuse position: même s'il voulait abandonner son projet, il lui sera très difficile de vendre le chalet puisque les rénovations sont restées en plan.

Le syndic se fait toutefois rassurant: bien souvent, la solution n'est pas aussi drastique qu'on pourrait l'imaginer. En plus des 15 000$ consacrés à l'achat de matériaux, Paul-André a également 8500$ de dettes sur ses cartes de crédit. Il lui reste toutefois quelques années pour redresser la situation avant que l'inévitable baisse de revenus qui suivra la retraite ne survienne.

CONSEILS

- Dans le cadre d'une proposition de consommateur, le syndic calcule le montant qui pourrait être offert aux créanciers en se basant sur ce que ces derniers pourraient espérer recevoir si la personne était contrainte à faire faillite. Les créanciers seront généralement portés à accepter une offre de règlement, même pour un montant inférieur aux dettes totales, si elle leur permet de récupérer plus d'argent qu'une faillite.
- Le succès d'une proposition de consommateur implique une solution où le client et les créanciers sont mutuellement gagnants: d'un côté, le client réduit ses paiements mensuels à un montant qu'il peut se permettre, tout en évitant la faillite, et de l'autre côté, les créanciers reçoivent un montant supérieur à ce qu'ils auraient eu dans le cadre d'une faillite.

Après avoir pris en compte le salaire de Paul-André, la valeur du chalet dans son état actuel – c'est-à-dire avec des travaux inachevés – et la valeur de matériaux restants et utilisés, le syndic dépose une proposition de consommateur d'un montant de 13 500$, payables aux créanciers à raison de 60 versements de 225$, sans intérêts. Ce remboursement respecte son budget, il peut conserver le chalet tout en ayant la possibilité de terminer les travaux progressivement et à son rythme. Ainsi, Paul-André sera débarrassé de toutes ses dettes avant sa retraite.

81. Une succession mise en FAILLITE

Monique vient tout juste de perdre Yvon, son compagnon de toujours. En tant que liquidatrice testamentaire, elle a une très mauvaise surprise au moment de faire l'inventaire des biens de son défunt conjoint.

En mettant de l'ordre dans les papiers d'Yvon, Monique constate en effet qu'il était très endetté, avec 50 000$ en prêt personnel et sur ses cartes de crédit. Le compte en banque qu'il laisse contient seulement 2000$, et avec une hypothèque de 140 000$ encore à payer sur le chalet dont elle était copropriétaire avec lui, Monique ne voit pas comment elle pourra s'en sortir. Déjà, elle éprouve des difficultés à effectuer les paiements hypothécaires du chalet, tout en payant le loyer de son appartement, et les créanciers s'impatientent. Voilà un lourd fardeau financier que ses revenus ne lui permettront pas de porter très longtemps.

RENONCER À LA SUCCESSION?

Sur les conseils de son notaire, Monique va consulter un syndic autorisé en insolvabilité pour évaluer les solutions qui s'offrent à elle. Première possibilité: accepter la succession et donc les dettes de 50 000$ qui s'y rattachent. Bien sûr, Monique pourrait vendre le chalet, mais une fois le solde hypothécaire remboursé, sa part ne serait pas suffisante pour couvrir la totalité des sommes dues, et il faudrait encore qu'elle sorte de sa poche environ 30 000$.

Deuxième possibilité: renoncer à la succession. L'État prendrait alors possession de la moitié du chalet à laquelle elle renonce. Elle ne serait pas responsable des dettes de son défunt mari, hormis l'hypothèque pour laquelle elle est personnellement engagée, mais il est clair que vendre le chalet dans ces conditions serait bien plus compliqué.

En effet, en cas de renonciation à une succession, c'est à Revenu Québec de procéder à la liquidation des actifs de la personne décédée. S'il reste un solde une fois que tous les créanciers ont été remboursés, l'argent restant est remis à l'État.

LA SOLUTION POUR MONIQUE

Heureusement, une autre possibilité s'offre à elle: déposer une requête pour être autorisée à mettre la succession en faillite. En recourant à cette procédure, le syndic obtient la saisie de la moitié du chalet qui appartenait au défunt. Il convient ensuite avec Monique de mettre la propriété en vente conjointement.

Quelques semaines après la vente du chalet, il a été possible de rembourser totalement le solde hypothécaire, et la moitié des sommes nettes restantes ont été versées à la veuve d'Yvon. L'autre moitié a été saisie par le syndic afin de payer une portion des dettes de cartes de crédit et de prêt personnel du défunt. Ainsi, les biens ont été rapidement liquidés et Monique n'a pas été rendue responsable des dettes de son mari. La faillite a donc permis à la succession de se placer sous la protection de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, de réaliser les actifs et de se libérer des dettes. Une bonne solution pour Monique, qui a ainsi pu vivre son deuil plus sereinement et sans stress financier.

L'INVENTAIRE DE LA SUCCESSION D'YVON	
ACTIFS	
Chalet détenu en copropriété	valeur 180 000 $
Compte bancaire	2000 $
DETTES	
Hypothèque du chalet	140 000 $
Cartes de crédit	30 000 $
Prêt personnel	20 000 $
Total	**190 000 $**
REVENUS MENSUELS	
Aucun, compte tenu du décès	1575 $
DÉPENSES MENSUELLES	
Aucune, compte tenu du décès	

82. Le FARDEAU des dettes tardives

Lise, 60 ans, et Jacques, 63 ans, ont dû vendre leur maison en 2017 à la suite des déboires de leur entreprise commerciale. Désormais locataires, ils sont retombés sur leurs pieds même s'ils doivent rembourser 25 000$ de taxes de vente impayées, en plus d'un solde de 12 500$ sur leurs cartes de crédit. Jusqu'à présent, leurs deux salaires combinés permettaient d'effectuer les paiements mensuels de 1575$ (1200$ pour les taxes et 375$ pour les cartes de crédit), mais Lise a dû malheureusement cesser de travailler à cause de maux de dos chroniques. Ce manque à gagner crée une pression supplémentaire sur le budget du couple, sans compter que Jacques doit prendre sa retraite dans deux ans.

UN MAUVAIS MOMENT POUR S'ENDETTER

Pour savoir quelles sont les options qui s'offrent à eux, Lise et Jacques décident d'aller consulter un syndic autorisé en insolvabilité. Il n'y a certes pas de bon moment pour vivre des problèmes financiers, mais il y en a sûrement de moins bons. En effet, plus on avance en âge, plus la capacité à maintenir ses revenus et à se constituer un coussin financier est limitée. Il est aussi plus difficile de convaincre une institution financière de consentir un prêt remboursable sur un horizon de cinq ans si l'on est très proche de l'âge de la retraite. Dans le cas de Jacques, par exemple, même s'il trouve un emploi à temps partiel après sa retraite, celui-ci ne sera pas aussi lucratif que son travail actuel. Et ce, sans compter qu'on peut aussi être confronté à des problèmes de santé.

OPTIONS À CONSIDÉRER

Quelles sont les options possibles pour Lise et Jacques? Dans un premier temps, le syndic constate que la consolidation de dettes – avec un prêt de consolidation obtenu auprès de leur banque – n'est pas envisageable. En effet, comme leurs revenus sont appelés à diminuer après l'arrêt de travail de Lise et le départ à la retraite de Jacques d'ici 2021, ils n'y sont pas

admissibles. De plus, un tel prêt exigerait un remboursement mensuel de 835$ sur cinq ans, un montant qu'ils ne parviendront pas à débourser après la retraite de Jacques. Dans ce cas, est-il possible de conclure une autre entente avec le gouvernement pour régler leurs dettes? Le couple avait déjà tenté de prolonger le délai, mais sans succès. La solution proposée alors par le créancier passait plutôt par l'encaissement d'une partie des REER de 68 000$ que Lise et Jacques ont réussi à accumuler. Or, pour obtenir une somme nette de 25 000$, il leur faudrait décaisser environ 40 000$. Amputer leur REER de plus de la moitié et compromettre leur revenu d'appoint à la retraite n'est pas une bonne option.

LA SOLUTION: UNE PROPOSITION DE CONSOMMATEUR

Le syndic suggère alors l'option de la proposition de consommateur. Effectuée dans le cadre de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la proposition de consommateur présente en effet plusieurs avantages. Tout d'abord, elle offre une protection contre la saisie de tous les actifs (dont les REER), des meubles, d'un compte bancaire et du salaire, et ce, même si le créancier est le gouvernement. De plus, les intérêts cessent de courir sur la dette. Les créanciers de Lise et Jacques se rendent compte que le refus d'une offre raisonnable dans le cadre d'une proposition de consommateur entraînerait le couple vers la faillite, et qu'il n'y aurait pas d'actifs saisissables. Ils acceptent donc une offre à 18 000$ payables en 60 versements de 300$. Un montant que le couple sera en mesure de verser sans difficulté, même après la retraite de Jacques.

CONSEILS

- À l'approche de la retraite, éliminer ses dettes devrait devenir une priorité, car dès que les revenus chuteront, le budget se resserrera et offrira de moins en moins de marge de manœuvre.
- Avec l'âge, le fardeau financier que représentent les dettes peut s'alourdir considérablement, et le stress que cela engendre est plus difficile à gérer que lorsqu'on est dans la quarantaine.

83. Les ravages de la maladie D'ALZHEIMER

Robert, 66 ans, est menuisier, mais il a dû cesser de travailler depuis plusieurs années à cause d'une maladie pulmonaire. Sa conjointe, Sylvie, 58 ans, est en arrêt de travail en raison de problèmes cardiaques. Difficile, dans ces conditions, de joindre les deux bouts, mais le pire est encore à venir…

Avec un revenu familial de 2800$ provenant des rentes de retraite, d'une assurance salaire et d'une pension d'invalidité, le couple doit se serrer la ceinture. Ses revenus très modestes l'ont aussi obligé à s'endetter au cours des dernières années pour faire face aux imprévus. Ces dettes ont été contractées conjointement, sauf l'hypothèque de la maison familiale, dont Robert est le seul propriétaire. Il a toujours refusé de la vendre, même s'il n'avait pas la capacité financière de la rénover. Avec le temps, la propriété s'est d'ailleurs considérablement détériorée et a perdu beaucoup de sa valeur.

LE DIAGNOSTIC TOMBE

Plusieurs symptômes inquiétants conduisent Robert à consulter son médecin. Le diagnostic tombe: il est atteint de la maladie d'Alzheimer. Son état de santé se dégrade rapidement, et Sylvie doit le placer dans un CHSLD puisqu'elle ne peut plus s'en occuper seule. Elle est aussi nommée curatrice, car il n'est pas en état de gérer ses biens.

Les frais d'hébergement au CHSLD alourdissent encore les dépenses du couple, car il lui faut débourser 1350$ supplémentaires chaque mois, en plus des autres dépenses de base. Au total, c'est tout le revenu familial de 2800$ qui est englouti, ce qui ne laisse aucune marge pour rembourser les dettes. En effet, Sylvie a dû utiliser sa marge de crédit pour effectuer certains paiements. Celle-ci atteint désormais 12 000$, auxquels il faut ajouter 15 000$ de dette de cartes de crédit et 7000$ de prêt personnel. Sans compter les 45 000$ d'hypothèque à payer sur leur propriété pour 550$ par mois.

UNE SEULE SOLUTION POSSIBLE

En tant que curatrice des biens de son mari, Sylvie décide de vendre la résidence familiale afin de rembourser une partie des dettes. Mais c'est peine perdue: la maison est dans un tel état de délabrement que nul ne veut l'acheter. La situation financière de Sylvie ne lui permet pas non plus d'emprunter auprès de sa banque pour effectuer les rénovations urgentes qui s'imposent. À bout de ressources, elle se résout donc à consulter une firme de syndic autorisé en insolvabilité. Dans leur cas, la faillite est la seule solution possible. À titre de curatrice, Sylvie peut signer le dossier de faillite pour Robert. Parallèlement, elle doit également faire faillite elle-même pour se débarrasser de ses dettes personnelles et de celles pour lesquelles elle était cosignataire avec son mari. Quant à la maison, elle doit être remise au créancier hypothécaire. Puisqu'elle n'a pratiquement pas d'équité, sa vente n'aurait pas permis de rembourser les autres créanciers. Avec la faillite, Sylvie et Robert ne possèdent plus aucun actif, mais ils sont désormais libérés de leurs dettes.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE SYLVIE ET ROBERT	
ACTIFS	
Résidence familiale	50 000 $
(évaluation municipale)	90 000 $
DETTES	
Hypothèque	45 000 $
Cartes de crédit	15 000 $
Prêt personnel	7 000 $
Marge de crédit	12 000 $
REVENUS MENSUELS	
Pension de retraite de Robert	1600 $
Pension d'invalidité de Sylvie	550 $
Assurance salaire de Sylvie	650 $
DÉPENSES MENSUELLES	
Remboursement hypothécaire, taxes municipales, frais d'hébergement en CHSLD, transport, épicerie, électricité, assurances, etc.	2 800 $
Total	**2375 $**

84. Vendre sa maison pour se LIBÉRER de ses dettes

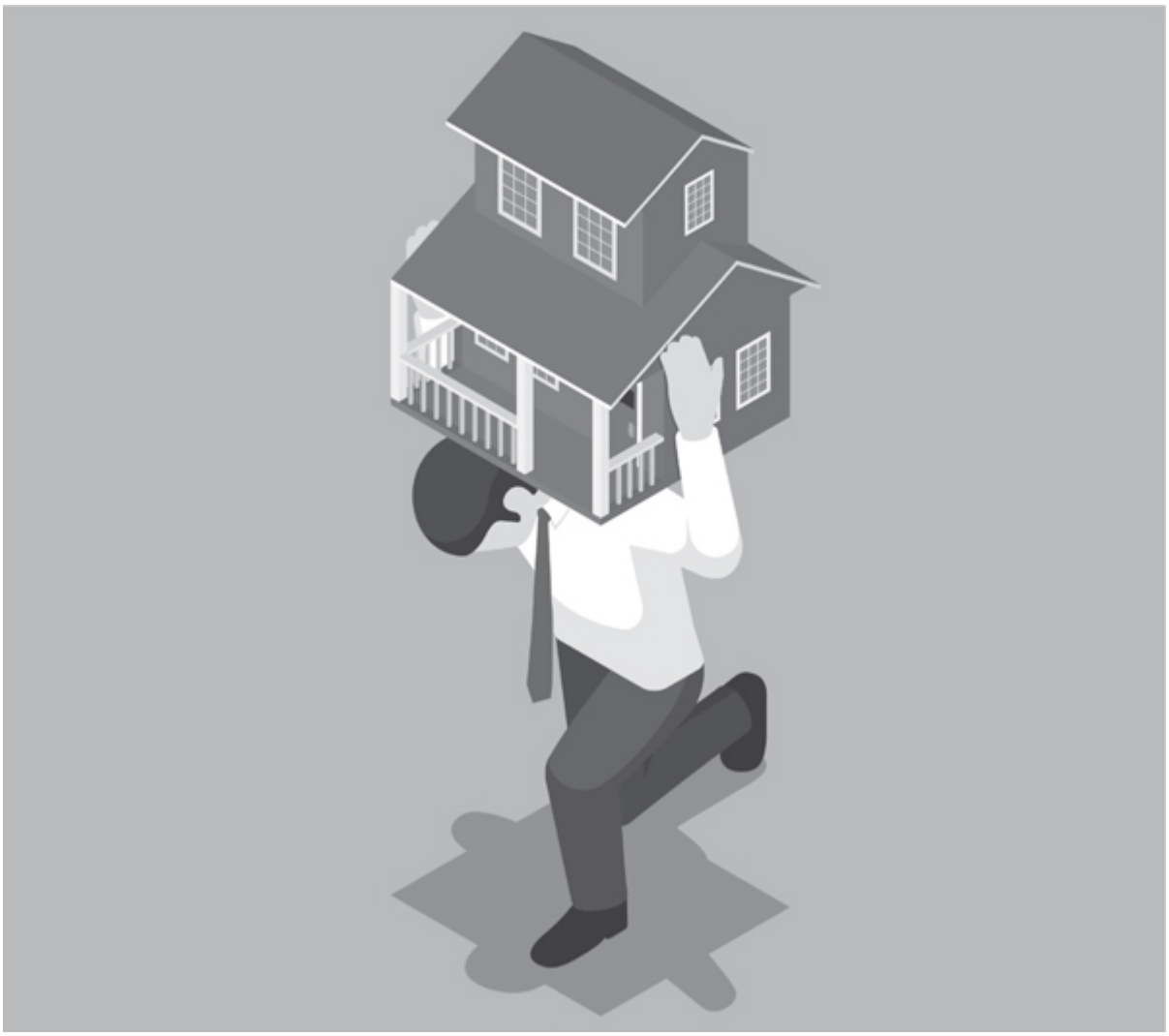

Aux prises avec des problèmes de santé, Gisèle, 75 ans, ne maîtrise plus ses finances. Vivant seule et avec peu de soutien de ses proches, elle s'est peu à peu enlisée dans l'endettement. Retraitée depuis une dizaine d'années, elle a vu ses revenus chuter lorsqu'elle a quitté le marché du travail. Pour demeurer dans la maison dont elle est propriétaire malgré des rentes de

retraite insuffisantes, elle a demandé une marge de crédit hypothécaire qui lui a permis d'éponger le déficit. Mais de graves problèmes de santé ont encore assombri le tableau. Pour payer ses dettes, elle s'est résolue à mettre sa résidence en vente. Malheureusement, les démarches étaient au-dessus de ses forces, et elle n'a pas pu mettre son plan à exécution.

Aujourd'hui, Gisèle se retrouve avec des dettes de 248 500$, ce qui comprend la marge hypothécaire (160 000$), un prêt personnel (15 000$), des soldes de cartes de crédit impayés (58 000$), et des sommes dues en taxes municipales, en impôt et en électricité. Ne sachant pas commet s'en sortir, elle va consulter un syndic autorisé en insolvabilité pour obtenir des conseils.

ÉVALUER LA VALEUR DE LA MAISON

Premier constat: Gisèle ne peut pas effectuer les paiements minimums sur ses dettes faute de revenus suffisants. Quant à la valeur de sa maison, elle ignore si, une fois vendue, elle lui permettrait de rembourser tous ses créanciers. En effet, avec ses problèmes de santé, elle n'a pas pu l'entretenir, et sa propriété aurait besoin de rénovations pour être remise au goût du jour. Gisèle a aussi une voiture, pour laquelle il reste encore trois années de location, soit 16 000$. Comme elle conduit rarement désormais, elle se demande si elle ne pourrait pas mettre un terme à ce contrat. Lors de la première rencontre, le syndic dresse une liste de ses biens et de ses dettes et lui conseille de faire évaluer sa maison afin de déterminer si le fruit de la vente lui permettrait de faire face à toutes ses obligations.

UNE FAILLITE LIBÉRATRICE

Selon l'évaluateur, la valeur marchande de la résidence de Gisèle est de 250 000$. Cette bonne nouvelle lui ouvre davantage d'options. Trois solutions sont envisageables: tout d'abord, vendre sa maison, elle-même ou par l'entremise d'un courtier immobilier, et payer la majorité de ses dettes. Si elle rend le véhicule au locateur avant la fin du contrat, il subirait une perte évaluée à 10 000$, qui serait réclamée à Gisèle.

Autre possibilité: vendre la maison, déposer une proposition de consommateur avec un montant forfaitaire à ses créanciers, et rendre le véhicule au locateur. La perte de ce dernier, évaluée à 10 000$, serait incluse et réglée dans la proposition.

Enfin, troisième solution: opter pour la faillite, ce qui permettrait au syndic de procéder à la vente de la maison et de répartir le montant obtenu entre les créanciers. La perte subie par le locateur du véhicule serait aussi incluse dans la faillite.

Gisèle est vraiment au bout du rouleau et n'a pas l'énergie nécessaire pour s'occuper des démarches. Elle choisit donc la faillite afin que tout soit pris en charge, c'est-à-dire la vente de la maison, la remise du véhicule et le remboursement des créanciers.

Une fois le processus complété, l'aînée peut enfin pousser un soupir de soulagement et se mettre à la recherche d'un petit appartement dont le loyer sera plus adapté à son budget.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE GISÈLE	
ACTIFS	
Maison unifamiliale	250 000 $
Voiture en location	Reste trois ans au contrat
DETTES GARANTIES	
Marge de crédit hypothécaire	160 000 $
Taxes municipales	4 000 $
Location de voiture	16 000 $ restant au contrat
Total	**174 000 $**
DETTES NON GARANTIES	
Cartes de crédit	58 000 $
Prêt personnel	15 000 $
Hydro-Québec	1 000 $
Impôts	500 $
Total	**74 500 $**
Total des dettes	**248 000 $**
REVENU MENSUEL NET	
PSV	1 150 $
RRQ	550 $
Crédit d'impôt pour solidarité	50 $
Crédit TPS	35 $
Total	**1 785 $**
DÉPENSES MENSUELLES	
Marge de crédit hypothécaire, taxes municipales, location auto, électricité, téléphone, épicerie, assurance, etc.	**1 785 $**

85. Aller en résidence de retraite LIBRE de dettes

À 72 ans, après le décès de son épouse, Robert envisage de quitter son appartement pour aller vivre dans une résidence pour personnes âgées. Ses enfants, Marc-André et Claudine, qui l'aident dans ses démarches, ont toutefois une bien mauvaise surprise.

Ils constatent en effet que leurs parents avaient accumulé un solde de plus de 20 000$ sur leurs cartes de crédit, une somme que le couple avait été incapable de réduire depuis sa retraite. Embarrassés et un peu honteux, ils n'en avaient jamais parlé à leurs enfants. Comme Robert le leur a finalement avoué, il avait sous-estimé le poids que représenterait cette dette sur son budget après avoir quitté le marché du travail, il y a six ans. Or, pour vivre en résidence, c'est maintenant une somme d'au minimum 1800$ par mois qu'il lui faudra débourser, sans compter la nourriture, alors que les paiements minimums des cartes de crédit représentent un versement mensuel de 600$ par mois. En ne payant que le montant minimum, Robert aura liquidé sa dette de 20 000$ au bout de… 27 ans.

UNE SITUATION PRÉCAIRE

Malgré des revenus de retraite confortables de 2950$ par mois, Robert n'a jamais réussi à réduire les soldes des cartes de crédit, car chaque fois, un nouvel imprévu le forçait à les utiliser à nouveau. Aujourd'hui, cette somme de 600$ vient amputer de 20% son budget mensuel. Marc-André et Claudine se demandent si leur père sera en mesure de faire face au loyer de la résidence de retraite, d'assumer ses dépenses personnelles en plus de rembourser ses cartes de crédit. Une fois le loyer payé et le versement mensuel minimum effectué, il ne restera à Robert que 550$ pour sa location de voiture (280$), l'essence et l'assurance, la nourriture, les vêtements et les loisirs. Et, malheureusement, ses deux enfants n'ont pas les moyens de combler le manque à gagner s'il venait à manquer d'argent. Ils décident donc de demander conseil à un syndic autorisé en insolvabilité.

PAS DE GAIETÉ DE CŒUR…

La solution réside-t-elle dans la faillite? Lorsqu'on analyse une situation comme celle-ci, il faut prendre en considération différents éléments et se demander, par exemple, si le remboursement complet de la dette entraîne un déséquilibre insurmontable du budget, si cette dette pourra être liquidée dans un délai raisonnable, si la personne risque de perdre des biens en cas de faillite, mais aussi si elle est prête à accepter l'idée de faire faillite.

Robert ne dispose d'aucun actif saisissable: son fonds de retraite et sa rente de la RRQ sont insaisissables, il ne possède que 6500$ de meubles et sa voiture est en location. En cas de faillite, compte tenu de ses revenus et des dépenses liées à son état de santé que la loi lui permet de déduire, les paiements mensuels qu'il aura à effectuer seront de 290$ pendant 21 mois, pour un total de 6090$, sans intérêts. Par la suite, il sera admissible à une libération et sera donc libre de toutes dettes.

Pour s'assurer de ne pas avoir à demander de l'aide financière à ses enfants, mais aussi en prévision des augmentations futures des frais de la résidence, Robert accepte finalement de se placer sous la protection de la loi de la faillite. La décision a été difficile à prendre et il ne l'a pas prise de gaieté de cœur. Cependant, il a été soulagé d'un poids et ne l'a pas regretté.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE ROBERT	
ACTIFS	
Meubles et effets personnels	6 500 $
Fonds de pension	Insaisissable
Toyota Yaris 2017	Aucune valeur (location à 280 $ par mois)
DETTES	
Cartes de crédit	20 000 $ portant intérêt
REVENUS MENSUELS	
RRQ + fonds de pension	2 950 $

86. Libres de dettes et INDÉPENDANTS financièrement à 45 ans

Marleen et Serge ont 45 ans. Parents de deux adolescents, ils ont appris la semaine dernière qu'ils peuvent envisager la retraite dès maintenant s'ils le désirent. Pour cette jeune famille sans histoire de la Montérégie, c'est une surprise de taille.

Précisons qu'ils n'ont pas hérité de leur fortune, n'ont pas gagné à la loterie et n'ont pas non plus fait un coup d'argent à la Bourse. «On a juste vécu un peu sous nos moyens, et on a été chercher de l'aide quand c'était nécessaire», disent-ils.

MILLIONNAIRES SANS PRÉTENTION

Marleen est infirmière, et Serge est gérant dans une épicerie à grande surface. À eux deux, ils gagnent 125 000$ annuellement. Sur le papier, ils sont déjà millionnaires. Leur maison est complètement payée depuis l'an dernier. Elle a une valeur marchande de 500 000$. Marleen a un bon fonds de pension et des CELI. Serge a accumulé pour 175 000$ de REER personnels et détient pour plus de 200 000$ d'actifs avec les régimes de son employeur. «J'encourage tous ceux qui ont des REER collectifs ou régimes d'achat d'actions à en profiter. C'est la meilleure affaire que j'aie faite. Le *boss* dépose le même montant que toi jusqu'à un plafond de 6%. C'est tout un *deal*. J'ai toujours mis le maximum. Dans ma tête, c'est comme faire 100% de rendement. Je mets 8000$ et, à la fin de l'année, j'ai 16 000$ en dépôts. Je ne comprends pas ceux qui lèvent le nez là-dessus.»

CHOIX JUDICIEUX

Marleen explique leur réussite par une succession de bonnes décisions. Ils n'achètent jamais de voitures neuves. «On les achète comptant, et elles ont quatre ou cinq ans d'usure. On cuisine beaucoup et on fait souvent des repas qu'on congèle. Je suis certaine qu'au total, on a économisé des milliers de

dollars.» Serge est aussi très habile de ses mains. Il a lui-même fini le sous-sol, construit le *deck* autour de la piscine, le cabanon, et a refait la toiture.

En 2002, Serge a reçu un bonus inattendu. L'épicerie principale de son employeur a été vendue, et le propriétaire lui a donné un bonus de 25 000$. Jamais ils n'ont pensé à dilapider ce cadeau du ciel. Leur première idée a été de rembourser une partie de leur prêt hypothécaire, mais leur conseiller en a eu une bien meilleure. «Il nous a recommandé de maximiser nos REER et de prendre le remboursement d'impôt pour faire un remboursement de capital dans notre hypothèque. Ç'a été une révélation.» Ils ont fait ça pendant 15 ans. Et maintenant, la maison est entièrement payée.

CONSEILS DE MARLEEN ET SERGE

- Cotisez à vos REER dès que vous avez un emploi stable.
- Utilisez vos remboursements d'impôt pour rembourser votre prêt hypothécaire.
- Privilégiez les REEE individuels et familiaux. Fuyez les REEE collectifs.
- Impliquez vos enfants dans vos décisions financières.
- Réévaluer régulièrement la pertinence et la qualité de vos placements.
- Investissez les rentrées d'argent inattendues.

PATRIMOINE, SUCCESSION ET DÉCÈS

87. Vos parents sont-ils INAPTES à gérer leur argent?

Les maladies dégénératives comme l'Alzheimer ou la démence évoluent sournoisement. Quand ce ne sont pas des limitations cognitives, ce sont des limitations physiques qui peuvent empêcher nos aînés de s'administrer. Si l'on ne visite qu'occasionnellement ses vieux parents ou ses grands-parents, on peut se rendre compte tardivement qu'ils négligent leur patrimoine ou qu'ils sont victimes d'abus. La première réaction est de se dire: «Ce n'est pas de mes affaires, elle a bien le droit de faire ce qu'elle veut avec son argent!»

Sauf qu'en fin de vie, nos aînés perdent petit à petit les capacités nécessaires à la gestion de leur budget. S'ils ne font pas l'objet d'une certaine surveillance, ils peuvent épuiser toutes leurs économies en quelques semaines, et ne plus avoir ensuite les ressources suffisantes pour payer leur

logis ou leurs médicaments. Ce n'est pas facile à accepter, mais un jour arrive où ils ne sont plus aptes à gérer leur budget.

SEPT SIGNAUX D'ALARME INDIQUANT QUE LES FINANCES D'UN AÎNÉ SONT EN DANGER

1. La personne âgée néglige de déposer ou d'encaisser ses chèques.
2. Elle se promène dans les lieux publics avec des sommes importantes en argent comptant. En plus des risques de vol ou d'agression, cela peut engendrer des manques de liquidités pour certaines obligations.
3. Elle distribue des pourboires démesurés ou fait des dons importants, parfois à des inconnus.
4. Elle commet de plus en plus d'erreurs en rédigeant ses chèques et accumule les chèques sans provision.
5. Son domicile se remplit de biens inutiles achetés impulsivement. Les babioles des infopublicités sont très populaires chez les aînés qui se désennuient devant leur écran de télévision.
6. Par insécurité ou parce qu'ils ont de la difficulté à refuser, certains aînés se mettent à collectionner les cartes de crédit. Ils en perdent vite le fil et des soldes élevés impayés s'amoncellent.
7. L'aîné modifie impulsivement et régulièrement son testament.

JAMAIS SEUL

Pour éviter des catastrophes financières, ayez l'œil ouvert. Pour ne pas froisser les autres membres de la famille ou faire naître chez eux de la méfiance, ne soyez jamais seul lorsque vous faites des vérifications budgétaires d'un aîné en perte d'autonomie. Faites-vous assister par un conseiller en finances personnelles de confiance, un comptable ou autre professionnel.

CONSEILS

- Mettez à jour les mandats d'inaptitude.
- Vérifier régulièrement le budget de vos parents.

- Au-delà de 75 ans, aucun produit financier non rachetable ou comportant des pénalités n'est approprié.
- Vérifier avec l'institution financière toutes les anomalies sur les relevés bancaires ou de cartes de crédit.
- Demandez l'aide des services sociaux.

88. Peut-on GELER L'ÉPARGNE d'un aîné?

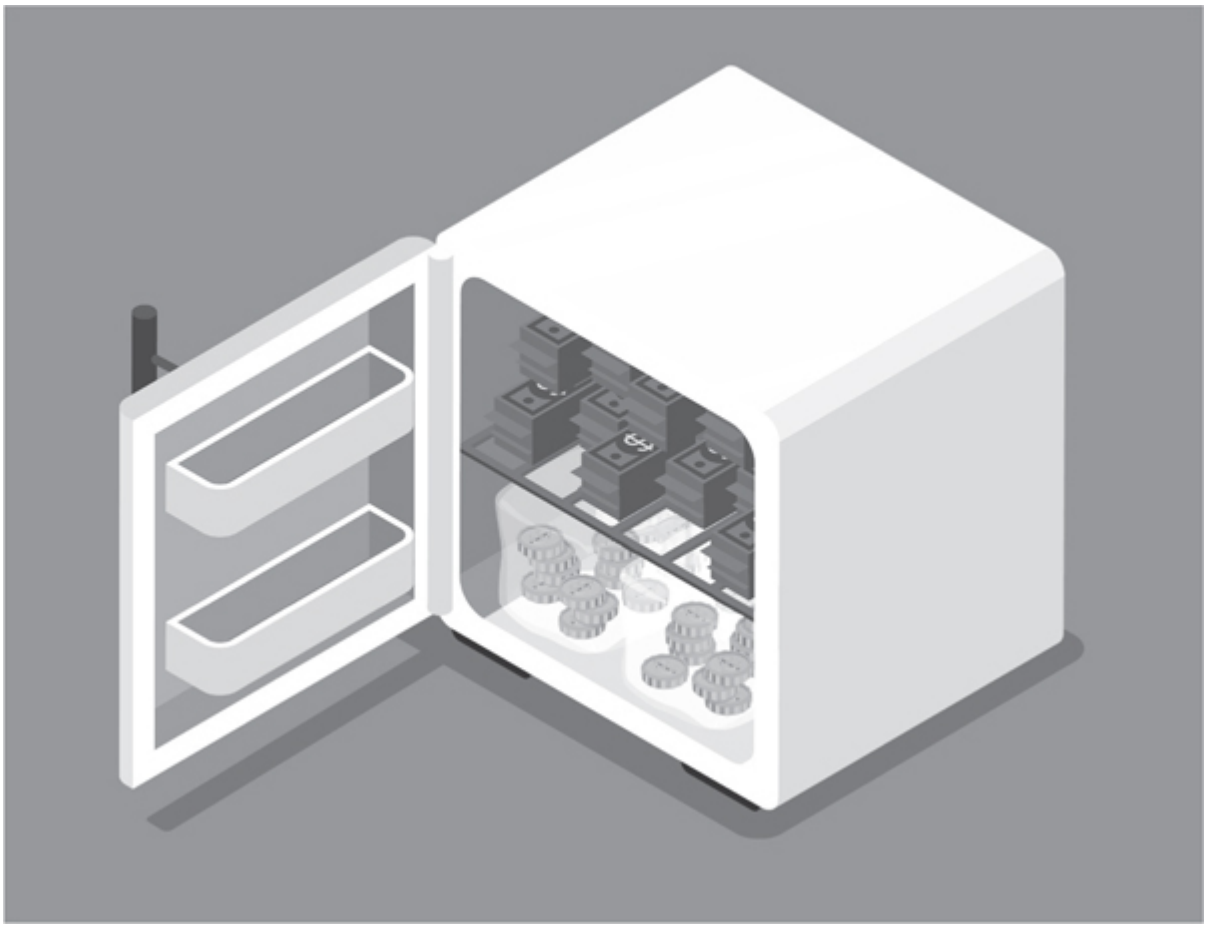

LE CAS DE VIOLETTE

Steven a récemment pris en charge la gestion des économies de Violette, sa maman de 98 ans. Il a été renversé par le peu de scrupules des employés de l'institution financière de sa mère. Depuis qu'il a une procuration sur ses comptes, il s'est rendu compte que ses biens ont été gelés sans son consentement éclairé ou l'accord de la famille.

Si elle dispose encore de son compte chèques, qui contient quelques mois de pension de vieillesse, sa mère n'a maintenant plus accès à ses

économies gagnées durement, et elle n'en dort plus. TOUT est immobilisé pour trois ans dans des placements garantis liés aux marchés boursiers. Est-ce qu'elle l'a explicitement demandé? NON. Lui a-t-on clairement expliqué que son épargne allait être totalement gelée jusqu'à son 101e anniversaire? NON. Lui a-t-on proposé des produits plus souples, avec des rendements garantis et une protection du capital aussi valable? NON. Steven se bat maintenant farouchement afin de libérer les actifs de sa mère de cette entourloupe.

LE CAS DE JEANNINE

Jeannine, 80 ans, est dans la même situation. Il y a deux ans, elle a vendu sa propriété. Elle a placé son argent et déménagé dans une résidence pour personnes âgées. Cette force de la nature qui fait son jogging tous les matins est parfaitement autonome. Elle regrette aujourd'hui son choix et, cette année, elle décide de racheter l'ancienne maison de ses parents. Mais voilà, la transaction ne peut se faire. L'institution financière refuse de lui remettre ses capitaux. La totalité de son épargne est gelée pour encore trois ans. Ajoutant l'insulte à l'injure, le vendeur de l'institution lui a demandé une attestation du médecin pour prouver qu'elle a toute sa lucidité, ce qu'il n'a pas fait AVANT de placer son argent!

Alors qu'elle a fourni la preuve demandée il y a trois mois, ses économies sont encore retenues en otage. En 30 ans de métier, le notaire chargé du dossier n'a jamais rien vu de pareil. La dernière trouvaille de l'institution: lui faire souscrire un prêt hypothécaire!

Si vous ou un proche vivez une situation semblable, n'hésitez pas à porter plainte auprès de l'établissement concerné, et si vous n'obtenez pas réparation, contactez l'AMF au 1 877 525-0337.

CONSEILS

- Au-delà de 75 ans, il ne faut JAMAIS souscrire à des placements non rachetables.
- Faites appel à l'AMF pour faire valoir vos droits ou ceux de vos proches. À ce propos, l'AMF doit mieux encadrer la vente de TOUS les produits financiers aux aînés.

- Attention! Le risque de liquidité est mal expliqué par les vendeurs des banques et des caisses.
- Les obligations et fonds d'obligations sont plus souples. Exigez des produits à court et moyen termes, rachetables annuellement ou sur demande.

89. DÉMENCE et finances

Peu après le décès de leur mère, les quatre enfants de Paul-Émile se sont aperçus que les finances de leur père ne tournaient pas rond. L'homme de 84 ans avait toujours su bien gérer le budget familial, et il y avait maintenant des factures qui s'accumulaient.

Pire, Paul-Émile commandait sans cesse de nouvelles cartes de crédit. En fait, il acceptait toutes les nouvelles offres qu'il recevait. Peu à peu, son petit appartement s'est rempli de toutes sortes d'objets plus inutiles les uns que les autres: ensembles de couteaux de cuisine pour grand chef, exerciseurs abdominaux, livres et disques de croissance personnelle, valises, etc. Le vieil homme écoutait quotidiennement les émissions de téléachat et remplissait ses cartes de crédit à coups d'achats impulsifs.

BON JUGEMENT FINANCIER

Les défaillances dans son jugement en matière de saine gestion des finances personnelles ont été les signaux d'alarme pour la famille. C'était effectivement des indices que la démence resserrait petit à petit son emprise sur l'esprit de Paul-Émile.

Son fils aîné, Guillaume, n'a pas hésité un instant. «Lorsque le diagnostic est tombé, nous avons eu de bonnes discussions avec papa. Ma sœur et moi avons obtenu une procuration générale notariée pour nous permettre de vérifier toutes ses opérations financières. Nous avons fait le ménage dans ses cartes de crédit et, surtout, nous avons exigé de son institution bancaire qu'ils établissent différents coupe-feux, comme un plafond d'achat quotidien de 150$ sur sa Visa.»

L'histoire de Paul-Émile s'est somme toute bien terminée. Ses enfants ont su repérer les signes précurseurs de la maladie.

Comme le montre cet exemple, il est important de vérifier périodiquement la capacité de gestion financière de nos aînés. Dix minutes par mois peuvent suffire. Il faut revoir avec eux les diverses transactions

dans leurs comptes bancaires, leurs comptes d'investissement et de leurs comptes de cartes de crédit.

Si vous n'êtes pas suffisamment attentifs, vos aînés pourraient s'appauvrir très rapidement. En 2016, l'*American Psychologist*, le journal officiel de l'Association américaine de psychologie, a rassemblé plusieurs études sur la maladie d'Alzheimer. Elles mettaient en lumière que l'incapacité de prendre de bonnes décisions financières caractérise le début du déclin des facultés cognitives. Tout problème de santé mentale, qu'il s'agisse de la démence, de l'Alzheimer, de la dépression ou des troubles bipolaires, entre autres, peut embrouiller le jugement et la faculté de bien gérer son patrimoine.

CONSEILS

- Assurez-vous que les personnes âgées de votre famille ont un mandat d'inaptitude notarié.
- Pensez à mettre en place une procuration générale.
- La gestion des avoirs d'un aîné souffrant de problèmes cognitifs ne doit JAMAIS reposer entre les mains d'une seule personne; idéalement, un conseil formé d'au moins trois personnes devrait être établi.
- La famille doit se faire assister en recourant aux services de professionnels de confiance: avocat, notaire, comptable, conseillers inscrits à l'AMF, etc.
- Évitez toutes les situations propices aux conflits d'intérêts. Par exemple, ne laissez pas des vendeurs d'institutions financières avoir un rôle décisionnel dans les choix de produits de placement.

90. GRAND MÉNAGE financier pour l'âge d'or

Si vous avez des parents vieillissants ou si vous vous demandez vous-même par quel bout amorcer votre planification successorale, pensez à faire un grand ménage financier. Avant que la maladie vous affecte trop, pour l'amour de vos enfants et de vos petits-enfants, vous devez mettre bon ordre dans vos finances personnelles.

Perdre graduellement ses facultés et de l'autonomie, c'est déjà très difficile. Alors ne laissez pas en plus des ennuis fiscaux, de gestion du budget et de succession dans les mains de vos proches. Non, ces choses-là ne se régleront jamais comme par magie. Vous devez y voir et y associer les proches en qui vous avez le plus confiance.

CINQ ÉTAPES SIMPLES POUR VOUS FACILITER LA TÂCHE

1. Réunissez autour de la même table votre conjoint ou votre conjointe, un conseiller de confiance (inscrit à l'AMF), votre liquidateur testamentaire et un ou deux de vos enfants. Inutile de faire un conseil de famille, car cela pourrait tourner à la cacophonie. Faites un bilan et dressez la liste de vos actifs (y compris les prêts personnels consentis verbalement) et de vos dettes.
2. Révisez ensemble les relevés de TOUS vos placements et emprunts. L'heure n'est pas aux cachotteries. Il faut vraiment revoir la pertinence de tous vos comptes. En ouvrant vos livres, vos proches et le professionnel pourront détecter des éléments ou des anomalies qui vous ont échappé et peut-être même repérer des exagérations dans vos frais financiers.
3. Ce sera aussi l'occasion de regrouper tous vos CELI, FERR, FRV et autres comptes de placement sous la responsabilité du même cabinet. Non, cela n'équivaut pas à mettre tous ses œufs dans le même panier. On peut très bien superviser une saine diversification dans un même relevé familial. Regrouper ses comptes bancaires et ses investissements peut

engendrer des économies de frais substantielles et permettre une approche de planification intégrée.

4. Profitez-en pour revoir votre testament, votre mandat en cas d'inaptitude, vos préarrangements funéraires et vos dernières volontés. Si vous n'avez pas encore de testament notarié, c'est le temps d'y voir. N'acceptez aucune pression ni tiraillement pour des legs particuliers ou des dons en espèces. N'acceptez pas non plus qu'il y ait des «petits secrets» ou qu'on vous fasse du chantage émotif subtil ou direct. Dénoncez rapidement ceux qui insistent un peu trop. Des enfants ou des proches qui vous aiment vraiment n'agissent pas avec cupidité en voyant vos facultés diminuer.
5. Une fois ce débroussaillage effectué, vous devrez bien organiser tous vos documents d'importance (plan financier et successoral, testament, mandat, procuration, relevés bancaires et de placements récents, actes notariés de toutes sortes, inventaires des biens, etc.). Déposez-les ensuite dans un coffret de sûreté.

RAPPEL

- Votre plan de succession nécessite votre implication immédiate.
- Retenez les services d'un conseiller de confiance (inscrit à l'Autorité des marchés financiers).
- Faites un inventaire complet de vos biens et de vos dettes.
- Regroupez vos comptes de banque et de placement.
- Révisez votre testament, votre mandat en cas d'inaptitude et vos procurations.
- N'hésitez pas à dénoncer ceux qui vous font du chantage émotif ou qui tentent de vous manipuler.

91. Comment PROTÉGER SES AVOIRS en cas de maladie d'Alzheimer ou d'inaptitude

Qu'arrive-t-il avec votre argent et votre patrimoine si vous perdez vos facultés mentales à la suite d'un accident ou d'une maladie? Il existe un moyen de les protéger: le mandat de protection. Or, selon certaines sources, six Québécois sur dix n'en auraient aucun, ce qui ouvre la porte toute grande aux abus s'ils perdent leurs facultés mentales. Les récents travaux de la commission parlementaire sur le projet de loi 18 concernant la réforme du Curateur public illustrent cette réalité.

ABUS

On estime qu'au Canada, 7,5% des aînés feraient l'objet d'abus, et il s'agit d'exploitation financière dans un cas sur trois, généralement par les enfants et les petits-enfants. Des dizaines de milliers de Québécois seraient concernés.

Souvent, lorsqu'elles se retrouvent dans une telle situation, les familles doivent se lancer dans des démarches compliquées pour établir un régime de protection. Il faut impliquer un travailleur social, un notaire et même le tribunal, tenir des assemblées de parents ou de proches; le Curateur public doit instaurer un conseil de tutelle… L'enfer.

Quand ce ne sont pas les personnes nommées mandataires qui confondent leurs responsabilités et qui pigent allègrement dans les fonds de la personne inapte, souvent pour les mauvaises raisons. Tout le monde est à risque, pas seulement les gens atteints d'Alzheimer. D'où l'importance de prendre des mesures préventives.

PRÉVOIR

C'est d'autant plus grave que si, par exemple, votre conjoint perd ses facultés mentales, vous ne pourrez ni gérer ses affaires, ni payer ses factures,

ni retirer son argent pour faire face aux urgences. Et c'est pire encore si vous êtes conjoint de fait ou si vous avez des enfants. La solution est d'établir sans tarder un mandat de protection, un document qui identifie une ou plusieurs personnes de confiance (conjoint, enfant, ami, administrateur professionnel) chargées de s'occuper de vos affaires et de vos soins médicaux et soins de fin de vie, ou dons d'organes, en cas d'inaptitude ou de décès. Un mandat vous permet aussi de désigner un tuteur pour vos enfants.

Certains prévoient une protection additionnelle contre les fraudes et les abus en inscrivant à leur mandat l'obligation pour leur mandataire de faire une reddition de compte annuelle auprès de leurs proches. Normalement, c'est votre notaire qui rédigera votre mandat, qui en conservera une copie et qui le transmettra au Registre des mandats de la Chambre des notaires. Prévoyez environ 300$ pour un mandat individuel et 550$ pour un mandat de couple. Vous pouvez toutefois le rédiger vous-même gratuitement[9]. Assurez-vous d'avoir un témoin.

CONSEILS

- Il ne faut pas confondre procuration et mandat d'inaptitude. Une procuration est un document par lequel une personne qui a toutes ses facultés intellectuelles consent à ce qu'une autre personne agisse en son nom.
- Assurez-vous que votre ou vos mandataires sont réellement dignes de confiance.
- Si un de vos proches perd ses facultés mentales, il faut faire homologuer le mandat devant un juge, après avoir préparé une évaluation médicale et psychosociale. Contactez votre notaire et le CLSC de votre région[1].
- Si vous constatez un abus, signalez-le: Ligne Aide Abus Aînés: 1 888 489-2287 • 1 800 NOTAIRE (1 800 668-2473)

---

1 www.cnq.org/DATA/DEPLIANT/4_fr~v~la-prise-d-effet-dun-mandat-de-protection.pdf

9 Voir le site du Curateur public du Québec: curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/outils/publications/mon_mandat.html

92. Faut-il souscrire une ASSURANCE VIE à 60 ans?

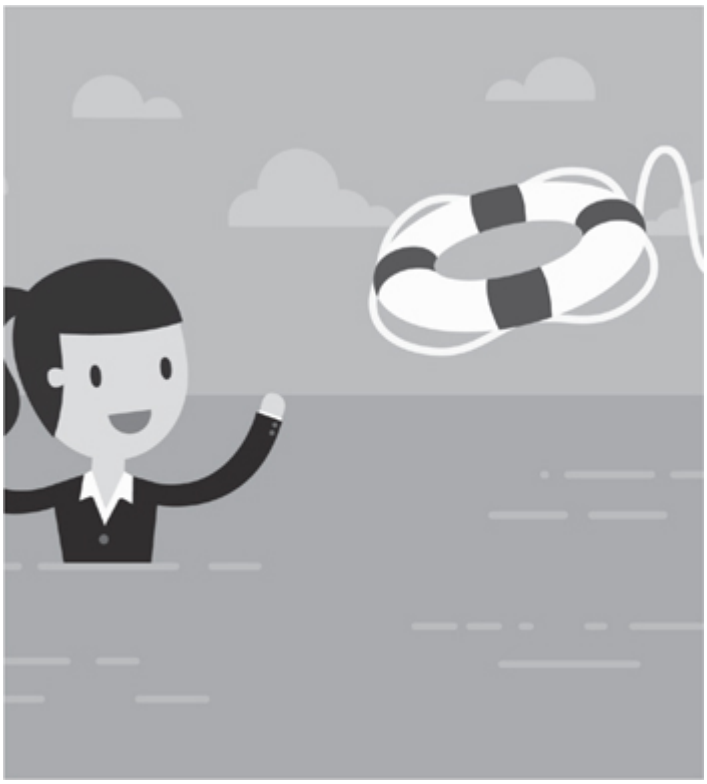

Est-il important de prendre une assurance vie lorsqu'on est au début de la soixantaine et qu'on a un régime de retraite? En principe, vous pourriez passer votre tour. D'autant plus que si vous avez un régime de retraite d'employeur, il est fort probable que vous ayez aussi une assurance collective. Normalement, un tel régime offre une couverture d'assurance vie.

COUVERTURE DE L'EMPLOYEUR

Devriez-vous utiliser vos économies pour vos arrangements funéraires ou bien faire appel à l'assurance vie? Chaque employeur offre une assurance différente (il y a plus de 700 options sur le marché canadien). Les couvertures de l'assurance vie varient donc grandement. Certaines offrent

une indemnité de 2000$. D'autres, de 10 000$. Et la couverture peut diminuer à la retraite, pour cesser à un âge précis, ou au jour où vous dites «*Bye-bye, boss*». Autrement dit, vérifiez auprès de votre employeur pour déterminer de quelle couverture d'assurance vie vous disposez et quelle est la date de fin de couverture. Pour sa part, le gouvernement du Québec verse une prestation de décès de 2500$, mais elle est imposable pour la succession.

OPTIONS

Passé la date de fin de couverture de votre assurance collective, vous avez le choix entre deux options pour financer vos funérailles: avec votre épargne ou grâce à des préarrangements effectués avec une entreprise funéraire. Sachez que l'allocation gouvernementale ne s'applique pas aux montants couverts par vos préarrangements (un détail qui intéressera vos héritiers). Évidemment, la facture variera selon le type de funérailles (le coût moyen est de 8000$ au Québec), mais ça, c'est une autre histoire. Certains entendent toutefois laisser un patrimoine à des personnes moins nanties ou handicapées de leur famille élargie (filleul, nièce, cousin) ou à un ami. D'autres ont de la famille à l'étranger. Vous voudrez peut-être encourager une cause sociale qui vous est chère. Enfin, vous avez peut-être des héritiers directs (enfants, petits-enfants). L'assurance vie est alors envisageable. Il faudra en discuter avec un conseiller financier, car il existe une grande panoplie de produits qui varient grandement en fonction de l'indemnité, de la fiscalité et de l'épargne accumulée.

CONSEILS

- Si vous décédez dans un accident de la route, votre succession a droit à une indemnité de 5178$ de la Société de l'assurance automobile du Québec[1].
- La date de décès influe sur l'impôt exigible au décès (et sur le budget des funérailles pour votre succession): si vous partez pour le grand voyage un 25 décembre, tous vos revenus de l'année seront imposés, ce qui n'est pas le cas si vous décédez le 3 janvier.

- La couverture d'assurance vie prend normalement fin si vous avez plus de 30 jours de retard pour le paiement de votre prime.
- Le guide du gouvernement du Québec *Que faire lors d'un décès?* vous donnera une vue d'ensemble des démarches à faire à la suite d'un décès[2].

---

1 bit.ly/2xdJtyz
2 bit.ly/2xuhSM2

93. Assurer SES PARENTS ou miser sur ses REER?

Certains préfèrent souscrire une assurance vie sur leurs parents plutôt que de miser sur leurs REER pour obtenir un patrimoine à la retraite! Soyons clairs: la grande majorité des gens devraient continuer à canaliser leur épargne dans un REER. Et l'assurance vie ne doit pas être considérée comme un investissement, car c'est avant tout une protection contre le risque. Mais c'est un point à ne pas oublier, la prestation de décès est versée en franchise d'impôt, peu importe le détenteur de la police. Ce qui représente un avantage indéniable si le détenteur de la police désire laisser un patrimoine net à ses enfants.

Certains ont donc intérêt à souscrire une assurance vie. Prenez un jeune retraité qui a un solde assez élevé sur sa marge de crédit hypothécaire, parce

qu'il a donné un coup de main à sa progéniture pour acheter un logement ou cosigné les dettes d'entreprise de ses héritiers. En cas de décès, il voudra que cette dette soit effacée.

COMMENT ÇA MARCHE?

Normalement, si les parents entendent laisser un patrimoine à leurs enfants, ce sont eux qui souscrivent une assurance vie et paient la prime. Mais si ce sont les enfants qui désirent obtenir le patrimoine successoral net le plus élevé possible, ils peuvent, avec l'accord de leur parent, souscrire une assurance vie sur la tête de ce dernier. Ce sont les enfants qui détiennent la police et paient la prime, même si cette dernière assure la vie du parent.

Habituellement, il s'agit d'une assurance vie permanente, car la prime demeure la même jusqu'au décès. Certains demandent une prime escalatoire, car ils préfèrent payer une petite somme au début, alors que leur budget est serré (hypothèque, enfants aux études, lancement d'entreprise), quitte à payer plus cher au fil des ans. D'autres, au bout de plusieurs années, demandent une réduction de la protection, qui se répercutera sur la prime.

Il est aussi possible de choisir une combinaison d'assurance permanente et d'assurance temporaire. Cette dernière permet de couvrir des besoins qui évoluent dans le temps (dettes, impôt ou funérailles), sans affecter le patrimoine, qui est couvert par la couverture permanente.

Enfin, lorsqu'ils approchent de la retraite, certains parents peuvent décider de transférer la police vers leurs enfants. Il est plus facile de céder une vieille police d'assurance, car la souscription a été faite à un âge où les risques de santé étaient moins grands que pour un préretraité ou un retraité! Et la prime est à l'avenant. L'avantage pour le parent: il ne la paie plus!

CONSEILS

- Il vaut mieux assurer la tête de ses parents le plus tôt possible: plus ils vieillissent, plus le risque assurable augmente, plus la prime sera élevée (si la couverture n'est pas carrément refusée), plus l'assureur sera exigeant quant aux vérifications médicales, surtout si les détenteurs de la police sont les enfants.

- Il y a plusieurs enfants? Ils devraient tous être codétenteurs de la police (et payer leur part de la prime) afin d'éviter les conflits.
- Pour les couples, en cas de séparation, il faut déterminer à l'avance si les ex-conjoints demeurent ou non codétenteurs.

94. Léguer ses biens à PITOU ET MINOU

Est-il possible de laisser un héritage à son chien, son chat ou son canari? Oui. Mais ce n'est pas aussi simple qu'on le croit. D'abord, vous serez surpris d'apprendre que Minette possède à peine plus de droits que votre canapé de la salle de séjour. Selon le Code civil, nos animaux de compagnie ont été considérés pendant longtemps comme des biens meubles. Selon la loi 54 adoptée en 2015, un animal de compagnie est maintenant un «être doué de sensibilité» ayant des «impératifs biologiques». La loi concerne principalement les chiens, chats, lapins, chevaux, moutons, bœufs, porcs, chèvres et leurs hybrides, ainsi que certains animaux élevés pour leur fourrure.

Mais cela ne change pas le fait que nos animaux font encore partie des actifs d'une succession au même titre qu'une voiture ou une bague en or. Cela les empêche de devenir héritiers. Seules les personnes physiques ont ce privilège.

DEUX FAÇONS DE FAIRE

Il y a deux manières de vous assurer que votre animal soit bien traité après votre mort. Vous pouvez nommer dans votre testament une personne qui aura la charge d'en prendre soin. C'est ce qu'on appelle le legs à charge. Votre cousin pourrait donc hériter d'un montant d'argent précis destiné à couvrir exclusivement ces dépenses. Le montant doit être raisonnable et ne pas excéder significativement les besoins réels de l'animal. Concrètement, dans le cas d'un chien, en additionnant les coûts de la meilleure nourriture sur le marché, des jouets et accessoires, du lit, du toilettage, du gardiennage et de la promenade, etc., on pourrait difficilement dépasser les 500$ par mois ou l'équivalent de 6000$ annuellement. Si l'animal a une espérance de vie de 10 ans, une somme de 60 000$ serait généreuse.

Vous pourriez aussi léguer des actifs à une «fiducie d'utilité privée». C'est le seul type de fiducie qui peut être établie au bénéfice d'un animal. Vous devrez trouver un fiduciaire, déterminer qui prendra soin de l'animal et prévoir des remplaçants en cas d'abandon ou de décès.

RAPPELS

- Au Québec, seules les personnes physiques peuvent hériter.
- Prévoyez une rémunération pour la personne qui prendra en charge votre animal à votre décès.
- Les sommes prévues pour couvrir les soins de votre animal ne doivent pas être exagérées.
- Pensez à obliger la personne responsable du bien-être de votre animal à rendre des comptes à une tierce personne ou à un organisme de protection des animaux comme la SPCA.

UN BERGER ALLEMAND MULTIMILLIONNAIRE

L’animal domestique le plus riche au monde serait Gunter IV, un berger allemand dont les ascendants portaient tous le même nom. Le premier Gunter avait pour maîtresse la comtesse allemande Carlotta Liebenstein. À son décès, en 1991, Gunter hérita d’une fortune de 80 millions de dollars américains. Aujourd’hui, la valeur nette de Gunter IV est évaluée à 484 millions en dollars canadiens.

95. Comment partager sa CAISSE DE RETRAITE lors de la succession?

De nos jours, de nombreuses familles reconstituées peinent à arrimer leurs dernières volontés avec leur situation à la retraite. Avec trois ou quatre enfants issus de deux unions, comment peut-on démêler les choses sans pénaliser qui que ce soit? Afin de prendre des décisions éclairées, il faut comprendre comment nos régimes de retraite considèrent les conjoints de fait et époux.

Si votre régime de retraite est régi par la Loi sur les normes des prestations de pension (fédérale), sachez que le conjoint marié est reconnu, mais n'a pas la priorité. Les avantages, comme les prestations d'assurance et la rente de retraite réversible, iront à celui ou celle qui aura partagé la vie de la personne pendant au moins un an avant son décès.

Dans le cadre des régimes provinciaux – Retraite Québec, Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) et régimes enregistrés sous la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (RCR) du Québec –, les conjoints mariés ont priorité. Comprenez donc que si vous êtes séparé, mais non divorcé, cela peut jouer de vilains tours. Rester entre deux chaises pendant des années peut avoir des conséquences fâcheuses. Il n'est pas rare que la conjointe des dernières années d'un pensionné d'un régime de retraite de type RCR ne reçoive rien du tout en cas de décès du travailleur. Même s'ils sont séparés de corps, la conjointe mariée aura priorité.

COMMENT PARTAGER LES REER ET LE CELI

Nous rencontrons très souvent des couples désirant laisser en héritage les montants qu'ils ont accumulés dans leurs REER et CELI à leurs enfants nés d'une union précédente. C'est rarement une bonne idée. En planification financière, il faut toujours viser à diviser (fractionner certaines dépenses et certains revenus), déduire et différer. Comme il est possible de «rouler» ses REER, FERR, CRI et FRV au conjoint sans impact fiscal immédiat,

privilégier cette option sera avantageux dans presque tous les cas. Pour ceux qui veulent transmettre aux enfants une partie du patrimoine immédiatement après un premier décès, il est possible de léguer la résidence principale et/ou le capital-décès des polices d'assurance vie en vigueur. Il est donc fortement conseillé de faire votre bilan successoral (dont le calcul des impôts au décès) AVANT votre retraite et pendant que votre santé vous le permet. Négliger ces questions ne ferait qu'engendrer des querelles et des soucis à vos héritiers.

RAPPELS

- Au Québec, pour être reconnu légalement comme «conjoint» de la personne décédée et bénéficier de son régime de retraite, il faut avoir fait vie commune avec elle durant les trois ans précédant son décès, ou une seule année si un enfant est né ou a été adopté durant cette union. La définition du «conjoint» est différente du fédéral.
- Pour que le statut de conjoint soit reconnu à la RRQ, il ne faut pas être marié ou uni civilement à une autre personne.
- Si vous êtes séparé de corps, mais non divorcé, ne laissez pas traîner cette situation sur plusieurs mois ou années. Surtout si vous avez un nouveau conjoint.
- Transmettre ses REER et régime de retraite à ses enfants engendrera une facture d'impôt souvent très salée. Il est préférable de les «rouler» au conjoint.
- Pour les familles reconstituées, l'utilisation de polices d'assurance vie facilite la transmission équitable du patrimoine.

96. Combien coûtent des FUNÉRAILLES?

Le coût moyen des funérailles au Québec est d'environ 6800$. Peut-on s'en sortir pour moins cher? Tout dépend de ce que vous attendez du service. Le gouvernement du Québec offre une prestation de décès de 2500$, mais elle est imposable pour la succession.

Qu'avez-vous pour 6800$? Un service approprié dans une maison funéraire: transport et préparation du corps, incinération, organisation du rituel, commémoration (ou cérémonie), démarches gouvernementales (déclaration du Directeur de l'état civil, annulation des cartes d'assurance maladie ou sociale, etc.), inhumation ou remise des cendres. Vous devrez payer en sus nourriture, fleurs, publicité, faire-part, cortège funèbre, lot au cimetière, niche au columbarium, sépulture, ce qui ajoutera des milliers de dollars à la facture.

De plus, si vous optez pour l'exposition, vous devrez acheter un cercueil (à partir de 800$) ou en louer un (à partir de 500$). Plus le cercueil est beau et ornementé, plus c'est cher. Mais tout n'est pas une question de prix dans les services funéraires. Le professionnalisme est fondamental. En un mot, magasinez auprès d'au moins deux entreprises funéraires. Et avertissez votre notaire de l'existence de préarrangements.

DONNER À LA SCIENCE

Et si, après votre décès, votre corps servait à l'enseignement des futurs médecins? C'est une excellente décision, car vos funérailles ne coûtent rien… pour la simple et bonne raison qu'elles sont inexistantes. Familles ou héritiers du donneur n'ont rien à payer pour la conservation et le transport du corps vers l'établissement d'enseignement, qui s'effectue entre 24 et 48 heures après le décès.

De plus, une fois les activités d'enseignement terminées, les établissements incinèrent le corps ou l'enterrent dans leur propre lot au cimetière. Certains organisent une messe annuelle collective pour rendre

hommage aux donateurs et remercier leurs familles. Ils les invitent même à visiter leurs laboratoires d'anatomie! Toutes ces étapes sont gratuites.

Toutefois, sachez que les établissements d'enseignement n'acceptent pas tous les corps. Il existe une liste de critères d'acceptation[10]. Comme le don est anonyme, seules quelques personnes autorisées auront accès aux renseignements personnels du défunt.

ÉTABLISSEMENTS QUI ACCEPTENT LES CORPS POUR LA RECHERCHE

- Université Laval
- Université McGill
- Université de Sherbrooke
- UQTR
- Collège de Rosemont

CONSEILS

- Vous devez avertir votre conjoint et votre famille si vous voulez donner votre corps à la science. En cas de décès, ils pourront confirmer votre décision.
- Mieux vaut remplir la carte de consentement et la garder dans votre portefeuille.
- Pour le transport du corps, il y a une limite de 250 km (60 km pour McGill). Au-delà, des frais seront facturés à la famille.
- On peut récupérer le corps ou les cendres gratuitement (sauf à Sherbrooke) pour un enterrement aux frais de la succession.

---

10 bit.ly/2fGaUtB

97. Tout savoir sur L'INDEMNITÉ DE DÉCÈS de 2500$

Votre maman vient de décéder. Outre le deuil, vous devez aussi gérer les funérailles et les questions d'argent qui s'y rattachent. Voici des clarifications entourant l'indemnité de décès de 2500$. Cette indemnité est versée par la RRQ à toute personne (héritiers, succession, organisme de charité) qui a payé les frais funéraires du défunt, si ce dernier a suffisamment cotisé au Régime des rentes du Québec.

CONTRIBUTION RRQ

La page internet de la RRQ précise que le défunt doit avoir contribué un minimum de 500$ (et qu'aucune rente de retraite ou d'invalidité ne lui a été payée), ou pendant trois ans à partir du mois suivant son 18e anniversaire. Le montant de la prestation équivaudra à la somme des cotisations versées.

Vous vous demandez peut-être s'il est avantageux d'effectuer des préarrangements. Sachez que leur principal intérêt est qu'ils permettent de figer dans le temps le coût de vos funérailles. Votre succession n'aura pas à subir les hausses de frais liées à l'inflation. La succession n'a ainsi rien à payer pour tous les services funéraires inscrits dans un contrat de préarrangement, même s'il a été conclu il y a 20 ans. Par contre, si la famille ajoute des services qui n'ont pas été prévus à ce contrat, ceux-ci seront facturés en sus.

INDEMNITÉ

Cela dit, on ne va pas loin avec 2500$. Pire, cette indemnité est imposable pour la personne qui la reçoit! De plus, Québec n'a pas augmenté ni indexé cette indemnité depuis la fin des années 1990. Comparativement, l'indemnité pour frais funéraires reliée à un accident de la route versée par la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) est de 5178$. Un montant identique à celui de l'indemnité pour frais funéraires versée en cas d'accident du travail menant à un décès, par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

CE QUE ÇA COUVRE

Concrètement, toutes les dépenses sont couvertes par cette indemnité, y compris celles inscrites à un contrat de préarrangements. La personne qui a payé les frais funéraires dispose de 60 jours pour réclamer l'indemnité à la RRQ. Passé ce délai, la RRQ versera directement l'indemnité aux héritiers du défunt qui en auront fait la demande. Enfin, si les héritiers refusent la succession du défunt, l'indemnité ne leur sera pas versée.

98. Qu’advient-il du REER lors du DÉCÈS?

Le régime enregistré d’épargne-retraite (REER) n’a pas fini de révéler ses secrets. Que devient-il après le décès de son titulaire? C’est certainement un de ces aspects les plus méconnus. Si, dans vos volontés, vous désignez votre conjoint(e) comme bénéficiaire de vos régimes de retraite, la chose est archisimple. Ils sont «roulés», c’est-à-dire transmis à l’autre sans impact fiscal. Ils poursuivent leur croissance à l’abri de l’impôt entre les mains du conjoint.

Les choses se compliquent lorsque vous les transmettez à vos enfants, à vos frères ou à vos sœurs, ou à d’autres proches. Une transmission improvisée pourrait entraîner des résultats inattendus ou, pire, pénaliser ceux que vous souhaitiez favoriser.

LES ENFANTS HÉRITENT DES REER

Si vous léguez votre REER à un enfant ou petit-enfant à charge, la somme totale sera imposable entre ses mains, mais elle pourrait être utilisée pour acheter une rente imposable en vigueur jusqu'à sa majorité.

Pour les enfants handicapés, il est autorisé de «rouler» le régime comme s'il s'agissait d'un conjoint. Ce seront donc les versements qui deviendront imposables.

Dans le cas où les héritiers du régime sont des enfants majeurs (ou non à charge), frères, sœurs, amis, voisins ou autres, les actifs détenus dans le REER ou le FERR s'ajouteront aux revenus à déclarer du titulaire dans sa dernière déclaration d'impôt. Cela peut entraîner des conséquences fâcheuses:

1. Une facture d'impôt plus importante que prévue.
2. Certaines iniquités: imaginez le cas d'Antony, un homme dans la cinquantaine qui a cinq enfants, âgés de 6, 9, 15, 18 et 21 ans, issus de deux unions. Il décède subitement en laissant en héritage son REER de 500 000$ à parts égales entre ses enfants. Les trois mineurs recevront leurs tranches de 100 000$ imposables dans leurs mains, et les deux autres recevront leurs parts intactes. Dans cette situation, les tranches de 100 000$ des plus vieux leur seront octroyées en totalité, car c'est le défunt père qui sera imposé. Pour éviter que les enfants ne reçoivent des montants inégaux, il faut prévoir dans le testament une «clause d'équité». Avec cette instruction, le liquidateur de la succession pourra équilibrer les montants à verser en fonction de l'imposition propre. Il sera mieux outillé pour respecter à la lettre les volontés du défunt.

RAPPELS

- La croissance qui s'accumule dans un CELI après le décès de son titulaire est imposable. Seuls les bénéfices accumulés de son vivant sont exemptés.
- Il est possible de transférer un CELI vers un conjoint survivant sans impôt et sans réduction de ses droits de cotisation.
- Au Québec, les sommes accumulées dans un régime immobilisé tels qu'un CRI ou un FRV peuvent être «roulés» au conjoint survivant dans

un REER ou FERR. Le décès du détenteur entraîne la «désimmobilisation».

- Ailleurs au Canada, ces régimes demeurent immobilisés pour le survivant.

99. Comment planifier sa MORT NUMÉRIQUE

Votre décès n'arrivera pas au même moment dans le monde réel et dans le monde virtuel, ce qui compliquera la vie de vos héritiers. «On ne vit que deux fois, Monsieur Bond», dit le baron Blofeld au célèbre agent 007. Cette boutade se concrétise toutefois avec internet. En effet, vos comptes de médias sociaux, photos, vidéos, conversations, créations artistiques, métadonnées, recherches, courriels, entrées de blogues et documents sur le nuage (portfolios, dossiers juridiques, comptables, familiaux, intimes) vous survivent, et souvent indéfiniment. Par exemple, 3 millions de personnes inscrites sur Facebook meurent chaque année. Qu'arrive-t-il à leurs comptes et contenus?

En fait, la gestion d'une succession implique désormais tant les biens physiques que la réalité numérique du défunt. Et c'est loin d'être simple, selon un rapport d'Option consommateurs.

PENSEZ À VOS HÉRITIERS

Vos héritiers vont-ils retrouver tous vos comptes en ligne, vos NIP et mots de passe après votre décès? Vont-ils pouvoir récupérer vos documents importants sur votre nuage, vos soldes chez PayPal, eBay ou dans votre banque en ligne? D'autant plus que les conditions varient selon chaque plateforme et que certaines ignorent complètement la question!

En fait, par défaut, nous sommes tous des «immortels» numériques, selon Option consommateurs. En effet, sur certaines plateformes, nos données demeureront éternellement. Plusieurs ferment toutefois le compte après une période d'inactivité. M^{e} Alexandre Plourde, auteur de l'étude d'Option consommateurs, constate que seuls Google et Facebook ont prévu des mesures en cas de décès, qu'il faut cependant configurer soi-même dans les paramètres. «Mais presque personne n'est au courant ou ne le fait», précise-t-il.

FLOU JURIDIQUE

Aucune plateforme ne prévoit un droit d'accès pour vos héritiers. En fait, plusieurs l'interdisent! Concrètement, vos proches ne récupéreront jamais vos photos ou documents importants après votre décès s'ils n'ont pas vos NIP et mots de passe. Et la plupart des plateformes en interdisent l'utilisation par un tiers.

CONSEILS

- Ajoutez des instructions concernant votre identité et vos actifs numériques à vos dernières volontés inscrites à votre testament, y compris une liste de tous vos comptes et actifs numériques.
- Utilisez une application de gestion de mots de passe et confiez le mot de passe de la voûte de cette application à votre notaire, à une personne de confiance ou déposez-le dans votre coffret de sûreté.
- Gravez sur CD ou DVD votre collection de musique, films, livres, balados et émissions télé pour lesquels vous avez acheté un droit d'accès en ligne. Car, précise notamment Apple, votre droit d'accès disparaît après votre mort. Le contenu de votre nuage (photos, documents, courriels, données diverses) ne se transmet donc pas à vos héritiers… sauf sur CD ou DVD.

En vertu de leur cadre juridique, vos données numériques sont des renseignements personnels et elles sont protégées après votre mort, ce qui élimine pratiquement tout droit d'accès à vos héritiers, peu importe leur valeur économique ou sentimentale. Ils devront donc se résigner à ne pas signaler votre décès et à maintenir votre existence virtuelle, le temps d'accéder clandestinement à vos comptes et de télécharger documents et données qui leur sont chers.

Auteurs

Admis au Barreau du Québec en 1992, **FRÉDÉRIC ALLALI** se spécialise notamment dans le droit immobilier et des affaires.

ANDRÉ BOULAIS est un fiscaliste réputé. Il est l'auteur depuis plusieurs années du livre *Réduisez vos impôts*.

Journaliste depuis 30 ans, **STÉPHANE DESJARDINS** est un expert dans les questions de consommation.

EMMANUELLE GRIL est journaliste et auteure depuis près de 30 ans. Elle signe de nombreuses chroniques sur la finance personnelle dans les pages du *Journal de Montréal*.

Investisseur aguerri, auteur et conférencier, **GHISLAIN LAROCHELLE** oeuvre dans le monde de l'immobilier depuis 15 ans.

Chroniqueur réputé, **FABIEN MAJOR** est un professionnel inscrit à l'Autorité des marchés financiers. Il se spécialise en épargne collective et agit aussi comme conseiller en sécurité financière.

SYLVAIN MOREAU oeuvre en fiscalité canadienne depuis plus de 30 ans. Chroniqueur pour diverses revues fiscales spécialisées, il agit à titre de conférencier invité notamment auprès de l'Ordre des CPA du Québec.

« J'ai 30 ans, pas besoin de penser à la retraite maintenant. »

« J'ai un fonds de pension avec mon employeur, c'est suffisant. »

« À ma retraite, je quitte la neige pour aller vivre ma vieillesse au soleil ! »

Parce que les idées préconçues sur la retraite ont la vie dure, les chroniqueurs experts du *Journal de Montréal* ont, pour ce *Spécial retraite*, rassemblé leurs meilleurs trucs afin de démystifier tous les aspects financiers de la retraite :

- l'argent disponible pour les vieux jours ;
- l'impact des dettes de consommation sur les revenus ;
- les types de placements ;
- l'ordre de décaissement des actifs ;
- l'investissement en immobilier ;
- la fiscalité des retraités ;
- la planification successorale ;
- et plus encore !

En décortiquant de nombreux cas de figure, les auteurs offrent des conseils éclairés sur les différentes étapes à suivre pour s'assurer une retraite dorée et une fin de vie confortable. Le fameux « Bye bye boss ! » n'aura jamais été aussi envisageable !

Les auteurs signent les articles de la chronique « Dans vos poches » du *Journal de Montréal*.

Groupe Livre Québecor